

*Diplôme national de master*

*Domaine - sciences humaines et sociales*

*Mention - Histoire Civilisation Patrimoine*

*Parcours - Cultures de l'Écrit et de l'Image*

***Histoire de la bibliothèque municipale  
de Lyon, entre singularités locales et  
évolutions nationales, 1789-1912***

**Léa GRANJON**

*Sous la direction de Fabienne HENRYOT*

*Maitre de conférence habilitée à diriger des recherches - Enssib*



## ***Remerciements***

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire Fabienne Henryot, qui m'a accompagnée et soutenue tout au long de cette année de travail, et ce malgré les conditions sanitaires difficiles.

Je remercie aussi les archives municipales de Lyon, qui ont fait en sorte que je puisse réaliser mes recherches dans les meilleurs délais, même pendant les périodes de confinement.

Merci aussi à toute l'équipe pédagogique du master CEI et de l'Enssib, qui ont été présentes pour toute notre promotion malgré le distanciel et nous ont permis de suivre notre année de master dans les meilleures conditions possibles.

À toute la promotion du M1 CEI 2020-2021 qui malgré les longs mois de cours en distanciel a su être soudée et a été d'un grand soutien moral.

Enfin, merci à ma famille, mes amis et mon conjoint de m'avoir soutenue, merci à ma mère et Iléana, qui m'ont relue de nombreuses fois.

**Résumé :**

*L'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon, des saisies révolutionnaires à son déménagement au Palais Saint Jean en 1912 suit les évolutions nationales mais elle est aussi influencée par le contexte local. À travers une histoire locale et des politiques culturelles, l'étude de la bibliothèque municipale de Lyon entre 1789 et 1912 permet d'éclairer tant l'histoire des bibliothèques municipales françaises que l'histoire culturelle de la ville de Lyon.*

*Descripteurs : Histoire des bibliothèques - Bibliothèque municipale de Lyon - Histoire de Lyon - XIX<sup>e</sup> siècle - Histoire locale - Histoire culturelle*

**Abstract :**

*The history of Lyon's municipal library, from the revolutionary seizures to its move to the Palais Saint Jean in 1912 follows national developments but is also influenced by the local context. Through a local history and an history of cultural policies, the study of the Lyon municipal library between 1789 and 1912 sheds light on the history of French municipal libraries and the cultural history of the city of Lyon.*

*Keywords : History of libraries - Public library of Lyon - History of Lyon - 19th century - Local history - Cultural history*

**Droits d'auteurs**

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

# Sommaire

<b><u>SIGLES ET ABREVIATIONS</u></b> .....	7
<b><u>INTRODUCTION</u></b> .....	9
<b><u>REVOLUTION ET PREMIER QUART DU XIX<sup>e</sup> SIECLE, NAISSANCE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. DES TROUBLES DE LA REVOLUTION À LA POLITIQUE FAVORABLE DU PREMIER EMPIRE ET DE LA RESTAURATION</u></b> .....	17
<b><u>Contexte révolutionnaire À Lyon, saisies et dépôts littéraires (1789-1803)</u></b> .....	18
<i>La Révolution et les bibliothèques, contexte national</i> .....	18
<i>La révolution à Lyon et les conséquences sur les dépôts littéraires</i> .....	23
<i>L'organisation et la composition des dépôts littéraires et de la bibliothèque de l'École centrale à Lyon</i> .....	26
<b><u>La mise en place de la Grande bibliothèque en 1803, difficultés et précocité</u></b> .....	28
<i>Le décret du 8 pluviôse an XI, contexte national</i> .....	28
<i>La création de la Grande bibliothèque, précocité lyonnaise</i> .....	31
<i>Les débuts du fonctionnement de la Grande bibliothèque</i> .....	33
<b><u>Accalmie sous l'Empire et la Restauration, le développement de la grande bibliothèque (1804-1830)</u></b> .....	36
<i>Les politiques impériales et royales concernant les bibliothèques et vis-à-vis de la ville de Lyon</i> .....	36
<i>Le développement de la Grande bibliothèque, le travail de catalogage</i> 39	
<i>Le développement de la Grande bibliothèque, le travail de classement et d'organisation</i> .....	43
<b><u>SECOND QUART DU XIX<sup>e</sup> SIECLE, L'ETABLISSEMENT DU PALAIS DES ARTS ET LE CONTEXTE CULTUREL LYONNAIS</u></b> .....	47
<b><u>Évolution du rôle des bibliothèques et des besoins lyonnais dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle</u></b> .....	48
<i>Évolutions nationales des fonctions des bibliothèques dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle</i> .....	49
<i>Évolutions des besoins lyonnais</i> .....	51
<b><u>Nécessité d'une seconde bibliothèque publique</u></b> .....	53
<i>État de la Grande bibliothèque entre 1825 et 1850</i> .....	53
<i>Les limites de la Grande bibliothèque</i> .....	56
<b><u>La création de la bibliothèque du Palais des Arts</u></b> .....	58
<i>Mise en place et fonctionnement de la bibliothèque du Palais des Arts</i> 58	
<i>Buts et fonctions de la bibliothèque du Palais des Arts</i> .....	61

<b><u>SECONDE MOITIE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE ET DEBUT DU XX<sup>e</sup> SIECLE, EVOLUTIONS DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA VISION DE LA VILLE SUR CELLES-CI.....</u></b>	<b>65</b>
<b><u>Évolution progressive du rôle et des fonctions des bibliothèques .....</u></b>	<b>66</b>
<i>Évolution des politiques culturelles nationales et municipales .....</i>	67
<i>Réflexion nationale sur le rôle des bibliothèques .....</i>	69
<i>Évolutions visibles dans le fonctionnement des bibliothèques lyonnaises .....</i>	72
<b><u>Évolution des méthodes des bibliothécaires, une nouvelle gestion des bibliothèques .....</u></b>	<b>77</b>
<i>La profession s'organise .....</i>	77
<i>Réflexion nationale sur les pratiques bibliothéconomiques .....</i>	79
<i>Des évolutions visibles dans les pratiques lyonnaises .....</i>	83
<b><u>Limites et critiques des bibliothèques, réunion des deux bibliothèques lyonnaises .....</u></b>	<b>85</b>
<i>Critiques des bibliothèques municipales, la situation lyonnaise fait écho à un échec national .....</i>	85
<i>Limites des bibliothèques lyonnaises, nécessité de réorganisation .....</i>	89
<i>La réunion des deux bibliothèques au Palais Saint-Jean.....</i>	93
<b><u>CONCLUSION .....</u></b>	<b>97</b>
<b><u>SOURCES.....</u></b>	<b>99</b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE.....</u></b>	<b>103</b>
<b><u>TABLE DES MATIERES.....</u></b>	<b>105</b>

## *Sigles et abréviations*

ABF	Association des Bibliothécaires Français
CAFB	Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire





# INTRODUCTION

---

14 novembre 1789, extrait du décret relatif aux bibliothèques des établissements religieux supprimés<sup>1</sup> :

*« Dans tous les monastères et chapitres où il existe des bibliothèques.... les dits monastères et chapitres seront tenus de déposer aux greffes des sièges royaux ou des municipalités les plus voisines, des états et catalogues des livres qui se trouveront dans les dites bibliothèques.... d'y désigner particulièrement les manuscrits, d'affirmer lesdits états véritables, de se constituer gardiens des livres et manuscrits compris auxdits états, enfin d'affirmer qu'ils n'ont point connoissance qu'il ait été soustrait aucun des livres et manuscrits qui étoient dans lesdites bibliothèques et archives. »*

28 janvier 1803, décret plaçant les bibliothèques sous la surveillance des municipalités<sup>2</sup> :

*Art. 1er . — Immédiatement après l'organisation des lycées, les bibliothèques des écoles centrales, sur lesquelles les scellés auront été apposés en vertu des arrêtés du 24 vendémiaire (10 octobre 1802), seront mises à la disposition et sous la surveillance de la municipalité.*

*Art. 2. — Il sera nommé par ladite municipalité un conservateur de la bibliothèque, dont le traitement sera payé aux frais de la commune.*

*Art. 3. — Il sera fait de tous les livres de la bibliothèque un état certifié véritable, dont un double sera envoyé au Ministre de l'intérieur par le Préfet du département.*

Ces textes marquent deux moments clés de la création des bibliothèques municipales en France. Le premier en constitue les fonds, le second donne la main aux municipalités. Ce sont deux actes fondateurs. Cependant, l'application et les pratiques réelles ne sont pas toujours à la hauteur des théories et décrets. L'histoire des bibliothèques municipales au XIX<sup>e</sup> siècle en France en est une belle illustration. À la veille de la première guerre mondiale, les bibliothèques municipales françaises sont encore en quête d'identité, entre conservation et communication<sup>3</sup>. Le XIX<sup>e</sup> siècle représente pour ces établissements un siècle de professionnalisation, de technicisation des

---

<sup>1</sup>ROBERT Ulysse, *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires*, libraire H. Champion, 1883, Paris

<sup>2</sup>Ibidem

<sup>3</sup>VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises [Tome 3] Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, Éditions du cercle de la librairie, 1991

pratiques. Mais aussi de recherche de positionnement entre communication et conservation.

À Lyon la Révolution a un impact fort, elle représente un véritable traumatisme<sup>4</sup> qui marque l'identité de la ville pour le siècle suivant. En tant que grande ville rayonnant par son commerce mais aussi sa culture, Lyon possède déjà sous l'Ancien Régime des bibliothèques publiques. La bibliothèque municipale, nommée « Grande bibliothèque » par les contemporains ne tarde pas à se mettre en place avec le décret de 1803 malgré la profonde crise ouverte par la Révolution. Riche bibliothèque, elle ne reste que peu de temps l'unique bibliothèque municipale de Lyon. En effet, en 1831 s'ouvre une seconde bibliothèque municipale au Palais Saint Pierre, aussi appelé Palais des Arts. Comme le nom de son édifice le laisse deviner, cette bibliothèque se spécialise dans les sciences et les arts. La chronologie des événements, la création d'une seconde bibliothèque, la résonance nationale des événements lyonnais, rendent intéressante l'étude de l'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon de 1789 à 1912. 1789, parce que l'évènement révolutionnaire est à l'origine des évolutions politiques, culturelles, juridiques du pays, de la municipalité et des bibliothèques municipales. 1912 marque la fin d'une époque particulière pour les bibliothèques de Lyon, c'est la date à laquelle la Grande bibliothèque est réunie à celle du Palais des Arts, dans un nouveau local, le Palais Saint Jean. Cette date marque ainsi un nouveau tournant pour l'histoire des bibliothèques lyonnaises et la fin d'un long siècle d'évolutions que nous tâcherons d'étudier dans ce mémoire. Cette étude a pour but l'établissement d'une histoire des politiques culturelles lyonnaises et d'une histoire des bibliothèques au XIX<sup>e</sup> siècle à travers le cas des bibliothèques municipales de Lyon.

Il existe des éléments bibliographiques sur l'histoire des bibliothèques publiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle d'une part, et sur l'histoire de Lyon d'autre part, mais pas pour l'histoire des bibliothèques municipales de Lyon durant ce siècle. L'histoire des bibliothèques françaises est une histoire nationale, retracée en particulier par le tome 3 de *L'histoire des bibliothèques françaises* dirigé par Dominique Varry<sup>5</sup>. Dans l'introduction de cet ouvrage, il souligne que cette immense somme de connaissances met avant tout en lumière l'étendue du vide à combler sur ce sujet pour cette période. Bien que très conséquent et abordant des thématiques et angles de vues variés, cet ouvrage reste une

---

<sup>4</sup>VAISSE Pierre (dir.), *L'esprit d'un siècle, Lyon 1800-1914*, Lyon, Éditions Fage, 2007

<sup>5</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

histoire nationale et très centrée sur Paris. Les réalités locales et provinciales n'y sont que peu évoquées. L'ouvrage de Graham Keith Barnett *Histoire des bibliothèques publiques en France de la révolution à 1939*<sup>6</sup> apporte un point de vue encore plus centralisé sur la question. Enfin, les études de Frédéric Barbier<sup>7</sup> reprennent ces éléments à travers une approche plus scolaire, puisqu'il s'agit d'un manuel de la collection U. Le cadre juridique, étatique et national est ainsi parfaitement délimité, mais qu'en est-il des localités ? Des études de cas existent, mais principalement centrées sur la période révolutionnaire et sur d'autres localités que la ville de Lyon. Comme le dit Dominique Varry dans l'introduction du Tome 3 de *L'histoire des bibliothèques françaises*, le XIX<sup>e</sup> siècle est un siècle fondateur pour l'histoire des bibliothèques publiques. Les saisies révolutionnaires et le décret de 1803 marquent le point de départ de ces établissements. C'est aussi un siècle de profondes transformations démocratisant l'accès documentaire. Un siècle de réflexions sur le rôle des bibliothèques publiques, entre conservation et communication. De technicisation et de professionnalisation du personnel et des techniques de gestion, de la naissance de la bibliothéconomie. Il est ainsi pertinent de développer et d'actualiser l'histoire des bibliothèques municipales durant cette période à travers une monographie. Une histoire provinciale qui sort du cadre parisien très étudié mais peu représentatif du reste de la France.

Lyon connaît beaucoup de conflits et tensions au cours du siècle, avec les divers changements de régimes. Favorisée par certains, pointée du doigt par d'autres, elle tient une place importante dans l'histoire politique et culturelle française au XIX<sup>e</sup> siècle rendant une étude de cas sur cette localité intéressante et éclairante pour l'histoire nationale des bibliothèques. Les bibliothèques étant des éléments de prestige mis en avant par les villes, l'histoire des bibliothèques dit beaucoup des politiques municipales et de l'image que la ville cherche à renvoyer. C'est donc une étude éclairante pour l'histoire locale de Lyon, une histoire qui reste à compléter. L'histoire de Lyon est visible dans les travaux d'André Pelletier<sup>8</sup>, de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon<sup>9</sup>. Elle est aussi retracée par la ville elle-même au travers d'expositions organisées par ses divers établissements historiques et culturels tels que les archives municipales<sup>10</sup>. Au sujet

---

<sup>6</sup>KEITH BARNETT Graham, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, traduit de l'anglais par LEFEVRE Thierry, SARDAT Yves, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1987

<sup>7</sup>BARBIER Frédéric, *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Éditions Armand Colin, 2013

<sup>8</sup>PELLETIER André (dir.), *Histoire de Lyon, des origines à nos jours*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007

<sup>9</sup>Société historique, archéologique et littéraire de Lyon, *Fragments pour l'histoire de Lyon, Actes du colloque du bicentenaire de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon, 1807-2007*, Lyon, Société historique, archéologique et littéraire de Lyon, 2008

<sup>10</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

de la bibliothèque, la bibliothèque municipale de Lyon fournit en ligne un résumé historique de son parcours<sup>11</sup>. La formation des bibliothèques et la provenance des fonds y sont très détaillées. Le XIX<sup>e</sup> siècle en revanche l'est beaucoup moins. Il reste donc un vide à combler pour l'histoire de cette ville et celles des bibliothèques, ce que nous entreprendrons de faire dans ce mémoire par une approche historique au travers des politiques culturelles municipales. L'histoire des politiques culturelles municipales se développe petit à petit ces vingt dernières années avec Loïc Vadelorge, Philippe Poirrier et Olivier Tacheau. L'appropriation de ces thématiques par les historiens est récente, et s'est d'abord concentrée sur l'histoire du temps présent<sup>12</sup>. Ces études ont permis de mettre en évidence une chronologie et de redonner leur importance aux actions locales au-delà d'une vision traditionnelle centralisée. Les politiques culturelles étatiques, en développement depuis le XVI<sup>e</sup> siècle prennent un véritable tournant avec la Révolution française et l'étatisation des biens du clergé et des émigrés, fondant la notion de patrimoine national<sup>13</sup>. Avec le décret de 1803 les municipalités doivent prendre la responsabilité de gérer les bibliothèques municipales. L'État reste cependant le propriétaire des collections et conserve son autorité en matière de décisions. Ainsi, si les municipalités en ont la charge, en théorie elles ne décident pas. Malgré les apparences cela ne signifie pas l'absence totale de politiques municipales autonomes. La tutelle est tenue dans les faits, cela confère aux bibliothèques un sentiment d'autonomie qui s'accroît tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sentiment s'accompagne d'une certaine résistance vis-à-vis de l'État. Le décret de 1803 est en réalité à l'origine d'un flou juridique responsable de contentieux tout au long du siècle : si les collections appartiennent à l'État, pourquoi les communes doivent-elles les conserver ? Comment l'État peut-il diriger si la responsabilité incombe aux communes<sup>14</sup> ? Enfin, comme le souligne Loïc Vadelorge, la III<sup>e</sup> république signe une tentative de recentralisation des politiques culturelles, qui vient contrer ce sentiment d'autonomie. Il précise d'ailleurs que les bibliothèques sont les premières concernées<sup>15</sup> par cette centralisation avec le décret

<sup>11</sup>Bibliothèque municipale de Lyon, « Historique de la BML » dans *à propos de la bibliothèque*, lien : <https://www.bm-lyon.fr/16-bibliotheques-et-un-bibliobus/a-propos-de-la-bibliotheque-municipale-de-lyon/memoire-de-la-bml/article/historique-de-la-bml> consulté le 10/10/2020

<sup>12</sup>POIRRIER Philippe, « L'histoire des politiques culturelles des villes » *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 1997, n°53, p. 129-146

<sup>13</sup>VADELORGE Loïc, *Rouen sous la IIIe république, politiques et pratiques culturelles*, Rennes, Éditions Presses universitaires de Rennes, 2005

<sup>14</sup>TACHEAU Olivier, « Bibliothèques municipales et genèse des politiques culturelles au XIX<sup>e</sup> siècle : Dijon et Besançon entre 1816 et 1914 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1995, n° 4, p. 44-51

<sup>15</sup>VADELORGE Loïc, op. cit.

du 1<sup>er</sup> juillet 1897 instituant un comité d'inspection et d'achat dans toutes les villes pourvues d'une bibliothèque municipale. Cette période est marquée par la résistance de la municipalité voulant conserver son autonomie. Ainsi, ces études mettent en avant un siècle de luttes entre municipalités et État autour des politiques culturelles. Une centralisation théorique mais une apparition des politiques culturelles municipales dans les faits tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Les bibliothèques municipales jouent un rôle primordial dans l'établissement de ces politiques culturelles municipales. Cependant, ces travaux passionnants n'abordent pas pour le moment le cadre lyonnais pourtant riche en événements. De plus, l'approche monographique représente un grand intérêt dans l'étude des politiques culturelles, comme le souligne Philippe Poirrier : « Ce choix d'une microhistoire permet de mieux pénétrer dans une réalité locale, de pouvoir en saisir les modalités de fonctionnement interne sur une assez longue durée<sup>16</sup>. » L'établissement rapide d'une bibliothèque publique après le décret de 1803, l'ouverture de la bibliothèque du Palais des Arts en 1831 et les politiques culturelles de la municipalité à l'égard de ces bibliothèques nous amènent à se demander quels éléments ont poussé la ville de Lyon à créer et conserver pendant près d'un siècle deux bibliothèques publiques distinctes, alors même que les intérêts économiques et pratiques étaient en faveur de la réunion des deux bibliothèques. Peut-on parler de précocité lyonnaise dans la chronologie de l'établissement des bibliothèques, et de spécificité lyonnaise dans l'existence de ces deux bibliothèques ? Qu'est-ce que ces éléments révèlent sur l'évolution de la perception du rôle et des fonctions de ces bibliothèques pour la ville de Lyon et leurs conservateurs ?

Afin de répondre à ces questions, nous disposons de sources de natures diverses permettant d'étudier le sujet sous plusieurs angles. Tout d'abord, les cahiers d'Antoine-François Delandine<sup>17</sup>, premier bibliothécaire de la bibliothèque municipale au début du XIX<sup>e</sup> siècle, conservés à la bibliothèque municipale de Lyon. Ces cahiers retracent l'avancement des travaux d'installation, de classement et de catalogage de la bibliothèque. Ces informations précieuses s'arrêtent malheureusement en 1816 et aucune source équivalente n'existe pour le reste du siècle. Le second apport important est le fonds 177WP des archives municipales de Lyon. Il regroupe des documents divers : livres de comptes, notes de service, règlements, arrêtés du maire et du ministère, correspondance de la mairie, du ministère, de la Bibliothèque nationale et de nombreuses entreprises de

---

<sup>16</sup>POIRRIER Philippe, op. cit. p.145

<sup>17</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapports sur l'état de la bibliothèque*, cotes 373111 à 373124, Bibliothèque municipale de Lyon

fournitures, librairies etc. Ces informations sont disponibles pour toute la période mais sont toujours incomplètes. Premièrement nous ne possédons qu'un côté de la correspondance rendant nécessaire le fait de compléter les échanges de manière parfois incertaine. Les livres de comptes quant à eux ne sont complets que de 1892 à 1902. Nous disposons d'informations disparates pour le reste du XIX<sup>e</sup> siècle, rien pour les années précédant 1803 sur le budget alloué aux dépôts littéraires, bibliothèques de districts et des écoles centrales. Enfin, on peut citer plusieurs articles, ceux de la *gazette médicale de Lyon*, des *archives historiques et statistiques du département du Rhône*<sup>18</sup>. Ces articles rendent compte de l'avancement de l'installation des bibliothèques municipales à Lyon. Ils se présentent comme des articles publicitaires, promotionnels, visant à attirer les lecteurs. Des ouvrages anciens, ceux de Léopold Niepce<sup>19</sup>, Léon Boitel<sup>20</sup> et Jean-Baptiste Monfalcon<sup>21</sup>, mais aussi l'ouvrage *Richesse des bibliothèques provinciales de France* de Pol Neveux et Emile Dacier<sup>22</sup>, permettent d'accéder à une écriture de l'histoire de Lyon et de ces bibliothèques contemporaine des faits. Léopold Niepce est une source particulièrement importante parce qu'il est très lié à la vie politique et culturelle lyonnaise au XIX<sup>e</sup> siècle. Historien et archéologue, il est aussi conseiller à la Cour d'appel de Lyon et président de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon. Or comme nous le verrons dans le développement de ce mémoire, les sociétés savantes ont un poids culturel, politique et social important à Lyon, en particulier dans la gestion des bibliothèques, le lien entre sociétés savantes et bibliothèques est d'ailleurs vérifiable sur tout le territoire national, et ce jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le recueil de lois, décrets ordonnances etc. d'Ulysse Robert<sup>23</sup>, de même que les autres décisions gouvernementales collectées dans divers ouvrages apportent un cadrage national et officiel indispensable. Les divers manuels de bibliothéconomie permettent enfin d'avoir une vision nationale de la profession, ou plutôt de ce qu'elle cherche à établir.

L'analyse de ces sources est très différente selon leur nature. Il faut se poser la question du public visé par ces documents. En effet, les ouvrages tels que celui de Léopold

---

<sup>18</sup>FRAISSE Charles, « notice sur la bibliothèque du Palais des Arts de Lyon » *Gazette médicale de Lyon*, 31 mai 1851 et « Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1828-1833, cotes 373125 à 373131, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>19</sup>NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon, Librairie générale Henri Georg, 1876 et NIEPCE Léopold, « Le palais St-Pierre, observations sur la réorganisation des musées et de l'école des beaux-arts de Lyon », *Revue du Lyonnais*, juillet 1874

<sup>20</sup>BOITEL Léon (dir.), *Lyon ancien et moderne [Tome 1]*, Lyon, Éditeur Léon Boitel, 1838

<sup>21</sup>MONFALCON Jean-Baptiste, *Histoire de la ville de Lyon [Tome 3]*, Lyon, Imprimerie Louis Perrin, 1851

<sup>22</sup>DACIER Emile, NEVEUX Pol, *Richesse des bibliothèques provinciales de France*, Paris, Éditions des Bibliothèques Nationales de France, 1932

<sup>23</sup>ROBERT Ulysse, op.cit.

Niepce par exemple, ou les articles de revues sont destinés à être lus par plusieurs personnes. L'auteur cherche à y exposer un point de vue, à convaincre son public. C'est donc un argumentaire mis en scène et le positionnement de l'auteur est indispensable pour en saisir le contenu. Il est aussi important de noter que les auteurs de ces ouvrages sont contemporains des événements et des régimes politiques qu'ils décrivent. Leur appartenance à tel ou tel parti influence donc fortement leur vision des choses. Léopold Niepce, royaliste et très opposé à la Révolution décrit ainsi l'impact de celle-ci sur la ville de Lyon et la bibliothèque de manière cataclysmique. Une vision qu'il faut nécessairement modérer à la lumière de nos connaissances historiques. Il en est de même pour les manuels de bibliothéconomie. Les auteurs nous vendent une méthode. Ces manuels renvoient la vision que les professionnels ont eux-mêmes de leur profession. Il faut prendre en compte la réalité derrière la théorie. Les méthodes décrites sont un idéal à atteindre qu'il convient de croiser avec les réalités locales. L'approche est différente pour les documents provenant des archives municipales de Lyon. Ce sont des documents privés et professionnels. Cette correspondance était destinée à être lue uniquement par le destinataire. Les rapports professionnels et parfois personnels doivent être retracés pour comprendre et analyser ces documents. Le principal défi a été de reconstruire les parties manquantes de la correspondance. N'ayant chaque fois que les lettres adressées au bibliothécaire, ni ses demandes ni ses réponses, il a fallu composer avec cette partie fantôme des échanges. Enfin, les documents professionnels tels que les livres de comptes, notes de service etc. sont plus difficiles à étudier au premier abord. Il faut se familiariser avec le langage de la profession. Ces documents qui semblent austères sont en réalité très précieux et leur apport culturel est indéniable. Il en est de même pour les documents juridiques, décrets, arrêtés, textes de lois etc. Toutes ces sources sont à étudier à la lumière de travaux concernant les politiques culturelles et patrimoniales des villes au XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit donc de tirer de ces documents une histoire culturelle de la bibliothèque municipale de Lyon et des politiques municipales à son égard. Pour ce faire, nous commencerons par la période révolutionnaire et le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, voyant la naissance de la bibliothèque municipale de Lyon. Nous étudierons son organisation et son développement dans le contexte traumatique des troubles révolutionnaires, puis le contexte plus favorable de l'Empire et de la Restauration<sup>24</sup>. Nous poursuivrons l'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon avec la naissance d'une seconde bibliothèque,

---

<sup>24</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

celle du Palais des Arts dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle, et son lien avec l'image que la ville de Lyon cherche à construire. Enfin, nous terminerons notre exposé par les évolutions marquant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, tant dans l'organisation des bibliothèques que dans la vision qu'elles projettent de leurs fonctions et de la ville de Lyon, menant à leur réunion en un seul lieu.



# REVOLUTION ET PREMIER QUART DU XIX<sup>e</sup> SIECLE, NAISSANCE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. DES TROUBLES DE LA REVOLUTION À LA POLITIQUE FAVORABLE DU PREMIER EMPIRE ET DE LA RESTAURATION

---

La carte des bibliothèques françaises représente un cas unique en Europe. La Révolution et les saisies révolutionnaires désorganisent la carte et portent atteinte à la cohérence des fonds. Les événements révolutionnaires sont à l'origine d'un siècle de défis pour les bibliothèques<sup>25</sup>. À travers les saisies des biens du clergé, des émigrés et des sociétés savantes, la Révolution change la définition du patrimoine. Jusqu'alors ce mot n'était utilisé que pour les biens privés, le patrimoine familial. Avec les saisies révolutionnaires apparaît l'idée d'un héritage commun, national, et d'une responsabilité collective de préservation<sup>26</sup>. Les saisies n'ont pas pour volonté première de créer des bibliothèques. Les livres sont d'ailleurs des biens secondaires que les Révolutionnaires ont dû gérer dans un second temps. Il s'agissait au départ de récupérer des biens avec une valeur financière, notamment le mobilier, afin de renflouer les caisses de l'État. Cependant, les Révolutionnaires se retrouvent avec de nombreux dépôts de livres qu'ils cherchent autant que faire se peut à protéger, conserver et cataloguer. De nombreux décrets, circulaires, instructions sont envoyés afin d'organiser ces dépôts littéraires. Peu formé, le personnel endommage souvent les biens dont il doit assurer la protection, servant aussi parfois son intérêt personnel. La période révolutionnaire est riche en événements concernant ces collections. Le désengagement de l'État en 1803 marque la politique des périodes suivantes : celles de l'Empire et de la Restauration, périodes durant lesquelles le gouvernement se désintéresse de ces enjeux. Ce décret marque pourtant le point de départ de l'histoire des bibliothèques municipales. Les premières années de leur existence durant le premier quart du siècle sont fondamentales pour la compréhension de l'histoire de ces établissements.

Lyon comme le reste du territoire national subit ces rebondissements, ces changements de régimes et de politiques. Il faut cependant ajouter à ce contexte national un contexte lyonnais. Lyon souffre beaucoup de la Révolution et en garde une mémoire

---

<sup>25</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

<sup>26</sup>BARBIER Frédéric, « Patrimoine, production, reproduction », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2004, n° 5, p. 11-20

traumatique<sup>27</sup>. La ville fonde une partie de son identité sur ces événements ce qui influence les politiques notamment culturelles qu'elle mène par la suite. Enfin, le contexte lyonnais en matière de bibliothèques est aussi à prendre en compte. En effet, avant la Révolution et le décret de 1803 il existe déjà des bibliothèques ouvertes au public, celle du Collège de la Trinité ou encore de l'Hôtel Fléchères ouverte aux avocats et hommes de loi. Cela influence la rapidité d'exécution des décrets. La richesse lyonnaise en matière de collections de livres conditionne le contenu des dépôts littéraires et donc de la bibliothèque municipale. Nous reviendrons donc dans cette partie sur la naissance de la bibliothèque municipale de Lyon et le contexte national et local dans lequel elle s'inscrit.

## **CONTEXTE REVOLUTIONNAIRE À LYON, SAISIES ET DEPOTS LITTERAIRES (1789-1803)**

Léopold Niepce qualifie la politique révolutionnaire envers les bibliothèques de « marche foudroyante<sup>28</sup> ». En effet, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Lyon est déjà bien dotée en bibliothèques. Léopold Niepce ou encore Jean-Baptiste Monfalcon font l'éloge de ces riches collections au Collège de la Trinité et à l'Hôtel Fléchères, qui selon eux comblaient les besoins de la ville. Dans ce contexte la Révolution et ses saisies ne sont pas bien accueillies. Lyon reste malgré les événements de 1789 une ville très royaliste. De plus, les saisies la privent de bibliothèques présentées comme riches, fonctionnelles et suffisantes aux besoins de la ville. Les bibliothèques publiques formées par les Révolutionnaires ne semblent jamais égaler celles de l'Ancien Régime ni compenser les lourdes pertes de la période troublée qui vient de s'écouler. Nous commencerons ainsi par retracer les politiques en matière de bibliothèques durant la période révolutionnaire et leur application à Lyon.

### **La Révolution et les bibliothèques, contexte national**

Les saisies révolutionnaires se font en trois étapes. En 1789, saisie des biens du clergé. 1790, confiscation des biens des émigrés. 1793, suppression des universités, sociétés littéraires, académies et corporations et saisie de leurs biens. À Lyon la bibliothèque du Collège de la Trinité reste ouverte jusqu'en 1793, date de sa fermeture et

---

<sup>27</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

<sup>28</sup>NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, op. cit.

de la confiscation de ses biens. Ces saisies se font rarement facilement, les communautés religieuses résistent à abandonner leurs biens à la nation. À Lyon seule une douzaine des quarante-deux communautés religieuses recensées à cette époque obéissent aux lois et décrets révolutionnaires<sup>29</sup>. La gestion des livres confisqués durant ces trois étapes et entreposés dans des dépôts littéraires incombe à plusieurs commissions successives. D'abord le Comité des quatre nations qui se donne pour mission d'établir un catalogue général, la « bibliographie universelle de la France ». S'ensuivent ainsi les premiers inventaires, souvent catastrophiques car les inspecteurs ne sont pas formés, les dépôts mal organisés, la masse de travail trop importante. Léopold Niepce dans son ouvrage *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon* rapporte que les livres s'amoncellent dans les locaux du Collège de la Trinité et ceux du Palais Saint Pierre et se dégradent énormément. À cause des conditions déplorables de conservation et de formation des inspecteurs mais aussi à cause des événements révolutionnaires. La ville de Lyon étant dénoncée comme rebelle par le régime révolutionnaire et assiégée en 1793, nous y reviendrons plus tard, des bombardements détruisent en partie les bâtiments du Collège de la Trinité et ont des conséquences catastrophiques sur le dépôt littéraire. Les premiers inventaires et le projet d'une bibliographie nationale ont pour but premier de connaître les richesses patrimoniales du pays. Les Révolutionnaires souhaitent faire le point sur les collections qui ont été saisies. Cette connaissance est nécessaire afin de décider quoi en faire par la suite. Il n'y a pas de volonté de valorisation immédiate.

Viennent ensuite le Comité d'instruction publique puis la Commission des monuments, qui voient arriver les premiers catalogues et commencent à distinguer les ouvrages précieux, à conserver. On peut ainsi citer le *décret de l'Assemblée nationale sur l'aliénation des biens nationaux* de 1790<sup>30</sup> dont l'article 3 stipule qu'il « sera fait une distinction des livres et autres objets à conserver d'avec ceux qui seront dans le cas d'être vendus. Pour y parvenir, les municipalités seront entendues dans leurs observations ; les directeurs de district les vérifieront, et ceux de département donneront leur avis et enverront le tout au Corps législatif, pour être statué ce qu'il appartiendra. ». *L'instruction concernant la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres imprimés, etc., etc., provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques, et faisant partie des biens nationaux* datant du 15 décembre 1790<sup>31</sup> apporte des consignes de conservation. Elle met

---

<sup>29</sup>Bibliothèque municipale de Lyon « Historique de la BML » op. cit.

<sup>30</sup>ROBERT Ulysse, op. cit.

<sup>31</sup>Ibidem

notamment en garde contre l'humidité, les insectes et autres nuisibles, la poussière. On peut aussi remarquer qu'elle distingue manuscrits et livres imprimés. Si les consignes de conservation sont globalement les mêmes, la Commission recommande de redoubler de vigilance pour les manuscrits, ainsi la notion de préciosité est introduite. Enfin, *l'instruction du 15 mai 1791 pour procéder à la confection du catalogue de chacune des bibliothèques sur lesquelles les directoires ont dû ou doivent incessamment apposer les scellés*<sup>32</sup> donne des consignes de catalogage. Ces catalogues seront d'abord établis sur fiches à partir de cartes à jouer. On y indique le titre, le nom de l'auteur, le format, la date, le nom de l'imprimeur et de lieu d'impression de l'ouvrage. On remarque donc qu'un certain nombre de données sont déjà prises en compte pour l'identification d'un ouvrage. Ces premières mesures de conservation nous montrent qu'il existe déjà une conscience patrimoniale, une idée de responsabilité commune envers ces collections. Les tentatives pour protéger ces documents témoignent d'une volonté de pérennité, ils doivent pouvoir être transmis aux générations futures. La nation devient responsable de son patrimoine, de sa conservation et de sa transmission.

Cependant ces instructions sont peu ou mal suivies. Les inspecteurs ne sont pas formés occasionnant des erreurs, des destructions à cause des mauvaises conditions de conservation. Peut-être plus grave encore, on observe des destructions intentionnelles pour effacer des symboles de l'Ancien Régime. Léopold Niepce à propos des actes de destruction dans les dépôts lyonnais écrit « Les Révolutionnaires, dans la pensée de faire disparaître les livres de piété, et ne sachant pas lire, en anéantirent un grand nombre d'autres, les vendirent ou les dispersèrent<sup>33</sup>. » Ces destructions sont si courantes que l'Assemblée se doit d'intervenir avec le *décret qui défend d'enlever, de détruire, de mutiler ou d'altérer, sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté, les livres imprimés ou manuscrits, les gravures et dessins, les tableaux, etc.* du 25 octobre 1793. Les collections des dépôts provinciaux sont aussi utilisées pour enrichir les collections parisiennes. Des émissaires viennent récupérer les documents rares et précieux. Ces événements sont vécus par les administrations locales comme des spoliations. Il semble aussi que ces récupérations de documents aient été à l'origine de manigances. Léopold Niepce rapporte ainsi que sur les quatorze caisses qui furent remplies pour enrichir les collections parisiennes, une grande partie a en fait emprunté la

---

<sup>32</sup>ROBERT Ulysse, op. cit.

<sup>33</sup>NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, op. cit.

route fluviale en direction de Toulon, enrichissant une nation ennemie<sup>34</sup> assiégeant la ville. Ainsi, ces dépôts littéraires sont la raison de nombreuses pertes pour les collections provinciales.

Succède à la Commission des monuments la Commission temporaire des arts responsable du décret du 8 pluviôse an II<sup>35</sup> (27 janvier 1794) qui institue une bibliothèque dans chaque district. Les districts sont des unités territoriales créées par l'Assemblée durant la période révolutionnaire. Il s'agit de simplifier la carte des circonscriptions, l'Assemblée crée donc quatre-vingt-trois régions divisées en districts, au moins deux par département. Ces administrations, gérées par un conseil élu sont les plus proches des réalités locales et ont à gérer les dépôts littéraires et autres biens nationaux présents dans leur circonscription. Il s'agit à la fois de donner à ces collections un lieu où elle pourront être conservées correctement et valorisées mais aussi de les rendre accessibles et utiles. Il y a donc un double enjeu de conservation et d'usage des collections pour l'instruction du peuple. L'État a donc la responsabilité de rendre accessible le patrimoine de la nation en plus de le protéger. À Lyon à ce moment-là la bibliothèque vient d'être fermée pour cause de rébellion de la ville contre le régime en place. Le décret stipule d'abord dans l'article 1 que les administrations de district doivent dresser un inventaire des collections, il faut pour cela nommer des commissaires qui en sont responsables (article 8). Il faut ensuite trouver un bâtiment pour accueillir ces collections comme expliqué dans l'article 2 afin de créer une bibliothèque. Une commission temporaire du ministère décide des biens à conserver à partir des inventaires envoyés (article 10). Une fois composées, ces bibliothèques doivent établir un catalogue et le rendre disponible au public (article 11). Les bibliothèques déjà créées dans les communes sont maintenues (article 4). Pour la création de ces bibliothèques, on suspend la vente des doubles (article 6) et une répartition des doubles est organisée (article 5). Il ne suffit plus de conserver les documents en bon état il faut aussi les organiser, sélectionner ceux qui sont utiles. Les inventaires demandés permettent au gouvernement révolutionnaire de connaître le contenu des collections nationales. S'il y a une volonté d'éduquer le peuple et de rendre ces collections utiles, il n'y a pas de réelle réflexion sur leur usage ni sur les usagers. Le gouvernement agit avant tout dans une logique d'inventaire centralisatrice, il n'y a pas de logique de service.

Il s'agit d'une première tentative de fonder des bibliothèques publiques. Cependant, l'expérience tourne court puisque sous le Directoire les districts sont supprimés et avec

---

<sup>34</sup>Nous savons qu'il s'agit de troupes britanniques bien que Niepce ne le précise pas dans son ouvrage.

<sup>35</sup>ROBERT Ulysse, op. cit.

aux leurs bibliothèques qui avaient à peine eu le temps de se mettre en place. Le Conseil de conservation remplace alors la Commission temporaire des arts. Pour remplacer les bibliothèques de districts des bibliothèques départementales sont créées par décret le 4 mai 1796, attachées aux écoles centrales. Le 9 février de la même année il est décrété que les professeurs de ces écoles assumeront le rôle de bibliothécaire face à l'urgence que représente la conservation de ces livres. Il faut noter que l'histoire des bibliothèques commence ici à se rattacher à celle de l'instruction publique, tendance qui se confirmera au siècle suivant. Ces bibliothèques ont d'ailleurs un double enjeu, faciliter le travail scolaire des élèves et fournir des livres aux adultes. Dans les faits cependant les enjeux liés à l'usage des livres sont très peu pris en compte. Le travail de classement, l'organisation et les collections de ces bibliothèques ne correspondent pas aux besoins des usagers. Le catalogue par exemple est réalisé dans une logique d'inventaire plus que d'outil au service des lecteurs. À Lyon cette bibliothèque est installée dans les bâtiments du Collège de la Trinité. La création de ces bibliothèques pose plusieurs problèmes logistiques. Tout d'abord, les livres ne se trouvent pas nécessairement dans la même ville que l'école centrale, il faut organiser le transfert. Il faut aussi décider quoi faire avec les livres restant dans les dépôts. Ces livres d'après le décret doivent former des petites bibliothèques dans les autres communes ce qui se réalise en fait très peu.

Les quelques années résumées ici ont un rôle fondamental. Elles marquent la création d'un patrimoine livresque national. Frédéric Barbier décrit ce phénomène : « Les saisies révolutionnaires ont marqué la mise en œuvre systématique d'une politique de conservation du patrimoine livresque assumée par la nation<sup>36</sup>. » Si le gouvernement révolutionnaire revendique une mise à disposition du patrimoine de la nation pour instruire les citoyens, la notion d'usage n'est pas encore prise en compte. Les politiques des bibliothèques sont centrées sur l'inventorisation des collections dans une logique centralisatrice poussée à l'extrême. Le gouvernement veut connaître l'ensemble de son patrimoine et le gérer seul, depuis Paris. Les problématiques sont avant tout tournées vers la conservation. La Révolution est ainsi à l'origine de la création d'un patrimoine livresque national. Pour comprendre la situation lyonnaise, il faut cependant étudier les événements révolutionnaires locaux, qui constituent l'objet de la partie suivante.

---

<sup>36</sup>BARBIER Frédéric, *Histoire des bibliothèques*. Op. cit.

## La révolution à Lyon et les conséquences sur les dépôts littéraires

Avant de se pencher sur l'organisation des dépôts et de la bibliothèque de l'École centrale de Lyon et leur composition, il faut revenir sur les événements lyonnais de la Révolution. En effet jusqu'en 1815 Lyon subit les conséquences de la Révolution<sup>37</sup>. Ce contexte local est indispensable pour comprendre les événements contemporains concernant les dépôts littéraires et la bibliothèque. Les troubles révolutionnaires influencent fortement la gestion des collections, entraînent des destructions. Ces événements ont aussi un impact dans le temps long. La Révolution et en particulier le siège de 1793 marquent profondément la mémoire lyonnaise. Cette période impacte l'identité de la ville. L'histoire de ce contexte local est cruciale pour comprendre les politiques culturelles et l'image que la ville cherche à se donner durant le XIX<sup>e</sup> siècle. De ce fait, l'histoire des bibliothèques lyonnaises à cette époque ne peut se faire sans passer par le contexte révolutionnaire. Les événements révolutionnaires n'apportent au départ pas trop de désordre à Lyon. Quelques soulèvements ont lieu contre les impôts qui accablent les classes inférieures mais l'ordre est rétabli en quelques jours. Les choses se compliquent rapidement car le premier échevin de Lyon Imbert-Colomès est activement monarchique. S'en suit une scission administrative menant à un soulèvement populaire en 1790 et à la démission d'Imbert-Colomès remplacé par Fleuri-Zacharie-Simon Palerne de Savy, premier maire de Lyon<sup>38</sup>. Si tout semble rentrer rapidement dans l'ordre il s'agit en fait du commencement de plus de cinq ans de troubles pour la ville. En 1790 Lyon est le centre d'une tentative de contre-révolution monarchique. Le Roi devait s'y installer après s'être échappé des Tuileries. Cependant le tout est très mal organisé et échoue avant même d'avoir commencé<sup>39</sup>. Lyon commence tout de même à éveiller fortement les soupçons du gouvernement révolutionnaire. Vue comme une menace, la ville est de plus en plus surveillée. En parallèle, les dépôts littéraires sont formés à partir des collections du clergé, puis des émigrés. Comme nous l'avons déjà souligné, seule une douzaine d'établissements religieux sur plus de quarante appliquent les décrets révolutionnaires. La bibliothèque publique du Collège de la Trinité reste ouverte jusqu'en 1793. En 1792, les collections de l'Académie de Lyon y sont transportées<sup>40</sup>. Comme partout ailleurs, les

---

<sup>37</sup>PELLETIER André (dir.), op. cit.

<sup>38</sup>MONFALCON Jean-Baptiste, op. cit.

<sup>39</sup>Ibidem

<sup>40</sup> 177WP/1/1, Archives municipales de Lyon

dépôts littéraires sont mal entretenus, le personnel peu formé. Le catalogage est lent et souvent mal réalisé. Les destructions vont s'accélérer dans les années suivantes et le travail d'inventaire ralentir d'autant plus, le contexte à Lyon étant de plus en plus tendu.

En effet, dans les années 1792-1795 sous le régime de la Convention une administration Montagnarde se développe à Lyon. Révolutionnaire extrémiste, cette administration est dominée par Marie Joseph Chalier. La ville vit alors une violente opposition Montagnards/Girondins en écho à l'histoire nationale et parisienne à la même période. Les Girondins sont triomphants à Lyon. Or, au même moment, l'insurrection montagnarde prend la tête de la Convention à Paris. Lyon s'y oppose violemment, monte des barricades. La Convention déclare la ville en état de rébellion et envoie l'armée. Elle dénonce Lyon comme contre révolutionnaire royaliste. On peut souligner que d'après Jean-Baptiste Monfalcon il y a eu méprise de la part de la Convention. D'après lui si le général à la tête de la ville de Lyon, Précý, est royaliste, ce n'est pas le cas pour la majorité de la population. Les royalistes se trouvent uniquement dans les classes supérieures, les autres Lyonnais sont attachés à la République mais contre les doctrines sanguinaires de Chalier et des Montagnards<sup>41</sup>. Quoiqu'il en soit la ville est assiégée. Le siège de Lyon s'avère plus long et difficile que prévu. L'armée de la Convention n'a pas gagné de terrain après douze jours de siège. La ville subit de nombreuses destructions. Les dépôts littéraires sont touchés. Des canons sont placés dans la cours du Collège de la Trinité. Les bombardements effondrent une partie de la toiture qui s'écroule sur les collections entassées dans les bâtiments. Cet événement est responsable de la destruction de nombreux ouvrages. Un grand nombre de livres restent longtemps ensevelis sous les décombres sans qu'on cherche à les récupérer<sup>42</sup>. Le siège de 1793 représente donc de lourdes pertes pour les dépôts lyonnais, et ainsi sa future bibliothèque. De plus, comme le souligne Léopold Niepce, le travail de catalogage et d'inventaire des dépôts n'est pas la priorité et n'avance pas du tout durant cette période<sup>43</sup>. Les Lyonnais finissent par se replier et laisser l'armée entrer dans la ville. Cela donne lieu à une autre série de destructions. Les bâtiments du Collège de la Trinité sont alors occupés par des bataillons de l'armée de la Convention qui utilisent les livres comme combustibles<sup>44</sup>. Le Palais

---

<sup>41</sup> MONFALCON Jean-Baptiste, op. cit.

<sup>42</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1828, cote 373125, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>43</sup>NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, op. cit.

<sup>44</sup>« La Bibliothèque municipale de Lyon et ses collections : 16 siècles d'histoire lyonnaise », *Numélyo*, lien : [https://numelyo.bm-lyon.fr/f\\_view/BML:BML\\_02MNSO00101THM](https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_02MNSO00101THM) consulté le 10/10/2020



Saint Pierre est transformé en caserne ce qui ne fait pas bon ménage avec les collections s’y trouvant. La Convention décrète le désarmement de la ville, la destruction de nombreuses richesses et Lyon prend le nom de ville affranchie. On prononce l’éloge de Chalier, on élève son buste sur la place Bellecour. C’est d’après Jean-Baptiste Monfalcon une véritable vengeance de la Convention sur la ville de Lyon<sup>45</sup>. Une commission temporaire est envoyée à Lyon pour surveiller la ville. S’ensuivent de nombreuses exécutions, d’abord à la guillotine puis les accusés sont fusillés en masse.

Après le siège, en 1794, des commissaires sont envoyés pour récupérer les ouvrages les plus précieux à destination des collections parisiennes. Si toutes les villes provinciales possédant des ouvrages précieux ont subi ces prélèvements, il est important de souligner le statut de la ville de Lyon à ce moment-là. En effet ces commissaires étant envoyés par la Convention juste après le siège, il faut prendre en compte le ressentiment et la volonté de punition envers la ville. Cela les a amené à prélever plus qu’allègrement des volumes dans les dépôts lyonnais. Il semble d’ailleurs que des livres aient été accaparés par les commissaires pour enrichir leurs collections personnelles<sup>46</sup>. C’est aussi à ce moment-là que prend place l’évènement rapporté par Léopold Niepce où une partie des caisses à destination de Paris est finalement apportée à Toulon pour enrichir les troupes britanniques<sup>47</sup>. Avec la fin de la Terreur en 1795 Lyon reprend son nom, la commission quitte la ville, les exécutions cessent. Commencent alors des soulèvements populaires contre les anciens hommes de pouvoir montagnards. Poulain-Grandpré est envoyé pour rétablir le calme. Il cherche à apporter l’éducation, la culture des sciences, lettres et arts. Son arrivée coïncide avec le décret associant les bibliothèques aux écoles centrales. Il lance alors la formation de la bibliothèque publique avec les dépôts du Palais Saint Pierre et du Collège de la Trinité. L’École centrale de Lyon est installée dans les bâtiments de ce dernier. Un bibliothécaire est nommé pour les belles-lettres et l’histoire, un autre pour les sciences et arts<sup>48</sup>. Cette configuration préfigure l’ouverture de la seconde bibliothèque municipale, spécialisée dans les arts et les sciences. On voit déjà se dessiner ce découpage et les besoins spécifiques de la ville. Ce contexte révolutionnaire local, couplé aux politiques patrimoniales nationales explique l’organisation et la composition des dépôts littéraires lyonnais, développés dans le point suivant.

---

<sup>45</sup> MONFALCON Jean-Baptiste, op. cit.

<sup>46</sup> « Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1828, cote 373125, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>47</sup> NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, op. cit.

<sup>48</sup> MONFALCON Jean-Baptiste, op. cit.

## L'organisation et la composition des dépôts littéraires et de la bibliothèque de l'École centrale à Lyon

Il est important de préciser le contenu des dépôts littéraires lyonnais puisqu'il est à l'origine du contenu de la bibliothèque municipale par la suite. Il faut tout d'abord rappeler qu'une bibliothèque publique était déjà ouverte avant la Révolution et ne sera fermée qu'en 1793. Cette bibliothèque installée au Collège de la Trinité a été formée par les Jésuites dirigeant l'établissement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle s'enrichit durant ce siècle grâce à des dons de manuscrits et livres anciens par des personnages illustres. On peut citer le don d'Henri III ou celui de Camille de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon. La bibliothèque du Collège de la Trinité est ainsi composée de manuscrits, livres anciens à thématique principalement religieuse. En 1731 une bibliothèque publique est ouverte à l'Hôtel Fléchères, à partir du don de Pierre Aubert, avocat souhaitant que sa bibliothèque devienne publique. Cette bibliothèque est donc majoritairement composée d'ouvrages juridiques. Elle s'enrichit d'autres dons d'hommes de loi avant d'être réunie avec celle du Collège de la Trinité en 1765. Celle-ci devient publique et est dirigée par les Oratoriens, les Jésuites ayant été expulsés. Après le regroupement des collections, la bibliothèque regroupe 40 000 volumes<sup>49</sup>. Outre ce fonds important, les saisies des biens du clergé représentent aussi de grandes collections entreposées dans les dépôts littéraires au Palais Saint Pierre et dans les locaux du Collège de la Trinité. Parmi les fonds les plus importants on peut citer les collections de l'Abbaye de l'Ile-Barbe, celles du Chapitre de l'église métropolitaine. D'autres apports importants bien que moins complets proviennent des bibliothèques des Chanoines-comtes, des Augustins, des Dominicains, des Carmes, des Récollets, des Missionnaires de Saint-Joseph, du Séminaire de St-Irénée, des Feuillants, des Minimes, des Capucins et enfin de la Visitation.<sup>50</sup> Comme nous l'avons dit précédemment, les saisies ont été difficiles, peu d'organisations religieuses ont respecté les décrets révolutionnaires. La formation des dépôts à partir des biens du clergé a été ardue et incomplète. Avec la suppression des académies et sociétés savantes en 1793 la bibliothèque de l'Académie de Lyon est entreposée dans les dépôts littéraires. Ses collections sont riches en particulier grâce au don de Pierre Adamoli. Comme Pierre Aubert il fait don de sa collection à condition qu'elle soit rendue publique, ce qui est le cas dès 1677. Le travail de catalogage qui commence dès les années 1790 a aussi été

---

<sup>49</sup>Bibliothèque municipale de Lyon « Historique de la BML » op. cit.

<sup>50</sup>DACIER Emile, NEVEUX Pol, op. cit.

fastidieux, mal réalisé et source d'erreurs et de destructions. Il est aussi très lent, et ralentit encore avec les troubles qui ont lieu à Lyon, notamment le siège de 1793.

Durant les premières années de la Révolution, la bibliothèque du Collège de la Trinité reste ouverte. Elle ferme en 1793 au moment où la ville est assiégée par l'armée de la Convention. Comme nous l'avons déjà dit, les collections subissent de nombreuses dégradations et destructions à cette occasion. Après le siège, les commissaires font un tri pour enrichir les collections de la Bibliothèque nationale et le travail d'inventaire reprend. Ces collections ainsi que celles des saisies des biens du clergé sont à la base de la bibliothèque municipale de Lyon. En 1795 l'École centrale est ouverte dans les anciens bâtiments du Collège de la Trinité et conformément au décret du 4 mai 1796 la bibliothèque y est rattachée. M. Tabard est nommé bibliothécaire de l'École centrale. Il avait été chargé en 1790 de la direction de tous les dépôts littéraires de la ville et du travail bibliographique. Il fait venir à la bibliothèque les collections entreposées au Palais Saint Pierre pour procéder au triage des doubles. Se pose alors un problème de transport, trop coûteux pour la ville et que l'État ne prend pas en charge. La constitution de la bibliothèque n'avance pas et les demandes de financement restent sans réponse. Le dépôt au Palais Saint Pierre est enfin évacué en 1796 mais les livres sont en mauvais état et la mise en place dans la nouvelle bibliothèque prend énormément de temps. Ainsi les livres quittent un dépôt pour s'entasser dans un nouveau sans réellement servir.<sup>51</sup> Les livres de l'Académie, en particulier le fonds Adamoli sont placés à part afin de ne pas les mélanger avec ceux de la ville.<sup>52</sup> On remarque que la configuration de la bibliothèque du Palais des Arts se préfigure déjà, une bibliothèque gérée par la ville mais contenant des livres appartenant aux académies et Sociétés savantes. En effet en 1800 l'Académie est reformée. Elle récupère ses biens en 1825. Mais une partie des collections, notamment le fonds Adamoli étant publique reste liée à la bibliothèque du Collège de la Trinité. Cette organisation est aussi source de conflits. En effet le temps passant la ville considère de plus en plus ces collections comme siennes, or l'Académie continue de les revendiquer tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la situation à Lyon est stabilisée. Après les troubles révolutionnaires et le siège de 1793 elle cesse d'être ciblée par le gouvernement révolutionnaire. La France sort de la Terreur, Lyon aussi, elle n'est plus vue comme une

---

<sup>51</sup>NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, op. cit.

<sup>52</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1828, cote 373125, Bibliothèque municipale de Lyon

ville rebelle. Durant la période révolutionnaire le gouvernement a émis de nombreux décrets concernant les dépôts littéraires, leur conservation, leur organisation en bibliothèques. Après cette période de désordre, source de destructions, la bibliothèque de l'École centrale semble prendre ses marques à Lyon. Cependant, dès 1802, les écoles centrales et par conséquent leurs bibliothèques sont supprimées. Les décrets qui suivent cette décision sont à l'origine de l'existence des bibliothèques municipales que nous connaissons aujourd'hui. Dans la partie suivante, nous nous intéresserons à la création de la bibliothèque municipale de Lyon.

## **LA MISE EN PLACE DE LA GRANDE BIBLIOTHEQUE EN 1803, DIFFICULTES ET PRECOCITE**

La loi du 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802) supprime les écoles centrales, les remplaçant par des lycées, des collèges ou des écoles secondaires. Le décret du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) place les bibliothèques sous la surveillance et la responsabilité des municipalités. Ce décret est considéré comme fondateur dans l'histoire des bibliothèques. Il institue les bibliothèques municipales telles que nous les connaissons. Afin de mieux comprendre son impact, nous reviendrons sur le contexte national dans lequel il s'insère ainsi que son application à Lyon.

### **Le décret du 8 pluviôse an XI, contexte national**

Le décret du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) est promulgué par Napoléon durant le Consulat. Le contexte de fondation des bibliothèques municipales est donc à placer durant la période napoléonienne, nous sortons du contexte révolutionnaire. Par ce décret Napoléon désengage l'État de la gestion des bibliothèques. L'article 1 stipule que les bibliothèques sont « mises à la disposition et sous la surveillance de la municipalité ». L'article 2 ajoute que celle-ci doit nommer et rémunérer un conservateur. Enfin l'article 3 demande un inventaire qui doit être envoyé au ministère. Deux points sont importants à noter. Premièrement, l'État se décharge sur les municipalités sans leur donner de moyens financiers. Ce transfert de responsabilités s'explique par le contexte politique. En effet le Consulat prépare l'Empire, une période de conquêtes et de guerres. Les bibliothèques et leur financement ont été plus que secondaires. Le gouvernement leur a accordé peu d'intérêt et de budget. Cela a un impact sur la gestion des bibliothèques, leur accroissement et la conservation des biens patrimoniaux. En effet la qualité de ces

services dépendra du budget de la municipalité et de la sensibilité du maire à ces questions. La responsabilité du choix du conservateur incombe aussi à la municipalité et de ce choix découle la bonne ou mauvaise gestion de la bibliothèque et la conservation des biens qui s'y trouvent. Deuxièmement, bien que la gestion soit transmise à la municipalité l'État reste propriétaire des collections. Ainsi malgré le transfert de responsabilité, le gouvernement maintient un contrôle et une surveillance sur les biens patrimoniaux. Cette surveillance est visible dans l'article 3 du décret, le ministère souhaite obtenir les inventaires de toutes les collections. Or si ce décret semble régler le statut juridique de ces nouvelles bibliothèques il crée en fait un flou à l'origine d'un contentieux tout au long du siècle. Ce contentieux a un impact sur toutes les politiques de gestion des bibliothèques durant le XIX<sup>e</sup> siècle, tant du côté des municipalités qui cherchent à obtenir une réelle autonomie que du côté du ministère qui tente de réaffirmer sa propriété et son droit de contrôle<sup>53</sup>.

La mise en place de ces bibliothèques est faite avec plus ou moins de bonne volonté et plus ou moins de moyens. Dans beaucoup de municipalités, en particulier des petites villes qui n'avaient pas auparavant de bibliothèques fonctionnelles, elles tardent à ouvrir. L'importance des dépôts est au départ un frein. Les villes n'ont pas les moyens ou pas la place d'installer les collections dans des locaux permettant leur utilisation. Jusque dans les années 1830 il n'y a pas de bâtiments construits exprès pour accueillir une bibliothèque. On récupère les locaux d'anciens monuments, d'anciens hôtels de ville notamment. Les locaux sont inadaptés et souvent trop petits. Les livres restent donc entassés dans les dépôts. Le problème de leur transport se pose aussi, il est coûteux et compliqué à organiser. Tout cela freine l'organisation des bibliothèques municipales. Il y a aussi une certaine stupeur. Depuis 1789, les ordres viennent de Paris. En 1803, soudainement, les directives cessent. Cela demande aux municipalités de se réorganiser. L'envoi des catalogues au ministère se fait très lentement par manque de moyens et de personnel compétent. Mais aussi volontairement par peur d'être spolié comme durant la Révolution au bénéfice des bibliothèques parisiennes. L'ouverture d'une bibliothèque municipale demande un travail de réorganisation et de classement des dépôts pour donner un sens aux collections et permettre leur utilisation. Les collections provenant principalement des saisies des biens du clergé, les livres religieux, de théologie, droit canon, histoire religieuse etc. sont sur-représentés. Ceci impacte nécessairement la

---

<sup>53</sup>TACHEAU Olivier, op. cit.

composition des bibliothèques municipales qui montrent d'importantes lacunes en sciences notamment. L'accent est mis sur l'histoire et les belles-lettres pour une autre raison, les bibliothécaires sont au départ des hommes de lettres et non des techniciens. Leurs connaissances et leur attrait personnel pour ces disciplines influencent les nouvelles acquisitions. Cette tendance est très visible à Lyon et rend nécessaire l'ouverture d'une seconde bibliothèque spécialisée dans les sciences et les arts comme nous le verrons plus tard.

Ces bibliothèques peinent à ouvrir. En effet les bibliothèques des écoles centrales ont été peu mises en place et peu fonctionnelles, la base sur laquelle s'appuie les bibliothèques municipales est donc fragile. De plus beaucoup de municipalités ne possédaient pas d'école centrale et doivent partir de zéro. Peu ou pas de budget pour enrichir les collections, on procède par échanges et ventes de doubles. Il y a un double problème. D'abord, le mauvais état des collections provenant des dépôts. Ensuite, l'inadéquation de ces collections avec les demandes des lecteurs. Comme nous l'avons dit les collections sont surtout composées de livres d'histoire, de théologie, de droit canon. Les sciences et les ouvrages techniques manquent à l'appel or ils sont utiles à la population. Les municipalités et bibliothécaires ne prennent pas systématiquement conscience du problème, la notion d'usage n'étant pas vraiment prise en compte. Il y a peu de réflexion sur les lecteurs, peu d'actions pour faciliter l'accès aux collections. La logique de conservation prime sur la communication. Pour les bibliothèques, il s'agit avant tout de posséder des livres, de les inventorier et de les conserver. Même lorsque le problème d'adéquation des collections est pris en compte par les bibliothécaires, pour le régler il faut un budget important ce que n'ont pas la plupart des municipalités à ce moment-là. L'ouverture d'une bibliothèque nécessite aussi une salle de lecture et le personnel pour la gérer. Quand les bibliothèques s'ouvrent, les horaires sont très restreints car on manque de personnel et on ne peut pas le payer correctement. Les grandes villes comme Lyon qui avaient déjà eu à leur charge avant la Révolution une bibliothèque fonctionnelle sont beaucoup plus enclines à réaliser rapidement le contenu du décret de 1803. À Lyon, on attendait même une décision de ce type avec impatience, espérant retrouver la grandeur des bibliothèques de l'Ancien Régime auxquelles la Révolution a causé tant de tords. Les grandes villes ont aussi plus de budget. Lyon est une des trois villes à octroyer un crédit supérieur à 10 000 francs pour sa bibliothèque, ce qui facilite sa mise en place rapide. Tous ces éléments expliquent la rapidité d'ouverture de la bibliothèque municipale à Lyon que nous allons détailler dans la partie qui suit.

## La création de la Grande bibliothèque, précocité lyonnaise

À Lyon la bibliothèque municipale ouvre dès 1803. Cette rapidité est due tout d'abord à l'histoire des bibliothèques lyonnaises. Ayant déjà eu l'expérience d'une bibliothèque publique durant l'Ancien Régime, la ville possède toutes les cartes pour la mise en place d'une bibliothèque municipale. La richesse des collections lyonnaises facilite aussi la création de la bibliothèque. En effet le décret stipule que la bibliothèque doit contenir au moins 1500 volumes à prendre dans les dépôts alentours s'ils ne se trouvent pas déjà dans celui de la ville. Pour une grande ville comme Lyon ce travail est grandement facilité, les livres sont faciles à trouver, les collections sont riches et contiennent de nombreux ouvrages précieux. La municipalité possède aussi suffisamment d'argent pour accorder un budget important à la bibliothèque comme nous l'avons dit précédemment. Un autre élément entre en jeu dans cette précocité, le traumatisme de la Révolution à Lyon. En effet, avec la période du Consulat puis de l'Empire les Lyonnais cherchent à tourner la page et oublier le contexte violent des années précédentes. Ce décret est un moyen de tourner le dos aux dépôts littéraires révolutionnaires et aux bibliothèques organisées par l'État. La responsabilité incombe à la municipalité, elle retrouve une certaine autonomie lui permettant d'oublier la surveillance des années 1790. Napoléon incarne ce renouveau et cette page qui se tourne pour les Lyonnais. En 1800, il pose la première pierre de nouveaux édifices sur la place Bellecour. Cet acte efface symboliquement les traces de la Révolution pour les Lyonnais<sup>54</sup>, tout comme l'ouverture de la bibliothèque municipale. La Grande bibliothèque est installée dans les locaux du Collège de la Trinité, ainsi la bibliothèque de l'École centrale n'a pas à être déménagée. Elle est cependant réorganisée et enrichie. En effet le transfert des dépôts de livres du Palais Saint Pierre n'est pas achevé et beaucoup de livres sont présents dans les locaux du Collège de la Trinité mais ne sont pas accessibles dans la bibliothèque, entassés dans les greniers. Conformément au décret, le conseil municipal doit nommer un bibliothécaire. Il s'agit d'Antoine-François Delandine. Il remplace M. Tabard dont les connaissances semblaient plus adaptées à la gestion d'une école que celle d'une bibliothèque<sup>55</sup>. M. Delandine a été conservateur de la bibliothèque de l'Académie pendant plusieurs années et sait donc gérer une riche bibliothèque. De plus, il montre un grand intérêt pour les études philologiques et historiques. Or, la composition des collections

---

<sup>54</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

<sup>55</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1828, cote 373125, Bibliothèque municipale de Lyon

rend indispensable un tel savoir. La maîtrise de plusieurs langues et de l'histoire est nécessaire au catalogage de ces ouvrages. De plus comme nous l'avons dit, au début du XIX<sup>e</sup> siècle la fonction de bibliothécaire est fortement associée aux études littéraires et historiques. Un bon bibliothécaire est un homme de lettres, un savant plus qu'un technicien. À l'occasion de l'élection d'Antoine-François Delandine le conseil municipal établit les devoirs du bibliothécaire. Il doit guider les citoyens dans leurs recherches, faire découvrir les richesses de la bibliothèque aux visiteurs. Il est aussi de sa responsabilité de faire respecter le règlement de la bibliothèque. Les tâches principales de son travail sont aussi rappelées, en particulier la création du catalogue de la bibliothèque qui doit impérativement être imprimé au fur et à mesure du travail de classement.

Le bibliothécaire ne travaille pas seul. Ainsi le maire nomme une commission de quatre citoyens connaissant la bibliographie. Ils doivent aider le bibliothécaire à trier les dépôts et sélectionner les livres utiles à la bibliothèque ainsi que leur emplacement dans celle-ci. Outre le fait de posséder des livres jugés importants, incontournables, il y a aussi un aspect promotionnel. En effet, à travers une bibliothèque riche, possédant des ouvrages rares et précieux, la ville se crée une image de ville savante, intellectuelle et prestigieuse. Le choix des ouvrages n'est pas guidé par l'usage que les lecteurs peuvent en faire, cette problématique n'est pas réellement prise en compte à ce moment-là. Le conseil doit établir un compte-rendu de l'état de la bibliothèque chaque année ainsi que de possibles améliorations, et les faire remonter au conseil municipal<sup>56</sup>. L'existence de ce conseil nous apprend deux choses. D'abord, l'importance de la tâche à accomplir, l'ampleur du travail est telle que le bibliothécaire ne peut y parvenir seul. Nous verrons d'ailleurs que même aidé de la commission le travail est long et ardu. Ensuite, cela nous montre l'implication de la municipalité qui entend surveiller l'établissement à travers les comptes-rendus de la commission. Le bibliothécaire n'est donc pas totalement libre, il a des comptes à rendre. Les décisions reviennent d'ailleurs toujours au conseil municipal. Celui-ci décide du règlement de la bibliothèque. Le premier règlement émis nous informe que la bibliothèque est ouverte tous les jours sauf le lundi, le jeudi et le dimanche, de 10 heures jusqu'à 14 heures. Une fermeture annuelle est prévue du 1<sup>er</sup> frimaire au 1<sup>er</sup> brumaire (du 22 septembre au 22 octobre). Les lecteurs ne doivent ni apporter ni emporter des livres. Les livres ne sont pas en libre accès, un employé communique les ouvrages demandés. On ne peut demander plus de deux ouvrages à la fois. Le bibliothécaire doit donner son

---

<sup>56</sup>177WP/1/1, Archives municipales de Lyon



accord avant la communication d'un manuscrit ou d'une édition princeps. Il est bien sûr interdit de déchirer ou écrire sur les livres. Il est aussi demandé de ne pas tenir le livre sur le plat de la main pour éviter de briser la reliure<sup>57</sup>. Les préoccupations sont bien plus tournées sur la conservation des ouvrages que la facilité de leur communication. Ce règlement illustre parfaitement la primauté de la conservation sur la communication durant cette période. Face à la rapidité de la mise en place de la bibliothèque à Lyon nous pouvons parler de précocité lyonnaise. Alors que dans beaucoup de villes la bibliothèque n'ouvre réellement que dans les années 1830, elle est ouverte dès 1803 à Lyon. Cependant tout n'est pas encore gagné. Un travail important de classement, catalogage et d'organisation reste à faire. Les premières années d'exercice d'Antoine-François Delandine nous renseignent sur les difficultés rencontrées et l'avancement des travaux, détaillés dans la partie suivante.

## **Les débuts du fonctionnement de la Grande bibliothèque**

Le travail d'Antoine-François Delandine à la Grande bibliothèque nous est parvenu grâce aux cahiers qu'il a laissés, détaillant pour chacune des années où il a été conservateur l'avancement de son travail et l'évolution de la bibliothèque. Conservateur de 1803 à 1820, il est un personnage important de l'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon. En tant que premier conservateur de celle-ci il produit les premiers catalogues, est responsable de l'organisation dans les premières années d'existence de cette bibliothèque. Nous tâcherons dans cette troisième sous-partie de revenir sur l'organisation de la Grande bibliothèque juste après l'élection de M. Delandine en 1803, en nous appuyant en particulier sur les comptes-rendus qu'il a produits. Antoine-François Delandine a été secondé par son fils aîné qui a d'ailleurs occupé son poste quelques temps après lui avant de choisir de poursuivre sa carrière politique plutôt que celle de bibliothécaire. Aidé de celui-ci il établit en premier lieu un ordre provisoire pour le classement des ouvrages et cherche à compléter chaque classe avec les ouvrages provenant des dépôts. Les doubles sont transportés dans la salle au-dessus de l'église du Collège de la Trinité<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup>177WPI/1, Archives municipales de Lyon

<sup>58</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon » ; *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1828, cote 373125, Bibliothèque municipale de Lyon

Le rapport sur l'état de la bibliothèque depuis le 1<sup>er</sup> messidor an XI jusqu'au 1<sup>er</sup> nivôse an XII<sup>59</sup> (du 20 juin 1803 au 23 décembre 1803) nous apprend que le travail de M. Delandine durant cette période s'est concentré sur le classement des ouvrages dans cinq grandes divisions : théologie, jurisprudence, sciences et art, belles-lettres, histoire. Ces classes sont communément admises par toute la profession, les subdivisions diffèrent selon les bibliothèques. Ces grandes classes sont liées à la composition des saisies révolutionnaires. Si la théologie arrive en premier c'est que ce type d'ouvrages prédomine dans les collections. Cela nous montre aussi l'importance accordée aux différentes connaissances. On voit ainsi que les sciences et disciplines techniques sont toutes regroupées dans une seule classe alors que les connaissances littéraires et les sciences humaines ont droit à quatre classes différentes. L'organisation de la bibliothèque n'est pas neutre, elle montre le positionnement des bibliothécaires et de la municipalité vis-à-vis des ouvrages à mettre en avant pour promouvoir la bibliothèque et la ville de Lyon. Le conservateur précise qu'il a pris soin de placer à part les manuscrits et éditions princeps. Cela s'explique d'abord par les différences de soins à apporter à des documents anciens. Mais cela témoigne aussi de l'importance donnée à ces ouvrages. Ils sont plus précieux que les livres contemporains. Leur support à lui seul revêt une importance, un intérêt et une richesse qu'il convient de conserver. Cette attention donnée à ces documents est évidemment liée à la volonté de prestige de la bibliothèque. Placer ces documents à part permet de les différencier, de les rendre plus visibles. Or ces documents sont rares, chers et précieux. Montrer que l'on en possède c'est montrer la richesse de la bibliothèque et par conséquent de la ville de Lyon. Le conservateur a aussi dû nettoyer les livres du dépôt au-dessus de l'église du Collège de la Trinité. Cette information nous renseigne sur les pratiques de conservation des ouvrages. Il était connu qu'il fallait lutter contre l'humidité, la poussière et les insectes. Nettoyer et battre les ouvrages permettait d'éviter une partie des dommages causés par ces diverses nuisances. Une seconde pratique réside dans la reliure. Il s'agissait d'un des principaux moyens utilisés par les bibliothécaires au XIX<sup>e</sup> siècle pour éviter la détérioration des ouvrages. Dans son rapport, Antoine-François Delandine précise ainsi avoir procédé à la reliure de plus d'une vingtaine de volumes in-quarto ainsi qu'un in-folio. Le rapport suivant portant sur la période du 1<sup>er</sup> nivôse an XII

---

<sup>59</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque depuis le 1<sup>er</sup> messidor an XI jusqu'au 1<sup>er</sup> nivôse an XII*, cote 373111, Bibliothèque municipale de Lyon

au 1<sup>er</sup> vendémiaire an XIII<sup>60</sup> (du 23 décembre 1803 au 23 septembre 1804) nous informe que M. Delandine a terminé de ranger dans les cinq divisions les ouvrages in-folio et in-quarto du dépôt au-dessus de l'église du Collège de la Trinité. Il ajoute à son rapport des propositions pour améliorer le fonctionnement de la bibliothèque. Pour un meilleur accroissement des collections il propose une loi obligeant les auteurs à déposer un exemplaire à la bibliothèque de leur département en plus de celui envoyé à la Bibliothèque nationale selon la loi du dépôt légal. Ces deux premiers cahiers nous informent ainsi de la mise en marche de la Grande bibliothèque, des travaux urgents que le conservateur a dû effectuer rapidement après son élection et des pratiques de conservation en vigueur à l'époque.

Les cahiers de M. Delandine permettent aussi d'étudier les normes bibliographiques de cette période. Il établit des listes d'ouvrages achetés ou reçus par don. La façon dont il met en page ces listes permet de comprendre quels éléments étaient pris en compte dans la classification mais aussi la valeur d'un ouvrage. En effet à côté des nouvelles acquisitions il justifie l'utilité de celles-ci. Il s'agit la plupart du temps de manuscrits, éditions princeps ou contenant des illustrations précieuses. Ainsi la valeur d'un document se fonde plus sur sa rareté que son utilité. La bibliothèque cherche à acquérir des ouvrages précieux et prestigieux plus qu'utilitaires. Il s'agit encore une fois d'accroître le prestige de la ville. Pour tous les ouvrages catalogués figurent le titre, l'auteur, le format, le nombre de pages. Pour les manuscrits ou éditions rares M. Delandine ajoute une description matérielle de l'objet, notant les enluminures, l'état général du document etc. Cela nous permet de voir que la distinction est déjà bien marquée entre manuscrits et livres anciens où le support matériel est important et précieux, et livres contemporains dont le contenu importe plus que le support. À travers le catalogage et les informations révélées par celui-ci, le conservateur met en avant la richesse de la bibliothèque. Plus l'objet est précieux plus la description est précise afin de montrer à tous les possessions rares de la bibliothèque de Lyon et donc son prestige et celui de la ville. Le lieu et la date de parution commencent à être précisés à partir du rapport du 1<sup>er</sup> nivôse an XII au 1<sup>er</sup> vendémiaire an XIII<sup>61</sup> (de 23 décembre 1803 au 23 septembre 1804). On note ainsi une évolution dans les critères bibliographiques qui témoigne d'une technicisation du travail de catalogage. Cette technicisation n'est encore une fois pas innocente. Plus la description

---

<sup>60</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque depuis le 1<sup>er</sup> nivôse an XII jusqu'au 1<sup>er</sup> vendémiaire an XIII*, cote 373112, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>61</sup>Ibidem

des livres est précise, plus leur identification est facile. Cela permet de montrer de manière plus complète les possessions de la bibliothèque et donc l'importance des collections. Le catalogage est un acte promotionnel. L'accent porté sur le catalogage durant cette période est une tendance nationale liée aux politiques révolutionnaires. Il s'agit d'inventorier le patrimoine national, on cherche à connaître ce que l'on possède, à le mettre en avant et à posséder plus. La logique conservatrice domine les politiques des bibliothèques au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'année 1803 marque un tournant pour les bibliothèques en France. Désormais sous la responsabilité des municipalités, leur sort est intimement lié au contexte local. La bibliothèque municipale de Lyon se met en place de manière précoce. Cette précocité est liée à l'histoire des bibliothèques lyonnaises sous l'Ancien Régime, la richesse de la ville tant monétaire qu'en termes de collections mais aussi la volonté de tourner la page sur la période révolutionnaire. S'ouvre alors une période plus favorable pour la ville de Lyon et sa bibliothèque. Nous étudierons l'évolution de la Grande bibliothèque durant le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, durant l'Empire et la Restauration qui marquent un contexte plus favorable à la ville de Lyon que la période révolutionnaire.

## **ACCALMIE SOUS L'EMPIRE ET LA RESTAURATION, LE DEVELOPPEMENT DE LA GRANDE BIBLIOTHEQUE (1804-1830)**

L'ouverture de la bibliothèque municipale de Lyon en 1803 est un premier pas pour oublier les politiques révolutionnaires. Napoléon représente un pouvoir fort et favorable à la ville, il soutient l'industrie de la fabrique et encourage l'activité intellectuelle en réautorisant les académies et sociétés savantes. Lyon, face à cette politique avantageuse soutient le coup d'État de Bonaparte mais également le retour des Bourbons en 1814. Les monarques font preuve de magnificence à l'égard de la ville. Ces contextes politiques plus favorables permettent à la bibliothèque de se développer lentement et ce malgré le manque d'intérêt des dirigeants vis-à-vis des bibliothèques. Nous reviendrons dans cette partie sur les politiques favorables à la ville de Lyon de ces deux régimes et leurs politiques en matière de bibliothèques puis le développement de la bibliothèque municipale de Lyon dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Les politiques impériales et royales concernant les bibliothèques et vis-à-vis de la ville de Lyon**

Sous l'Empire les bibliothèques et la culture sont des problématiques secondaires.

Cela s'illustre parfaitement dans le décret de 1803 puisque l'État se décharge sur les

municipalités. Le régime monarchique n'intervient pas beaucoup plus pour les bibliothèques. Ainsi jusqu'en 1830 avec la monarchie de Juillet, très peu de décrets ou instructions sont promulgués par les autorités politiques. Quelques événements sont tout de même à souligner. Sous l'Empire Napoléon cherche à faire de Paris un centre culturel au rayonnement international. Cette culture doit bien sûr servir les intérêts de l'Empire, en montrer la grandeur, la magnificence. Il s'agit aussi de s'approprier les biens culturels des pays conquis notamment les collections de leurs bibliothèques et de les utiliser pour augmenter le prestige du centre culturel parisien. Dans cette optique la Bibliothèque nationale prend en 1805 le titre de Bibliothèque Impériale. Elle est réorganisée et ses collections considérablement augmentées notamment à partir des saisies dans les pays conquis. Durant la Restauration quelques décisions sont prises afin de mieux conserver le patrimoine des bibliothèques. En 1821 l'École des chartes est créée. Il s'agit de former les bibliothécaires et archivistes afin de mieux conserver les documents. Cette école est un premier pas vers la technicisation et la professionnalisation du métier de bibliothécaire. Il faut cependant attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour que les chartistes prennent réellement une part importante des postes. La création de cette école n'a donc au départ que peu d'influence sur les pratiques professionnelles<sup>62</sup>. En 1822 est instaurée l'Inspection générale des bibliothèques. Il n'y a au départ qu'un seul inspecteur, les bibliothèques sont donc loin d'être toutes inspectées. C'est cependant une première étape vers une plus grande surveillance des bibliothèques montrant une volonté de contrôle sur la gestion des municipalités. Il faut attendre la fin des années 1820 et l'arrivée de l'inspecteur Buchon qui lors de sa tournée des bibliothèques de France rend compte de l'état catastrophique de celles-ci<sup>63</sup>. À cause du manque d'intérêt de ces deux régimes pour les bibliothèques, le décret de 1803 peine à se mettre en place. Beaucoup de bibliothèques n'ouvrent que dans les années 1830. Celles qui ouvrent avant s'accroissent peu, principalement par ventes ou échanges de doubles<sup>64</sup>. Seules les grandes villes comme Lyon qui ont les moyens financiers et les collections nécessaires mettent rapidement en place la bibliothèque et réussissent à l'accroître durant cette période. De plus, ces régimes restituent aussi une partie des biens confisqués par les Révolutionnaires. Les biens des émigrés, mais aussi des sociétés savantes et académies qui sont à nouveau autorisées par Napoléon. Cela représente des pertes importantes pour les collections des bibliothèques

---

<sup>62</sup>KEITH BARNETT Graham, op. cit.

<sup>63</sup>Ibidem

<sup>64</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

municipales. Les municipalités montrent cependant un intérêt pour les bibliothèques, sans avoir toujours les moyens financiers pour réaliser leurs projets. En effet se développe en parallèle de la révolution industrielle une volonté d'instruction du peuple, plus prononcée que dans les discours révolutionnaires. Cet objectif se voit dans les projets d'enseignement élémentaire, mais c'est aussi un rôle assigné aux bibliothèques. Ainsi se développent des discours sur l'utilité des bibliothèques publiques pour l'instruction de tous. Le désengagement de l'État permet en fait aux initiatives privées et locales de se développer. Après la période Révolutionnaire où le régime cherche à étatiser la culture et le patrimoine, l'Empire et la Restauration sont des périodes de revivification et de renouveau<sup>65</sup>. Cela permet aux municipalités qui en ont les moyens de développer des lieux culturels importants, comme c'est le cas à Lyon.

L'Empire et la Restauration ne sont donc pas en théorie des périodes favorables aux bibliothèques, n'y accordant que peu d'intérêt et de budget. Cependant, ces deux régimes sont favorables à la ville de Lyon. Napoléon incarne pour Lyon le renouveau après la Révolution. Sa visite en 1800 où il pose la première pierre des nouvelles constructions de la place Bellecour représente parfaitement cet objectif. Il mène une politique favorable à l'égard de la ville en soutenant la fabrique de la soie, principale ressource économique de Lyon. Cette prospérité économique est favorable au développement de la bibliothèque, la municipalité pouvant se permettre d'y accorder un plus grand budget. De plus en autorisant de nouveau les activités des académies et sociétés savantes il encourage le développement intellectuel de la ville notamment autour des lettres et de l'histoire. Or les bibliothécaires sont majoritairement des hommes de lettres qui bénéficient de l'activité des académies et sociétés savantes. Plusieurs bibliothécaires lyonnais sont membres de l'Académie de Lyon, Antoine Péricaud par exemple, ou d'autres sociétés savantes comme Jean-Baptiste Monfalcon membre de la Société Linnéenne. Il faut malgré tout nuancer ce lien privilégié entre Lyon et l'Empereur. Napoléon met la ville sous tutelle gouvernementale, un préfet et un commissaire général étant chargés de surveiller la municipalité<sup>66</sup>. La ville bien qu'alliée de l'Empire reste ainsi crainte et surveillée. Avant de soutenir l'Empereur la ville cherche surtout l'ordre politique favorable à la prospérité de la fabrique qui est tributaire des marchés extérieurs. L'Empire n'offre plus cette stabilité politique, en 1814 Lyon soutient le retour des Bourbons, reconnaissant Louis

---

<sup>65</sup>JOURDAN Annie, « Politique artistique et Révolution française (1789-1800) : la régénération des arts, un échec ? », *Annales historiques de la Révolution française*, 1997, n°309, p. 401-421

<sup>66</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

XVIII avant Paris<sup>67</sup>. Les Lyonnais soutenant le Roi, celui-ci poursuit les politiques favorables de Napoléon. La famille royale encourage la fabrique, Louis XVIII accorde une aide de 500 000 francs à la fabrication d'étoffes pour son sacre<sup>68</sup>. La ville prend un essor considérable sous la Restauration. Sur le plan économique dans la continuité du premier Empire, mais aussi sur le plan culturel. Des personnalités royales la visitent régulièrement, se rendant notamment à la Grande bibliothèque. Dans le compte-rendu de 1814 Antoine-François Delandine rappelle la fidélité de la ville au Roi et se réjouit des horizons favorables pour la bibliothèque qu'ouvre le retour à la monarchie<sup>69</sup>. En 1828 la bibliothèque reçoit la visite de l'inspecteur général des bibliothèques M. Buchon. Avec cette visite la ville et le conservateur ont bon espoir de recevoir quelques dons de la part du roi<sup>70</sup>. Ces attentes témoignent du contexte apaisé pour Lyon et sa bibliothèque sous la Restauration. Ici encore il convient de nuancer la politique bénéfique des Bourbons. La monarchie se réserve le droit de nomination de la municipalité lyonnaise. Comme pour l'Empire, Lyon est à la fois une fidèle alliée et une ville inquiétante dont on se méfie<sup>71</sup>. Par leurs politiques favorables à l'économie lyonnaise, à la prospérité de la ville et à sa renommée, l'Empire et la Restauration sont des périodes d'apaisement après les troubles révolutionnaires. Cet apaisement politique, la prospérité économique et les politiques favorisant le rayonnement culturel lyonnais permettent le développement de la Grande bibliothèque, détaillé dans les parties qui suivent.

## **Le développement de la Grande bibliothèque, le travail de catalogage**

Les cahiers d'Antoine-François Delandine nous permettent de retracer l'avancement du travail à la Grande bibliothèque et l'évolution de celle-ci dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Durant les premières années d'existence de la bibliothèque le bibliothécaire se consacre principalement au catalogage. Il s'agit de connaître les collections afin de pouvoir les organiser et les enrichir, mais aussi de les faire connaître au public. Durant l'année 1805 M. Delandine a travaillé sur le catalogue des manuscrits.

---

<sup>67</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

<sup>68</sup>Ibidem

<sup>69</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1814*, cote 373122, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>70</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1829, cote 373127, Bibliothèque municipale de Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>71</sup>PELLETIER André (dir.), op. cit.

Il en achève les notices en 1807 et entame la même année le catalogue des incunables<sup>72</sup>. Ces documents sont les plus précieux de la bibliothèque, la priorité donnée à leur catalogue est en premier lieu une mesure de conservation. En cataloguant on évite la disparition des documents. Il s'agit aussi de mettre en avant les documents faisant le prestige de la bibliothèque afin d'attirer les lecteurs et de montrer la richesse et la grandeur de la bibliothèque lyonnaise. Le catalogue n'a pas uniquement pour but d'inventorier les livres pour pouvoir les trouver plus facilement, mais aussi de faire connaître les livres possédés par la bibliothèque. Le catalogue est d'ailleurs destiné à être publié, il n'a donc pas qu'un usage interne. L'accent est mis dans les premières années sur le catalogue des manuscrits et incunables car ce sont les documents qui font la singularité de la bibliothèque. Ce sont des exemplaires uniques, en montrant ces possessions la bibliothèque se met en scène et fait sa propre publicité, et dans le même temps celle de la ville de Lyon. Le premier volume du catalogue des manuscrits est achevé en 1808, le troisième en 1812. Le rapport de M. Delandine détaille les méthodes de catalogage<sup>73</sup>. Les manuscrits ont été catalogués selon la langue. Le premier volume concerne les manuscrits grecs, latins et orientaux. Le second les manuscrits français et le dernier les manuscrits en langues étrangères modernes. Les manuscrits ne sont donc pas catalogués selon les mêmes classes que les ouvrages modernes. Cela nous permet de remarquer une fois de plus que ces documents ne sont pas considérés de la même manière que les autres. Leur description le montre aussi puisqu'une grande partie de la notice est consacrée à la description matérielle des manuscrits. La préciosité de leur support fait que l'on redouble d'attention pour leur conservation. Cela témoigne d'une conscience patrimoniale de la part de l'État et des bibliothécaires au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette description du support physique entre aussi dans la démarche promotionnelle comme montré précédemment, il ne s'agit pas seulement de dire que l'on possède tel manuscrit mais de montrer pourquoi il est unique et précieux. Cette démonstration passe par une description détaillée. Ce qui est attrayant pour un manuscrit et fonde sa valeur, ce sont ses enluminures, la qualité de son écriture, son ancienneté etc.

---

<sup>72</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1807*, cote 373115, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>73</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1812*, cote 373120, Bibliothèque municipale de Lyon



En 1808 le bibliothécaire achève aussi le catalogue des in-quarto de la salle Adamoli<sup>74</sup>. L'année précédente il avait réalisé le catalogue des in-folio de cette même salle. Un intérêt particulier est apporté à ce fonds. C'est en effet une des collections les plus riches de la bibliothèque. Contenant des ouvrages rares et précieux, elle recèle aussi beaucoup de livres de sciences. Or la bibliothèque en possède assez peu, les collections monastiques étant principalement tournées vers l'histoire et la théologie. Tout comme pour les manuscrits et incunables ce fonds est mis en avant pour valoriser la bibliothèque lyonnaise. Cela se fait en particularisant cette collection dans le catalogue mais aussi le classement de la bibliothèque puisqu'elle conserve son unité dans le rangement des ouvrages, une salle spéciale lui est attribuée. C'est aussi une façon de mettre en avant l'histoire de la ville, une histoire prestigieuse. En effet, le don de Pierre Adamoli est très important et historique. Il rappelle la richesse intellectuelle de la ville puisque de grands érudits ont possédé de grandes bibliothèques. De plus, l'histoire de ce don met en avant la générosité et la volonté d'instruction du peuple de la part des intellectuels lyonnais, Pierre Adamoli ayant demandé à ce que ses collections deviennent publiques. Cela rappelle aussi que Lyon n'a pas attendu la Révolution pour ouvrir une bibliothèque publique. La valorisation et la particularisation de ce fonds est un moyen de publicité pour la bibliothèque comme pour la ville. Enfin en 1816 le catalogue des imprimés pour la classe des belles-lettres est achevé. Cela représente deux volumes de 500 pages<sup>75</sup>. Antoine-François Delandine produit en dix-sept années d'exercice sept volumes de catalogues. Les trois premiers sont consacrés aux manuscrits, les deux suivant aux belles-lettres. Le sixième catalogue porte sur le théâtre, le septième l'histoire. Ce dernier devait être composé de plusieurs tomes mais Antoine-François Delandine n'a pas eu le temps de l'achever<sup>76</sup>. Le fils aîné de M. Delandine, Romanet Delandine exerce les fonctions de bibliothécaire à la suite de son père en 1820. Il publie le huitième volume du catalogue contenant la suite de la section histoire<sup>77</sup>. L'ordre de production des catalogues nous montre encore une fois la préférence portée aux matières littéraires de la part des bibliothécaires, ainsi que la sur-représentation de ces disciplines dans les collections. En dix-sept années de travail, Antoine-François Delandine n'a pas commencé à s'intéresser

---

<sup>74</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1808*, cote 373116, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>75</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1816*, cote 373124, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>76</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1828, cote 373125, Bibliothèque municipale de Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>77</sup>Ibidem

aux ouvrages d'art et de sciences. S'il avait eu l'occasion de le faire, le catalogue aurait été composé de moins de volumes que pour les belles-lettres et l'histoire, puisque les collections sont bien moins développées que dans ces matières. Bien que le discours officiel soit celui de l'accès pour tous au savoir, la bibliothèque ne bénéficie qu'aux hommes de lettres. La réflexion est tournée vers les ouvrages jugés prestigieux et servant l'image de la bibliothèque. Il s'agit de posséder et de conserver, les notions d'usages et d'usagers ne sont pas réellement prises en compte, il n'y a pas de logique de service.

M. Romanet Delandine est rapidement obligé de choisir entre sa carrière politique et ses fonctions de bibliothécaire, en 1825 il est remplacé par Jean-Baptiste Poupard. Celui-ci a été inspecteur de l'Académie de Lyon et membre de plusieurs sociétés savantes. Il représente le parfait érudit possédant une culture lettrée, membre de sociétés savantes. C'est le profil que l'on attend d'un bon bibliothécaire au XIX<sup>e</sup> siècle, les sociétés savantes et bibliothèques publiques étant très liées, à Lyon comme dans le reste de la France. Celui-ci face à l'étendue du travail de catalogage décide de changer de méthode et de passer à un simple répertoire alphabétique. Cette décision est aussi motivée par la restitution de la bibliothèque de l'Académie de Lyon à l'exception du fonds Adamoli qui reste à la Grande bibliothèque. Les collections de l'Académie de Lyon sont déménagées au Palais des Arts où se trouve le nouveau siège de l'association. Avec ce déménagement, les catalogues réalisés précédemment ne sont plus exacts puisqu'ils contiennent des livres n'appartenant plus à la Grande bibliothèque. M. Poupard entreprend de dresser un nouveau catalogue moins détaillé. En 1827 il a déjà inscrit 18 000 volumes sur cartes. Mais il meurt cette même année, Antoine Péricaud lui succède. Membre des Académies de Lyon et Dijon, historien et archéologue, il est aussi le fondateur de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon. C'est donc lui aussi un homme de lettres<sup>78</sup>, et il est très lié aux sociétés savantes lyonnaises, un élément qui se vérifie pour les conservateurs suivants. Trois volumes de catalogue sont prévus, un répertoire alphabétique des ouvrages, un classement alphabétique par noms d'auteurs et enfin un catalogue systématique. Ce sont les trois catalogues recommandés au XIX<sup>e</sup> siècle, cette organisation correspond aux pratiques contemporaines de la profession et aux recommandations officielles<sup>79</sup>. Il s'agit officiellement de faciliter les recherches et l'usage de la bibliothèque. Il n'y a en réalité

---

<sup>78</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1828, cote 373125, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>79</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 1829, cote 373127, Bibliothèque municipale de Lyon

pas vraiment de réflexion sur les usagers et cela se remarque car ces catalogues sont inadaptés. Inutilisables pour les lecteurs qui ne sont pas érudits et lettrés, ces catalogues sont surtout des inventaires destinés à connaître ce que la bibliothèque possède et à promouvoir cette richesse patrimoniale. Il s'agit plus d'organiser les possessions dans une logique conservatrice que d'en faciliter la communication. Outre ce travail de catalogage, le bibliothécaire doit s'atteler dans les premières années à l'organisation et au classement des ouvrages, comme nous le verrons dans le point suivant.

### **Le développement de la Grande bibliothèque, le travail de classement et d'organisation**

Le bibliothécaire doit gérer l'organisation, le fonctionnement de la bibliothèque, décider du classement et du rangement des ouvrages et travailler à l'accroissement des collections. Les problématiques de conservation sont aussi prises en compte dans le travail du bibliothécaire. En 1805, les livres dont la reliure présentait des déchirures ont été retirés de la grande salle de lecture afin de les préserver autant que possible<sup>80</sup>. L'accroissement de la bibliothèque durant cette période est principalement dû aux envois du ministère, à la magnificence des dirigeants et aux dons. En 1805 M. Delandine remercie dans son rapport le ministre à qui la bibliothèque doit la majorité de ses nouvelles acquisitions<sup>81</sup>. En 1809 la bibliothèque reçoit d'importants dons d'auteurs lyonnais qui font l'objet d'un remerciement au début du rapport du bibliothécaire<sup>82</sup>. Les ouvrages portant sur l'histoire de Lyon ou d'auteurs lyonnais sont mis à part tant dans le classement que dans les catalogues. Il s'agit d'une revendication de la culture et du patrimoine lyonnais. Le début du XIX<sup>e</sup> siècle est une période d'affirmation de certaines villes et de leur culture vis-à-vis de la centralité parisienne. En mettant en avant de telles collections Lyon revendique son histoire. C'est un des rôles de la bibliothèque, travailler au prestige culturel et au rayonnement intellectuel de la ville. En possédant une collection importante d'ouvrages d'auteurs lyonnais et en la distinguant des autres collections, la bibliothèque montre que Lyon est une ville d'érudits. Les savants lyonnais sont nombreux et leurs écrits sont de qualité, ce qui justifie l'existence d'une collection spécifique.

---

<sup>80</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1805*, cote 373113, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>81</sup>Ibidem

<sup>82</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1809*, cote 373117, Bibliothèque municipale de Lyon

Pour ce qui est de l'organisation, en 1805 M. Delandine range l'ensemble des dictionnaires dans la grande salle de lecture ainsi que les atlas et recueils d'estampes dans le cabinet à proximité de la salle Adamoli<sup>83</sup>. La lourde tâche de rangement est loin d'être achevée puisque ce même rapport nous apprend que les in-12° et in-8° des bibliothèques monastiques confisquées, représentant 37 500 volumes doivent encore être classés. En 1806 ces ouvrages sont classés selon les cinq grandes divisions. L'organisation des ouvrages de la bibliothèque se poursuit aussi, les in-folio de la grande salle et les ouvrages de la salle Adamoli ont été classés et rangés. Deux armoires dans la salle Adamoli ont été organisées afin d'y placer les ouvrages historiques portant sur Lyon d'une part et les écrits d'auteurs lyonnais de l'autre<sup>84</sup>. Un catalogue particulier a été rédigé pour ces ouvrages. En distinguant ces documents tant dans le rangement que le catalogue comme nous l'avons déjà dit, Lyon cherche à mettre en avant son patrimoine local. En valorisant son histoire la ville accroît son prestige. Enfin, en 1806 les manuscrits et incunables sont placés dans une salle à part<sup>85</sup>. De même que les descriptions du support dans les catalogues, cela témoigne de l'attention particulière que ces documents reçoivent. Ce ne sont pas de simples livres utilitaires, ils ont une valeur patrimoniale, une rareté qui les rend plus précieux et justifie un soin particulier. Tout comme le classement des ouvrages et le catalogage, le rangement des livres dans la bibliothèque n'est pas neutre. S'il y a peu de prise en compte des usages et usagers, quelques actions vont tout de même dans ce sens, l'installation des dictionnaires dans la salle de lecture par exemple. Ces livres sont utilitaires et servent souvent, leur accès doit donc être facilité. Cependant il s'agit surtout d'un aspect promotionnel. Certaines collections sont placées à part afin d'être mises en valeur car elles servent la renommée de la bibliothèque. C'est le cas des ouvrages lyonnais, du fonds Adamoli, des incunables et des manuscrits. Etant séparés du reste des collections ces documents se remarquent et montrent la richesse et la grandeur de la Grande bibliothèque et de la ville de Lyon. Le fonctionnement de la bibliothèque commence à s'ajuster en fonction de l'expérience des premières années de fonctionnement de celle-ci. En 1814 le règlement est complété. On ajoute l'obligation d'être accompagné par un adulte responsable en dessous de 16 ans. Il est interdit de fumer ou d'être accompagné d'un animal. Le lecteur ne peut se rendre que dans la salle de

---

<sup>83</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1809*, cote 373117, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>84</sup>DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1806*, cote 373114, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>85</sup>Ibidem

lecture à moins qu'il possède une autorisation du bibliothécaire. Les manuscrits ne sont communiqués que le samedi, on doit en faire préalablement la demande sur un registre au moins deux jours à l'avance<sup>86</sup>. On ajoute au règlement des éléments qui sont devenus nécessaires face aux incidents des premières années de fonctionnement. L'organisation la plus pratique apparaît plus clairement maintenant que les services de la bibliothèque en ont fait l'expérience quelques années.

Après plus de dix ans de troubles liés à la Révolution, la ville de Lyon retrouve une stabilité sous l'Empire et la Restauration. Les nombreux tâtonnements en matière de patrimoine et de bibliothèque des gouvernements révolutionnaires aboutissent au décret de 1803 et à la création des bibliothèques municipales. La bibliothèque à Lyon ouvre dès 1803, on peut donc parler de précocité lyonnaise dans la chronologie de l'ouverture de la Grande bibliothèque. Cette précocité est permise par le contexte favorable à la ville de Lyon du point de vue économique, politique et culturel de l'Empire et de la Restauration. Elle est aussi liée à la perception des fonctions de cette bibliothèque par la ville de Lyon. L'ouverture de la Grande bibliothèque permet de rompre avec la période révolutionnaire, c'est un moyen de tourner la page. C'est aussi un instrument de promotion pour la ville, mettant en avant sa richesse et son érudition. En outre cet établissement met en valeur l'histoire de Lyon à travers certaines de ses collections, mais aussi la rapidité de son ouverture. Cette précocité est due en partie à l'existence de bibliothèques publiques à Lyon dans l'Ancien Régime et la ville aime le rappeler et le mettre en scène. Cette vision des fonctions de la bibliothèque est partagée par les bibliothécaires. Le travail de catalogage, le tri et rangement des volumes occupent les bibliothécaires pendant plus de vingt ans après l'ouverture de la bibliothèque. Les méthodes et les choix opérés durant ces travaux témoignent de l'idée que se font les bibliothécaires de leur fonction et de celles de l'établissement. Le catalogage, le classement et le rangement des ouvrages revêtent un aspect promotionnel, de valorisation de la ville et de son histoire à travers les collections de la bibliothèque. Ainsi l'attention est portée sur les manuscrits, les incunables, le fonds Adamoli et les ouvrages lyonnais. Il s'agit avant tout de posséder, d'inventorier et de conserver plus que de communiquer. Ce fonctionnement est caractéristique de la période révolutionnaire et du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'y a pas durant ces périodes de réflexion réelle sur les usages. Dès le départ avec les saisies

---

<sup>86</sup>177WP/1/2, Archives municipales de Lyon

révolutionnaires le gouvernement cherche à connaître l'étendue de son patrimoine. Les catalogues ont un rôle d'inventaire et cette inventurisation est centralisée à l'extrême, l'ensemble du patrimoine national est géré depuis Paris. Les décennies suivantes sont employées à organiser et augmenter ce patrimoine, pas réellement à le rendre utile. Une rupture se produit dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle, on bascule d'une logique de capitalisation à une logique de service. Cette réflexion sur les usages couplée à la volonté de valorisation du patrimoine local, de particularisation de la ville, de son histoire et de sa bibliothèque qui s'accroît dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle donne naissance à la bibliothèque du Palais des Arts, que nous étudierons dans notre seconde partie.

## SECOND QUART DU XIX<sup>e</sup> SIECLE, L'ETABLISSEMENT DU PALAIS DES ARTS ET LE CONTEXTE CULTUREL LYONNAIS

---

À la fin de la Restauration, la Grande bibliothèque s'est organisée grâce au travail des bibliothécaires et aux politiques culturelles de la ville. S'ouvre alors la monarchie de Juillet puis la Seconde République très favorables aux bibliothèques. Le gouvernement participe en effet plus activement à l'enrichissement des collections, notamment avec l'institution du dépôt légal à deux exemplaires en 1828<sup>87</sup>. Dans l'article 2 il est précisé que chaque année le ministre de l'Intérieur doit sélectionner parmi ce dépôt les ouvrages importants afin de les répartir dans les bibliothèques du royaume. En 1835 le second dépôt de Sainte-Geneviève est supprimé afin d'envoyer les ouvrages aux bibliothèques qui en ont une plus grande nécessité<sup>88</sup>. L'intérêt porté par le régime aux bibliothèques est aussi visible dans les recommandations, notamment celle d'ouvrir les bibliothèques en soirée en 1838<sup>89</sup>. Enfin, plusieurs ordonnances et circulaires cherchent à organiser un catalogue national des bibliothèques et un catalogue général des manuscrits<sup>90</sup>. Cette centralisation des catalogues a pour but de faciliter les échanges et l'envoi d'ouvrages en souscription et donc d'aider à l'accroissement des bibliothèques. Durant cette période la gestion des bibliothèques est confiée au ministère de l'Instruction publique, dès 1838. Ce rattachement témoigne du lien de plus en plus fort entre ces établissements et l'instruction populaire. Se développe l'idée que les livres permettent à tous l'accès à la connaissance et que l'éducation permet d'éviter la débauche. Avec le développement des classes ouvrières, l'accès à l'instruction devient un enjeu national. Cette évolution du rôle des bibliothèques se fait en parallèle du développement de l'instruction publique. Étant rattachées au même ministère, elles suivent une trajectoire analogue<sup>91</sup>. À Lyon en écho aux politiques nationales des efforts sont faits pour l'enseignement primaire mais aussi l'enseignement spécifique aux besoins des industries locales. L'école de la Martinière ainsi que l'école des beaux-arts ouvrent et sont au service de l'industrie textile et d'autres

---

<sup>87</sup>ROBERT *Ulysse*, op. cit.

<sup>88</sup>Ibidem

<sup>89</sup>Ibidem

<sup>90</sup>Ibidem, 22 novembre 1833, *Circulaire relative à la confection d'un catalogue des bibliothèques publiques* ; 25 juillet 1838, *Arrêté concernant l'établissement d'un grand livre des bibliothèques publiques et l'échange des doubles* ; 3 août 1841, *Rapport au Roi, et ordonnance royale prescrivant la rédaction et la publication d'un catalogue général des manuscrits contenus dans les bibliothèques publiques des départements*

<sup>91</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

industries lyonnaises. La faculté des sciences est rétablie en 1833, servant les industries chimiques et botaniques qui se développent dans la région<sup>92</sup>. Le développement de ces écoles crée de nouvelles attentes vis-à-vis de la bibliothèque, les étudiants ont besoin de livres adaptés. L'évolution du rôle des bibliothèques est aussi liée au développement de l'industrie et de la classe ouvrière. Ces populations de plus en plus nombreuses ont des besoins spécifiques en termes d'éducation, les bibliothèques doivent y répondre. Or les fonds sont en totale inadéquation, il faut des livres techniques et scientifiques, pas historiques et littéraires. La Grande bibliothèque répond aux politiques culturelles de la ville, étant un support promotionnel de l'histoire de Lyon, de son érudition et de son prestige. Cependant elle ne suffit plus à remplir les attentes des lecteurs et de la municipalité qui poussent toujours plus loin la particularisation de son patrimoine, de son histoire et de ses besoins. Lyon construit sa richesse mais aussi son prestige sur la fabrique de la soie, très liée aux arts et aux sciences. La ville a des besoins spécifiques mais aussi une image particulière à renvoyer. Ces éléments mènent à la création de la bibliothèque du Palais des Arts en 1831. Si d'autres bibliothèques de ce type ouvrent ailleurs, elles arrivent bien plus tard dans le siècle, et n'ont pas cette ampleur. Nous nous proposons d'étudier dans cette seconde partie les évolutions nationales et locales à l'origine de la création de cette bibliothèque ainsi que sa mise en place.

## **ÉVOLUTION DU RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES BESOINS LYONNAIS DANS LE SECOND QUART DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

Avant d'étudier la création de la bibliothèque du Palais des Arts et ses fonctions il convient de revenir sur les évolutions tant nationales que locales qui aboutissent à cette création. En effet durant la monarchie de Juillet et la Seconde République, le rôle des bibliothèques municipales évolue. Cette réflexion nationale réoriente les fonctions des bibliothèques vers l'instruction publique. Se développe alors une logique de service, une réflexion sur les usages et les usagers qui n'existait pas au début du siècle. Les bibliothèques ne doivent plus seulement augmenter leur possessions, elles doivent les rendre utiles. Ces évolutions ont une influence sur les politiques lyonnaises. Le contexte local, les besoins particuliers de la ville et l'image qu'elle cherche à promouvoir sont aussi à prendre en compte pour comprendre l'ouverture de la bibliothèque du Palais des

---

<sup>92</sup>MONFALCON Jean-Baptiste, op. cit.



Arts en 1831. Dans cette partie nous tâcherons donc de rendre compte de ces évolutions nationales et locales des fonctions des bibliothèques.

## Évolutions nationales des fonctions des bibliothèques dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle

On observe dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle des mutations du rôle et des attentes vis-à-vis des bibliothèques municipales. Les politiques gouvernementales à leur égard évoluent aussi. Ces changements ont un impact sur la bibliothèque municipale de Lyon et l'ouverture d'une seconde bibliothèque. Avec la monarchie de Juillet les bibliothèques sont de plus en plus fortement liées aux politiques de l'instruction publique ce qui influence leurs fonctions. Ce rapprochement est lié au rattachement des bibliothèques au ministère de l'Instruction publique en 1838. Des hommes comme François Guizot ou Narcisse-Achille de Salvandy cherchent à réformer l'instruction publique et dans le même temps les bibliothèques qui acquièrent une fonction nouvelle d'instruction populaire. L'instruction du peuple devient durant cette période une cause nationale. On observe ainsi le développement des cours du soir, de journaux ouvriers ayant pour thème l'instruction populaire. Les philanthropes n'ont plus le monopole de cette instruction et celle-ci n'a plus à être limitée, elle n'est plus vue comme dangereuse. Au contraire elle doit permettre d'éviter la débauche. La Seconde République accélère l'appropriation du savoir par les classes populaires, la tendance se poursuit ainsi durant tout le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>. Dans ce contexte le débat est relancé sur le rôle des bibliothèques publiques. Si le discours révolutionnaire était celui de l'accès à tous au patrimoine national, le rôle éducatif n'a jamais été particulièrement développé et n'a pas influencé les politiques des bibliothèques au début du siècle. Il s'agissait plus d'un discours que d'un fait, il n'y a pas eu de réflexions sur les usages possibles de la part des Révolutionnaires. À partir des années 1830 on voit émerger un nouveau rôle éducatif qui doit prévenir de la débauche les classes populaires. Un problème se pose pour répondre à cette fonction, les ouvrages et l'organisation sont totalement inadaptés. Afin de palier à ces problématiques le ministère cherche à centraliser les catalogues afin de faciliter les échanges et donc de compléter et actualiser les collections. La *Circulaire relative à la confection d'un catalogue des bibliothèques publiques* du 22 novembre 1833<sup>94</sup> demande à chaque bibliothèque la liste exacte de tous les ouvrages doubles ou triples, des ouvrages rares

---

<sup>93</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

<sup>94</sup>ROBERT Ulysse, op. cit.

c'est-à-dire manuscrits ou incunables, une note sur les dépenses et ressources de la bibliothèque et une enquête sur le nombre et les habitudes des lecteurs. Ces renseignements doivent permettre par la suite d'adapter les envois ministériels et de favoriser les échanges. C'est la première fois que les lecteurs sont pris en considération dans le fonctionnement des bibliothèques. Une réflexion s'amorce donc sur les usages possibles et les usagers. On cherche à comprendre de quoi les lecteurs ont besoin et comment faciliter leur accès aux livres. Dans cette circulaire François Guizot résume parfaitement la ligne directrice des réformes : les bibliothèques «formées, en général, par le hasard, sans but, sans méthode ; collections précieuses, mais presque toujours incohérentes, d'ouvrages de tout genre, amoncelés autrefois dans les monastères, et transportés pêle-mêle dans chaque district du département, ce sont bien souvent des dépôts de livres plutôt que des bibliothèques<sup>95</sup> ». La logique révolutionnaire de capitalisation est ici bien visible. Il s'agissait de posséder, d'inventorier ces possessions et de les conserver, pas de les utiliser. Avec ce changement dans la perception du rôle des bibliothèques, il faut adapter les collections aux besoins locaux. On commence à comprendre que rendre les collections publiques ne suffit pas, il faut prendre en compte les usagers. Suivant la même logique est promulgué le 25 juillet 1838 l'*Arrêté concernant l'établissement d'un grand livre des bibliothèques publiques et l'échange des doubles*<sup>96</sup>. Cet arrêté stipule la création d'un grand livre des bibliothèques de France regroupant les catalogues de toutes les bibliothèques. L'envoi du catalogue est la condition pour recevoir les ouvrages en souscription. Cette mesure nous montre la résistance locale vis-à-vis des demandes du ministère. Elle est d'ailleurs rappelée dans plusieurs circulaires et arrêtés dans les années suivantes, prouvant bien la difficulté du ministère à obtenir ces catalogues. Cette résistance s'explique en partie par la peur d'être spolié comme lors de la Révolution. Les municipalités veulent garder leurs collections et ont peur d'enrichir encore une fois les bibliothèques parisiennes à leurs dépens. Les doubles des bibliothèques doivent être redistribués par le ministère. Il faut donc une confiance vis-à-vis du gouvernement, avoir la certitude que personne ne sera lésé. Cette confiance est très faible, les envois et échanges se font peu. Cet arrêté est l'application des idées de la précédente circulaire après l'étude des renseignements envoyés par les différentes

---

<sup>95</sup>ROBERT Ulysse, op. cit. p.75

<sup>96</sup>Ibidem

bibliothèques. Il répond au rôle éducatif attribué aux bibliothèques et aux besoins de réformes pour y répondre correctement.

Suivant ce même objectif, l'ouverture des bibliothèques en soirée afin de permettre aux travailleurs de s'y rendre est aussi conseillée par le ministre Salvandy dans la circulaire du 14 avril 1838. Ces considérations montrent bien qu'une logique de service se développe. Les bibliothèques doivent s'adapter aux lecteurs et à leurs besoins. Le système de souscription est amélioré mais dans les faits seules les grandes bibliothèques en bénéficient. La Grande bibliothèque à Lyon est une des dix bibliothèques à recevoir la totalité des ouvrages en souscription. Afin de mieux gérer l'accroissement le gouvernement institue en 1839 un comité pour gérer les achats de livres dans les municipalités. L'amélioration est en réalité surtout quantitative malgré les efforts pour s'adapter aux besoins locaux. Il faut cependant souligner la réflexion croissante sur les ouvrages utiles à acquérir en adéquation avec les besoins locaux notamment en lien avec l'enseignement universitaire. Malgré ces progrès les bibliothèques municipales restent très centrées sur leur fonction de conservation et l'attention reste principalement portée sur les ouvrages rares et précieux<sup>97</sup>. Il faut aussi souligner que le manque de coopération locale, dans l'envoi des catalogues notamment, a freiné les initiatives gouvernementales<sup>98</sup>. Ainsi à partir des années 1830 est attribuée une nouvelle fonction aux bibliothèques municipales en lien avec le rattachement de celles-ci au ministère de l'Instruction publique, une fonction éducative. Devant instruire les classes populaires, il est nécessaire de réformer ces établissements dont le fonctionnement et les collections ne répondent plus aux besoins et aux attentes. Ces réformes passent par une amélioration du système de souscription, l'ouverture en soirée mais aussi l'ouverture de nouvelles bibliothèques plus adaptées aux besoins locaux. Cependant, il faut ajouter à ces évolutions nationales des évolutions locales, de nouveaux besoins et attentes spécifiques à la ville de Lyon, ce que nous tâcherons de faire dans le point suivant.

## **Évolutions des besoins lyonnais**

Les réflexions nationales sur l'instruction publique et l'implication des bibliothèques dans celle-ci influencent les politiques lyonnaises. Les réformes nationales visant à développer l'enseignement sont visibles à Lyon. L'ouverture de la Martinière et de l'école des beaux-arts, le rétablissement de la faculté des sciences montrent

---

<sup>97</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

<sup>98</sup>KEITH BARNETT Graham, op. cit.

l'engagement de la municipalité vis-à-vis de l'enseignement. Ces enseignements servent principalement à l'industrie textile. Leur développement répond donc aux besoins locaux en matière d'instruction. Comme nous l'avons dit dans notre premier point la réflexion nationale sur le rôle des bibliothèques amène à repenser les collections pour répondre aux besoins locaux. Des directives gouvernementales essaient d'adapter les ouvrages aux enseignements universitaires. À Lyon ce besoin est centré sur les savoirs en lien avec la fabrique, en particulier les arts<sup>99</sup>. Les raisons sont d'abord économiques, l'économie de Lyon est dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle encore basée sur l'industrie textile, avec l'idée que l'art est le moteur de la prospérité de cette activité. Au XIX<sup>e</sup> siècle les frontières entre art et industrie sont floues. L'activité intellectuelle et celle de production ne sont pas strictement séparées et le mot art peut désigner les deux, on l'entend souvent au sens de technique, savoir-faire<sup>100</sup>. La ville cherche à travers ses politiques culturelles à favoriser le développement de l'art à Lyon et donc la prospérité de la fabrique de la soie<sup>101</sup>. Cela motive l'accroissement de l'école des beaux-arts, de revues d'arts comme *L'art à Lyon* par exemple. Cette association de l'art à la fabrique de la soie et donc à la prospérité économique est déterminante dans la volonté de développer les études d'arts et la nécessité d'avoir une bibliothèque pour soutenir ces enseignements. Mais le développement des études d'arts et de sciences et l'idée d'une bibliothèque servant ces enseignements est aussi un moyen de valoriser la culture et l'histoire locale. Comme nous l'avons dit, ces disciplines favorisent l'industrie textile. Or la fabrique de la soie est un élément important de l'identité lyonnaise. Le XIX<sup>e</sup> siècle est une période de revivification de l'histoire locale en opposition à la centralisation parisienne. Cette tendance est très forte à Lyon, la ville cherche à valoriser son histoire et son patrimoine local, elle affirme une spécificité lyonnaise. Lyon se particularise en mettant l'accent sur l'importance de l'activité de la soie et des canuts dans l'espace socio-économique et culturel. L'industrie textile est un élément culturel fort mis en avant par la ville afin de valoriser sa culture et son histoire<sup>102</sup>.

Enfin, un autre élément important fonde l'identité lyonnaise au XIX<sup>e</sup> siècle, le traumatisme révolutionnaire. Nous l'avons déjà évoqué, la période révolutionnaire laisse d'importantes traces à Lyon et la ville fonde une partie de son identité sur ce traumatisme.

---

<sup>99</sup>VARRY Dominique (dir.) op. cit.

<sup>100</sup>VADELORGE Loïc, op. cit.

<sup>101</sup>Société historique, archéologique et littéraire de Lyon, op. cit.

<sup>102</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

Cela se traduit par l'affirmation de l'autonomie municipale. Lyon se trouve à l'intérieur du royaume, de l'Empire ou de la République, mais affirme toujours sa différence. Cette revendication d'autonomie municipale et de particularisme lyonnais se traduit dans les politiques culturelles de la ville<sup>103</sup>. Cela aboutit à un cas unique en France, le choix de la municipalité d'ouvrir une seconde bibliothèque publique, celle du Palais des Arts, sans ordre ni conseil du ministère. La municipalité prend seule une décision qui la distingue du reste du pays. Cette bibliothèque a donc un rôle identitaire fort et revêt des enjeux politiques et culturels importants. Ainsi dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle se met en place une réflexion nationale sur le rôle des bibliothèques qui s'associent de plus en plus étroitement avec l'instruction publique. Ces évolutions se traduisent localement par de nouveaux besoins de livres, à Lyon des livres de sciences et d'arts, en lien avec l'industrie textile. La volonté de développer la fabrique de la soie est liée à l'économie, mais aussi à la revendication de plus en plus forte de l'identité lyonnaise. Le développement de l'instruction dans ces disciplines, la volonté de promouvoir les arts et dans le même temps la fabrique de la soie, mais aussi l'affirmation d'une autonomie municipale amènent la ville de Lyon à créer une seconde bibliothèque publique. Cas unique en France, cette création est une spécificité lyonnaise. Avant d'étudier l'ouverture de cette bibliothèque il convient de montrer pourquoi ce choix unique a été fait plutôt que d'adapter la Grande bibliothèque à ces nouveaux besoins et nouveaux enjeux.

## **NECESSITE D'UNE SECONDE BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE**

Face à ces évolutions tant locales que nationales, la Grande bibliothèque peine à répondre aux nouvelles attentes et aux nouvelles fonctions qui lui sont attribuées tant par l'État que par la ville de Lyon. Le choix de l'ouverture de la bibliothèque du Palais des Arts est une décision spécifique à la ville de Lyon. Afin de comprendre ce choix il convient d'étudier l'état de la Grande bibliothèque dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle et ses limites, nous tâcherons de le faire dans cette seconde partie.

### **État de la Grande bibliothèque entre 1825 et 1850**

Dans les années 1830 la Grande bibliothèque ne connaît pas vraiment d'évolutions par rapport au premier quart du siècle. La conservation est toujours prioritaire sur la communication, les ouvrages rares et précieux privilégiés par rapports aux ouvrages

---

<sup>103</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

récents. Le travail de catalogage et de classement des ouvrages se poursuit. On observe une véritable stagnation dans le fonctionnement de la bibliothèque et dans la conception que les bibliothécaires ont de leur travail et du rôle de l'établissement. Le public n'est pas absent des débats, le travail de catalogage et de classement a une dimension pratique qui est mise en avant par les conservateurs. Le catalogue et l'organisation des ouvrages doivent faciliter l'accès au public<sup>104</sup>. C'est donc une problématique prise en compte par les bibliothécaires, la logique de service se développe petit à petit, mais leurs politiques n'évoluent pas vraiment par rapport au début du siècle. Les actions mises en place pour faciliter l'accès aux livres continuent de bénéficier aux mêmes lecteurs, les érudits lettrés. En effet, les efforts de catalogage par exemple ne sont finalement accessibles qu'aux intellectuels, les catalogues étant peu fonctionnels. Il faut avoir des notions de bibliographie pour les comprendre et y faire des recherches. C'était déjà le cas au début du siècle et les choses n'évoluent pas, ce travail se poursuit mais toujours dans les mêmes modalités. Le fonctionnement de la bibliothèque évolue peu mais malgré cette relative stagnation on peut souligner quelques progrès. Les horaires d'ouverture ont progressé un peu. La bibliothèque est désormais ouverte jusqu'à 15 heures et tous les jours sauf le dimanche<sup>105</sup>. Cela représente une heure de plus par jour, et deux jours de plus par semaine qu'à l'ouverture de la Grande bibliothèque en 1803. Même si ces horaires sont plus larges, ils ne correspondent toujours pas à un public d'ouvriers, de travailleurs. C'est donc une certaine avancée mais qui s'adresse finalement toujours aux mêmes lecteurs. Dans le règlement de 1830, le lecteur est autorisé à demander jusqu'à cinq volumes contre deux dans le premier règlement<sup>106</sup>. Cela facilite donc l'accès aux ouvrages, on peut en consulter d'avantage en une seule fois, c'est une avancée. Mais vu les horaires d'ouvertures qui bénéficient toujours au même public comme nous venons de le dire, cette mesure est finalement peu utile. Ces quelques améliorations ne sont pas assez poussées pour changer réellement les choses. Le fonctionnement de la bibliothèque et son public restent plus ou moins les mêmes.

Les collections aussi stagnent. Quantitativement il y a un accroissement dû en particulier aux ouvrages en souscription. Qualitativement cependant la composition des collections reste la même. Comme nous l'avons déjà dit, elles sont composées

---

<sup>104</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* 1829, cote 373127, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>105</sup>BOITEL Léon (dir.), op. cit

<sup>106</sup>« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* 1832, cote 373130, Bibliothèque municipale de Lyon

principalement d'ouvrages de théologie, belles-lettres et d'histoire. Cela s'observe dans la composition du catalogue. Entre 1831 et 1832 les cartes ont été transcrites sur des registres de format in-folio. On dénombre un volume pour la théologie, trois pour les belles-lettres et six pour l'histoire, contre seulement deux pour les sciences et les arts<sup>107</sup>. Si la composition initiale des dépôts est à l'origine de cette lacune, le fait qu'elle n'est pas été comblée en trente ans relève d'un choix. L'accent s'est porté sur les livres rares et précieux car il ne fallait pas manquer l'occasion de les acquérir. On a jugé qu'on aurait le temps par la suite de combler les trous<sup>108</sup>. Or cela n'a toujours pas été fait et est toujours remis au lendemain. L'actualisation des collections et le développement des disciplines peu présentes ne sont donc pas la priorité des bibliothécaires même trente ans plus tard. La bibliothèque continue sur la même lancée que dans le début du siècle et les collections n'ont pas tellement changé depuis les dépôts littéraires. Elles s'enrichissent dans les disciplines déjà bien développées. L'acquisition des ouvrages cible les éditions rares et précieuses. Il s'agit plus de faire grandir le prestige de la bibliothèque que de répondre aux besoins des lecteurs. La Grande bibliothèque a du mal à passer d'une logique conservatrice où il s'agit de posséder, à une logique de service où il faut communiquer les ouvrages et donc les adapter aux lecteurs. La réflexion se met en place mais dans les faits il y a peu de changements. Des dispositions sont tout de même mises en place pour actualiser les collections et s'adapter aux besoins des lecteurs. Dans le règlement de 1830 il est fait mention d'un registre ouvert dans lequel les lecteurs peuvent demander un ouvrage qui ne se trouve pas à la bibliothèque. Si plus de dix personnes le réclament la bibliothèque doit en faire l'acquisition<sup>109</sup>. Cependant dans les faits cela se fait peu pour deux raisons. La première, le manque de budget. En effet les requêtes du registre ouvert sont prises en compte uniquement si elles rentrent dans le budget de la bibliothèque, ce qui arrive rarement. La priorité étant faite aux manuscrits et incunables il reste peu d'argent pour répondre à ces demandes, le budget d'acquisition étant déjà très serré. Les bibliothécaires demandent d'ailleurs inlassablement tout au long du siècle à la municipalité d'augmenter la part dédiée aux acquisitions. Le peu d'achats de livres figurants sur le registre relève donc à la fois d'un choix de leur part puisqu'ils décident de favoriser les éditions rares, mais aussi d'une contrainte puisqu'ils demandent plus de

---

<sup>107</sup> « Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* 1833, cote 373131, Bibliothèque municipale de Lyon

<sup>108</sup>BOITEL Léon (dir.), op. cit.

<sup>109</sup> « Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* 1832, cote 373130, Bibliothèque municipale de Lyon

budget. Ils ne sont pas totalement déconnectés de ces demandes. La seconde raison est le manque de fréquentation de la bibliothèque de la part des personnes qui n'y trouvent pas les livres dont elles ont besoin. En effet, les lecteurs cherchant des livres techniques, de sciences, fréquentent peu la bibliothèque. Ils savent qu'il n'y a presque rien pour eux dans les collections. Sans fréquenter la Grande bibliothèque il est impossible de connaître l'existence de ce registre et donc d'y inscrire des demandes. Tous ces éléments expliquent que dans les faits les collections de la bibliothèque évoluent peu. On peut donc dire que dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle la Grande bibliothèque ne connaît pas de grands changements. Elle garde la même orientation, donne la priorité aux livres rares et précieux et à la conservation plutôt qu'à la communication. Le public reste le même, un public d'hommes de lettres érudits. Cependant comme nous l'avons vu, la conception du rôle des bibliothèques d'un point de vue national comme régional évolue. Face à ces évolutions et à la stagnation de la Grande bibliothèque, celle-ci montre de nombreuses limites, que nous présenterons dans notre second point.

## **Les limites de la Grande bibliothèque**

La Grande bibliothèque peine à suivre les évolutions nationales et locales, répondre à ces nouvelles attentes nécessite une réorganisation qui tarde à se mettre en place. La recommandation d'ouverture en soirée du ministre Salvandy dans la circulaire du 14 avril 1838 n'est pas suivie à Lyon. La justification se porte sur la composition des collections. Celles-ci n'attirent pas les jeunes et les travailleurs qui sont le public visé par l'ouverture en soirée<sup>110</sup>. Les bibliothécaires et la municipalité ont donc conscience de l'inadéquation de leurs dépôts au public nouvellement visé par les bibliothèques en raison de leur rattachement à l'instruction publique. Ne possédant pas les livres dont ce public a besoin, leur faciliter l'accès à la bibliothèque en élargissant les horaires d'ouverture ne comporte aucun intérêt. La bibliothèque municipale de Lyon participe en revanche activement à la centralisation des catalogues, remplissant la condition pour recevoir les ouvrages en souscription. Lyon fait partie des quelques villes à recevoir tous les ouvrages en souscription. Cependant ces dotations enrichissent en réalité les collections déjà bien développées. La tentative de centralisation des catalogues et de réforme du dépôt légal enrichit les bibliothèques quantitativement mais ne parvient pas à résoudre les lacunes

---

<sup>110</sup>BOITEL Léon (dir.), op. cit.



des collections. Le problème est double, d'abord leur sujet ne répond pas aux nouveaux besoins créés par le développement de l'instruction publique et le rattachement des bibliothèques à celle-ci. Le second point est l'actualité des ouvrages. En effet les bibliothèques ont valorisé les ouvrages anciens et les manuscrits. Elles se retrouvent donc avec de grandes collections de documents anciens mais les ouvrages modernes manquent à l'appel. C'est particulièrement grave pour les sciences où l'état des connaissances évolue rapidement et où une information peut très vite devenir obsolète. En l'absence de livres dont le sujet est en adéquation avec l'instruction publique et de livres à jour, les bibliothèques ne peuvent remplir cette nouvelle fonction éducative<sup>111</sup>. C'est particulièrement vrai à Lyon car les études littéraires sont nettement moins développées que celles des sciences et des arts. Les étudiants ont besoin de livres d'art et de sciences qu'ils s'attendent à trouver à la Grande bibliothèque puisque sa nouvelle fonction se veut éducative. Or, comme nous l'avons dit, ces collections comportent de grandes lacunes tant en termes de contenu que d'actualité de celui-ci. Elle échoue donc à répondre à ces nouveaux besoins.

Enfin comme nous l'avons montré dans notre première partie, Lyon cherche au XIX<sup>e</sup> siècle à se particulariser, à valoriser sa culture et son histoire locale et pour ce faire elle met en avant la fabrique de la soie et par conséquent les arts et les sciences. Le développement des études d'arts et de sciences n'est pas seulement un enjeu économique ou une réponse au développement national de l'instruction publique mais aussi un moyen de valoriser le patrimoine et l'identité lyonnaise. De ce fait, l'incapacité de la Grande bibliothèque à répondre aux nouvelles attentes et aux nouveaux besoins est un double échec. Échec puisqu'elle est incapable de répondre à la nouvelle fonction éducative qui lui est inculquée et aux besoins locaux en mutation, mais aussi parce qu'elle ne suffit plus à représenter et valoriser la culture lyonnaise. Établissement de prestige au début du siècle, elle mettait en avant l'érudition lyonnaise, la richesse de la ville, son histoire. Elle n'y parvient plus puisqu'elle n'est pas capable de participer à la valorisation de la fabrique de la soie et au développement des sciences et des arts qui y sont associés. Dans sa quête de particularisme, la ville prend une décision inédite pour valoriser la culture et l'identité lyonnaise, l'ouverture d'une seconde bibliothèque publique qui doit répondre à ces nouveaux enjeux économiques, éducatifs et culturels. Les nouvelles fonctions attribuées aux bibliothèques, la logique nouvelle de service, les nouvelles attentes nationales et

---

<sup>111</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

locales et la volonté de la ville de Lyon de se particulariser et de mettre en avant son identité liée à la fabrique de la soie créent une situation sans précédent. Ce choix bien qu'économiquement peu rentable sert les politiques culturelles lyonnaises et l'image que la ville cherche à renvoyer, justifiant l'ouverture de cette seconde bibliothèque. Nous étudierons dans notre dernier point l'ouverture de la bibliothèque du Palais des Arts et comment elle répond à ces nouvelles fonctions et attentes.

## **LA CREATION DE LA BIBLIOTHEQUE DU PALAIS DES ARTS**

Face à l'incapacité de la Grande bibliothèque à s'adapter aux changements nationaux et locaux vis-à-vis des bibliothèques mais aussi parce qu'elle ne répond plus à l'image que la ville de Lyon cherche à projeter, la bibliothèque du Palais des Arts est ouverte en 1831. Dans cette troisième partie nous reviendrons sur la création de cette bibliothèque et les buts et fonctions qui lui sont associés.

### **Mise en place et fonctionnement de la bibliothèque du Palais des Arts**

En 1831 le maire de Lyon Gabriel Prunelle décide l'ouverture d'une seconde bibliothèque publique spécialisée dans les arts et les sciences installée au Palais des Arts. Il est important de noter que M. Prunelle est médecin et a donc une sensibilité pour les études scientifiques qui peut aussi expliquer cette décision inédite. Ce palais abrite déjà l'école des beaux-arts ainsi qu'un musée d'art composé de tableaux et statues. On y trouve aussi des cours de chimie, de physique, de géométrie et d'histoire naturelle<sup>112</sup>. Il paraît logique qu'une bibliothèque consacrée aux arts et aux sciences et donc utile à ces étudiants se trouve dans les mêmes locaux. Les différents cours et le matériel entreposé dans le Palais montrent bien le lien fort entre arts, sciences et techniques au XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi en plus du matériel de dessin et des nombreuses œuvres d'arts, un laboratoire pour les cours de chimie y est installé. On y trouve aussi diverses machines servant à la fabrique de la soie ainsi que de nombreux morceaux d'étoffes<sup>113</sup>. Ce lien est d'autant plus fort que les arts, sciences et techniques servent la fabrique de la soie. Avant même l'installation de la bibliothèque le lien entre arts sciences et techniques est fortement présent au Palais

---

<sup>112</sup>NIEPCE Léopold, « Le palais St-Pierre », op. cit.

<sup>113</sup>Ibidem

## Second quart du XIX<sup>e</sup> siècle, l'établissement du Palais des Arts et le contexte culturel lyonnais

des Arts et les activités qui s'y déroulent se rattachent à l'industrie textile. Le choix de ce lieu pour la bibliothèque est donc logique. Elle est utile aux étudiants qui s'y trouvent et liée aux autres activités, elle valorise les arts, sciences et techniques pour servir la fabrique lyonnaise et ainsi mettre en avant sa culture et son identité.

Outre un fond municipal de 5600 ouvrages récupérés dans les doubles de la bibliothèque du Collège de la Trinité<sup>114</sup>, la nouvelle bibliothèque est constituée par la fusion des bibliothèques privées de l'Académie de Lyon, des Sociétés de Médecine, d'Agriculture, de Pharmacie et de la Société Linnéenne. Le fonds Adamoli déplacé au Palais des Arts est utilisé comme noyau fondateur. Le maire propose à l'Académie de Lyon et aux Sociétés d'Agriculture et de Médecine de réunir leurs collections afin de les agrandir rapidement et sans frais. Suite à cet accord la Société Linnéenne et celle de Pharmacie demandent à faire partie du projet<sup>115</sup>. Enfin la collection de livres du muséum d'histoire naturelle et la bibliothèque de l'école de dessin se trouvant dans le Palais des Arts sont aussi associées à la nouvelle bibliothèque. Il faut donc souligner que l'initiative n'aurait pas été possible, ou avec une ampleur moindre sans les bibliothèques des sociétés savantes. Ce sont ces collections privées dont la composition diffère totalement des dépôts littéraires à l'origine de la Grande bibliothèque qui ont permis l'existence d'une bibliothèque spécialisée. Le contexte lyonnais n'y est pas non plus étranger. Si ces sociétés savantes possèdent d'importantes collections en sciences, arts et techniques c'est aussi parce que ces études sont très développées à Lyon. Ce contexte spécifique à la ville de Lyon a permis au maire Gabriel Prunelle de développer cette initiative inédite. Outre des ouvrages portant sur les arts, les sciences et les techniques, on peut souligner la riche collection d'estampes enrichie notamment par l'acquisition du fonds Rosaz d'estampes lyonnaises de la Révolution en 1846<sup>116</sup>. Cette collection est jugée particulièrement utile pour les étudiants de l'école des beaux-arts. Les dons ne se font pas attendre. On peut citer le legs Lambert en 1850 constitué d'ouvrages sur les beaux-arts, le legs Bonafous de 1859 composé de 5000 documents sur l'agriculture, en 1860 le fonds Thiollière de 4000 ouvrages de paléontologie et enfin en 1869 le don des Guidi composé d'ouvrages de médecine ancienne<sup>117</sup>. On peut comprendre à travers ces dons que l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque spécialisée encourage des legs d'ouvrages spécifiques qui n'ont pas leur place à la Grande bibliothèque. La bibliothèque du Palais des Arts s'adresse à un

---

<sup>114</sup>NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, op. cit.

<sup>115</sup>Ibidem

<sup>116</sup>DACIER Emile, NEVEUX Pol, op. cit.

<sup>117</sup>Ibidem

autre public et attire les dons d'un nouveau type de personnes et donc d'un nouveau type d'ouvrages.

Jean-Marie Pichard, docteur en médecine, membre de l'Académie de Lyon et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon est nommé conservateur. On remarque ici encore l'importance jouée par les sociétés savantes lyonnaises dans la gestion des bibliothèques. Outre leurs apports au fonds de la bibliothèque du Palais des Arts, leurs membres ont aussi une importance socio-politique et bénéficient d'une importante autorité culturelle. Ambroise Commarmond lui succède rapidement, puisque M. Pichard décède en 1836. M. Commarmond est médecin, membre de l'Académie de Lyon et inspecteur des monuments historiques des départements du Rhône et de l'Ardèche ainsi que de la Société française pour la conservation des monuments historiques. Son successeur en 1841, Jean-Baptiste Monfalcon est lui aussi membre de l'Académie ainsi que de la Société Linnéenne. On remarque bien ici l'importance jouée par l'Académie et les autres sociétés savantes dans le milieu culturel lyonnais et la gestion de ses bibliothèques. Ce lien entre les sociétés savantes et le monde des bibliothèques n'est pas visible uniquement à Lyon, c'est une tendance nationale jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, où les compétences techniques commencent à remplacer l'érudition des bibliothécaires. Ce règne des membres de l'Académie en tant que conservateurs de la bibliothèque du Palais des Arts prend fin en 1847, lorsque Jean-Baptiste Monfalcon quitte son poste pour devenir bibliothécaire en chef à la Grande bibliothèque, lui succède alors Charles-Antoine Fraisse, qui conserve le poste jusqu'en 1870. Celui-ci n'est pas membre de l'Académie, il est docteur en médecine et historien local, il a aussi été adjoint au maire. Il faut souligner l'importance de tous ces conservateurs dans les sphères sociale, politique et culturelle lyonnaises. Ce sont des hommes éminents, ayant une place importante à Lyon.

Le fait que les trois premiers bibliothécaires soient membre d'une des sociétés savantes qui constituent la bibliothèque n'est pas anodin. Il y a bien sur un aspect pratique, ils connaissent déjà une partie des ouvrages, sont familiers de cette bibliothèque. Mais cela montre aussi que si cette bibliothèque est ouverte par le maire et est publique, les sociétés savantes gardent l'ascendant sur les collections. Il s'agit ici encore d'une spécificité lyonnaise, un tel partenariat entre la municipalité et des sociétés savantes est unique et novateur. Cette organisation crée cependant un certain flou. Les sociétés savantes se revendiquent toujours propriétaires des fonds, mais avec le temps la municipalité tend à considérer ces collections comme les siennes. Cela pose problème

lors de la réunion de la Grande bibliothèque à celle du Palais des Arts au début du XX<sup>e</sup> siècle. Comme nous le verrons dans notre troisième partie, l'Académie et les sociétés savantes revendiquent leurs bibliothèques afin qu'elles ne soient pas déplacées au Palais Saint Jean alors que la municipalité considère qu'elles lui appartiennent. Cette association est donc à l'origine d'un contentieux. Les Sociétés d'Agriculture, de Pharmacie et la Société Linnéenne ont d'ailleurs senti le risque de spoliation puisqu'elles se retirent finalement du projet en 1849<sup>118</sup>. Mais comme nous l'avons vu précédemment, les legs importants compensent largement ce retrait. De plus le fonds le plus riche est celui de l'Académie, particulièrement la collection Adamoli. Cette bibliothèque est un franc succès, ce qui montre qu'elle répond aux besoins lyonnais et cible un public important qui ne trouvait pas auparavant satisfaction à la Grande bibliothèque. Derrière ce projet inédit il y a donc une véritable demande. Il était nécessaire pour une grande ville industrielle comme Lyon de posséder une bibliothèque spécialisée servant les études d'arts et de sciences. Le succès est tel que les locaux deviennent rapidement trop étroits pour les collections croissantes et le nombre de visiteurs de plus en plus important. La bibliothèque reste cependant dans ces locaux pendant près d'un siècle. Nous savons maintenant pourquoi et comment la bibliothèque du Palais des Arts a vu le jour. Nous allons désormais nous pencher sur les buts et fonctions pour lesquels cette bibliothèque a été créée, et sa capacité ou non à y répondre.

## **Buts et fonctions de la bibliothèque du Palais des Arts**

La création de la bibliothèque du Palais des Arts répond à des attentes nationales et locales. Comme nous l'avons vu dans notre premier point, une réflexion nationale sur le rôle des bibliothèques municipales est engagée et rapproche celles-ci de l'instruction publique, leur confèrent un rôle d'éducation populaire. Nous avons montré que la Grande bibliothèque à Lyon n'était pas capable de remplir ce rôle étant donné les lacunes de ses collections et son fonctionnement convenant uniquement à un public élitiste lettré. Devant l'incapacité d'adaptation de la Grande bibliothèque, la bibliothèque du Palais des Arts doit remplir ces nouvelles fonctions. Elle se veut complémentaire de la Grande bibliothèque du point de vue des collections. Celles-ci sont en adéquation avec les études supérieures menées à Lyon, permettant à la nouvelle bibliothèque de remplir la nouvelle fonction d'éducation attendue par le ministère. L'attribution de ce nouveau rôle à la

---

<sup>118</sup>DACIER Emile, NEVEUX Pol, op. cit.

bibliothèque du Palais des Arts est aussi visible dans son fonctionnement. La municipalité décide en effet de l'ouvrir en soirée, chose qui n'avait pas été faite malgré les recommandations du ministère à la Grande bibliothèque. Ce choix est justifié par les conservateurs en s'appuyant sur la composition des collections<sup>119</sup>. L'ouverture en soirée s'adresse aux jeunes, aux étudiants et aux travailleurs. Ce public se tourne vers les livres techniques plutôt que les livres anciens et d'histoire. L'ouverture de la Grande bibliothèque en soirée n'a donc pas d'utilité, le public qu'elle cible peut s'y rendre en journée. En revanche pour le Palais des Arts, l'intérêt se fait sentir et l'ouverture en soirée est d'ailleurs un succès. Cela nous montre bien le choix opéré par la municipalité de Lyon. La nouvelle fonction éducative, d'instruction du peuple attendue de la part du ministère est remplie par la bibliothèque du Palais des Arts et c'est même une des raisons de son ouverture. Dans la même ligne d'action, l'effort du ministère pour adapter les collections des bibliothèques municipales aux besoins locaux est pris en charge par la nouvelle bibliothèque. Étant spécialisée dans les arts et les sciences elle sert comme nous l'avons vu les étudiants des disciplines liées à la fabrique de la soie. Lyon étant une ville plus portée sur les études d'arts et de sciences à cause de la prédominance de l'industrie textile dans son économie et son identité culturelle, la bibliothèque du Palais des Arts s'adapte parfaitement aux besoins des étudiants lyonnais. De plus contrairement à la Grande bibliothèque, l'accent est mis sur l'actualisation des collections. Un effort est apporté aux journaux et mémoires scientifiques en veillant à garder ces collections à jour<sup>120</sup>. La bibliothèque du Palais des Arts présente ainsi un double avantage. Des collections scientifiques, techniques que l'on ne trouve pas à la Grande bibliothèque, mais aussi une documentation récente indispensable à ce type d'études. La municipalité de Lyon fait un choix unique et inédit. Plutôt que de chercher à adapter la bibliothèque municipale aux nouvelles attentes nationales, elle crée une seconde bibliothèque pour y répondre.

La nouvelle orientation nationale ne peut suffire à expliquer ce choix qui représente un coût énorme pour la ville, d'autant plus que l'existence de deux bibliothèques distinctes perdure pendant près d'un siècle. Il y a bien sûr un intérêt local économique. La bibliothèque sert comme nous l'avons vu aux disciplines utiles à la fabrique et bénéficie donc à l'économie lyonnaise. Mais c'est aussi et surtout un enjeu culturel et identitaire. L'ouverture de la bibliothèque du Palais des Arts est la consécration de la

---

<sup>119</sup>BOITEL Léon (dir.), op. cit.

<sup>120</sup>FRAISSE Charles, op. cit.

fabrique comme élément principal de l'identité et de la culture lyonnaise. Cette création est donc à replacer dans un siècle de revivification du passé des localités en opposition à la centralité parisienne. Lyon se particularise tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle par l'importance de la soie dans la sphère économique et culturelle et des canuts dans l'espace socio-économique et politique<sup>121</sup>. Cette nouvelle bibliothèque servant les intérêts de la fabrique, elle y est fortement liée et en porte la culture et l'histoire. Posséder une bibliothèque spécialisée dans les sciences et les arts est un moyen pour la ville de valoriser d'autant plus l'importance de la fabrique dans sa culture et son identité. De plus, le fait que ce soit une seconde bibliothèque et non une réorientation des objectifs de la Grande bibliothèque renforce encore le particularisme. Cas unique en France, la bibliothèque du Palais des Arts n'a pas fini de faire parler d'elle. L'identité lyonnaise en est d'autant plus valorisée.

Ainsi, le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle est une période d'évolutions nationales et locales pour les bibliothèques. À l'échelle nationale la gestion des bibliothèques est rattachée à celle de l'instruction publique, et sous l'influence de ministres comme François Guizot elles en suivent les mutations. Sous les efforts du ministère pour développer l'instruction publique les bibliothèques deviennent un instrument pour l'accès à l'éducation du peuple. Cette nouvelle fonction doit s'accompagner de transformations dans le fonctionnement et dans les collections des bibliothèques. Il y a une véritable rupture avec la période révolutionnaire et le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. D'une volonté de posséder et de conserver, on passe à une logique de service et de communication. Cela signifie qu'il faut s'adapter aux besoins locaux, à Lyon il faut cibler les sciences et les arts. La Grande bibliothèque n'est pas capable de répondre à ces nouveaux enjeux. Outre les nouveaux besoins locaux en termes d'étude et d'éducation, le contexte local doit aussi être pris en compte sous l'angle culturel. Le XIX<sup>e</sup> siècle est un siècle d'affirmation de l'identité et de l'histoire des villes provinciales en opposition à la centralité parisienne. La bibliothèque d'une ville est sa vitrine, la municipalité met en scène la culture, l'histoire et l'identité locale à travers celle-ci. L'identité lyonnaise s'appuyant fortement sur l'industrie textile et donc les sciences et les arts, la Grande bibliothèque ne suffit plus à la municipalité pour projeter l'image de l'identité lyonnaise qu'elle cherche à développer. Face à toutes les limites de la Grande bibliothèque la municipalité de Lyon prend une décision inédite, ouvrir une seconde bibliothèque publique. La création de la bibliothèque

---

<sup>121</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

### **Second quart du XIX<sup>e</sup> siècle, l'établissement du Palais des Arts et le contexte culturel lyonnais**

du Palais des Arts a donc un triple objectif. Répondre aux nouvelles orientations ministérielles en faveur de l'éducation et de l'adéquation des collections aux besoins locaux, servir les intérêts économiques de la ville et surtout permettre à celle-ci de se distinguer, se particulariser. Ce triple objectif justifie ce choix pourtant peu avantageux économiquement pendant près d'un siècle. Cependant, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle de profondes mutations du rôle des bibliothèques et du travail des bibliothécaires transforment radicalement les attentes envers ces établissements. Face à ces transformations, les limites des deux bibliothèques lyonnaises se font sentir, aboutissant au début du XX<sup>e</sup> siècle à la réunion des deux bibliothèques en un seul lieu. Nous étudierons dans notre dernière partie ces évolutions tant nationales que locales, leurs impacts sur les bibliothèques lyonnaises et l'inévitable réunion de la Grande bibliothèque et de celle du Palais des Arts au Palais Saint Jean.



## SECONDE MOITIE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE ET DEBUT DU XX<sup>e</sup> SIECLE, EVOLUTIONS DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA VISION DE LA VILLE SUR CELLES-CI

---

Depuis les saisies révolutionnaires l'évolution de la bibliothèque municipale de Lyon est liée à la fois à une trajectoire nationale et au contexte local. D'abord orientée vers les belles lettres et l'histoire pour valoriser l'érudition et le patrimoine lyonnais avec une logique de capitalisation et de conservation, la Grande bibliothèque peine ensuite à répondre aux attentes d'instruction publique et aux besoins des industries lyonnaises. La bibliothèque du Palais des Arts est alors ouverte prenant en charge la logique nouvelle de service répondant aux besoins locaux en termes d'études d'arts et de sciences. Elle s'adapte aussi au changement de l'image promotionnelle de la ville. Au-delà d'une ville érudite, Lyon se veut aussi ville industrielle mettant en avant la spécificité de la fabrique de la soie. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle la ville possède donc deux bibliothèques publiques, une spécificité qu'elle conserve pendant encore plus d'un demi-siècle. Cependant, tout comme les évolutions nationales et locales ont mené à l'ouverture de la bibliothèque du Palais des Arts, elles mènent au XX<sup>e</sup> siècle à la réunion des deux bibliothèques en un seul lieu, au Palais Saint Jean. Les évolutions nationales concernent l'État qui cherche à reprendre la main sur les politiques culturelles en particulier sous la Troisième République<sup>122</sup>. L'implication plus forte du gouvernement dans les politiques des bibliothèques provoque la résistance des municipalités qui cherchent à conserver leur autonomie de fait. Ces évolutions politiques impactent le fonctionnement des bibliothèques ainsi que les politiques culturelles municipales qui s'adaptent à ce nouveau contexte national. Mais les changements à l'échelle nationale concernent aussi les professionnels des bibliothèques. En effet la profession s'organise, avec la création de l'Association des Bibliothécaires Français en 1906 par exemple. De même pour les pratiques professionnelles, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle voit naître la bibliothéconomie avec la publication de manuels techniques à destination des bibliothécaires, on peut citer Jules Cousin avec son *Manuel théorique et pratique du bibliothécaire* publié en 1882<sup>123</sup>, le *Manuel pratique du bibliothécaire* d'Albert Maire<sup>124</sup> ainsi que la traduction du *Manuel*

---

<sup>122</sup>VADELORGE Loïc, op. cit.

<sup>123</sup>COUSIN Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées, manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris, Éditeurs A. Durand et Pedone-Lauriel, 1882

<sup>124</sup>MAIRE Albert, *Manuel pratique du bibliothécaire, Bibliothèques publiques, Bibliothèques universitaires, Bibliothèques privées*, Paris, Éditeurs Alphonse Picard et Fils, 1896.

de *bibliothéconomie* d'Arnim Graesel par Jules Laude<sup>125</sup>. Cette professionnalisation et cette technicisation entraînent d'intenses réflexions sur le rôle des bibliothèques et leur fonctionnement. Naissent aussi des critiques de la part des professionnels comme Eugène Morel qui ouvrent un réel débat sur le rôle des bibliothèques et la façon dont elles doivent fonctionner<sup>126</sup>, mais aussi de la part des usagers. Tous ces débats changent les attentes vis-à-vis des bibliothèques et des fonctions des bibliothécaires. Enfin, les évolutions sont aussi locales, les besoins de la ville de Lyon évoluent de même que l'image qu'elle cherche à renvoyer. De ce fait les politiques culturelles locales changent elles aussi. Toutes cela transforme le fonctionnement des bibliothèques lyonnaises durant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que les pratiques des bibliothécaires lyonnais. Elles mènent à la réunion des deux bibliothèques en un seul lieu en 1912. Dans cette troisième partie, nous tâcherons de décrire les évolutions nationales et locales du rôle attribué aux bibliothèques, la progression des méthodes et pratiques des bibliothécaires et de la profession, les critiques nationales et locales vis-à-vis des bibliothèques menant à la réunion des deux bibliothèques lyonnaises au Palais Saint Jean, ainsi que les modalités de cette nouvelle installation.

## ÉVOLUTION PROGRESSIVE DU RÔLE ET DES FONCTIONS DES BIBLIOTHÈQUES

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle les bibliothèques municipales acquièrent une nouvelle fonction, un rôle d'éducation populaire dans une logique de service. Ces nouveaux enjeux comme nous l'avons vu dans la partie précédente transforment les politiques culturelles municipales. Ces évolutions se poursuivent durant la fin du siècle et le début du siècle suivant. La logique de service et la volonté d'instruction publique se renforcent, les attentes vis-à-vis des bibliothèques et le rôle qui leur est attribué continuent de se transformer. Les politiques culturelles nationales et municipales évoluent, les premières influençant les secondes. Nous tâcherons de rendre compte de ces évolutions et de leur impact à Lyon durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>125</sup>GRAESEL Arnim, *Manuel de bibliothéconomie*, traduction par LAUDE Jules, Paris, Éditeur H. Welter, 1897

<sup>126</sup>MOREL Eugène, *Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes [vol. 1 e 2]*, Paris, Mercure de France, 1908

## Évolution des politiques culturelles nationales et municipales

La première évolution à noter dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle concerne la façon dont sont prises les décisions concernant les politiques culturelles à l'échelle nationale comme locale. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et particulièrement avec l'avènement de la Troisième République on observe un renouveau de la centralisation culturelle<sup>127</sup>. L'État cherche à reprendre la main sur les politiques culturelles après un demi-siècle de tutelle administrative ténue se limitant à des envois de livres et des instructions généralement peu respectées. Le sentiment d'autonomie des municipalités vis-à-vis de la gestion des bibliothèques était donc fort. Cette centralisation culturelle s'exerce au détriment de l'autonomie acquise par les municipalités depuis le début du siècle ce qui entraîne des résistances. Le renouveau de la centralisation culturelle ne s'applique pas qu'aux bibliothèques mais ce sont elles qui connaissent les premiers changements. Les comités d'inspection et d'achats de livres créés en 1839 sont régulièrement réformés et précisés à partir des années 1870. En 1874 le ministère rappelle l'importance de réunir régulièrement ces comités qui doivent se tenir sous la présidence du maire. Une copie du catalogue et du règlement de chaque bibliothèque doit être envoyée au ministère. On remarque ici la reprise en main progressive de l'État qui cherche à contrôler de façon centralisée la gestion des bibliothèques. En 1886 des informations sur la composition des comités sont apportées. La municipalité de Lyon reçoit à cette occasion une demande du ministère de respecter le dispositif mis en place. La nécessité d'adresser l'état des acquisitions au ministère une fois par an et de dresser le procès-verbal des réunions est rappelée ainsi que l'obligation de réunion régulière, le dernier samedi de chaque mois au moins. L'importance du comité est soulignée dans cette lettre, l'administration générale des bibliothèques de la ville lui revient et le maire préside toujours le conseil. Aucun changement matériel important, acquisitions ou prêts ne peut être fait sans accord du comité. Le bibliothécaire, le bibliothécaire adjoint et les garçons sont nommés par le maire sur la présentation du comité<sup>128</sup>. Enfin en 1897 il est ajouté que le comité exerce son contrôle sur les fonds affectés à la conservation et l'entretien des collections, et non seulement aux acquisitions comme prévu initialement. Les réformes successives du fonctionnement des comités ainsi que l'insistance du ministère pour qu'ils

---

<sup>127</sup>VADELORGE Loïc, op. cit.

<sup>128</sup>177WP/2/2, Archives municipales de Lyon

soient tenus régulièrement montrent bien la volonté du pouvoir central de contrôler la gestion des bibliothèques. Il s'agit de surveiller les budgets, contrôler les acquisitions, gérer l'organisation des bibliothèques. Aucune décision importante ne peut être prise sans l'accord du comité et celui-ci est de plus en plus contrôlé par le ministère. Le bibliothécaire n'est pas libre, il est soumis à la surveillance de la municipalité elle-même de plus en plus surveillée par le gouvernement central.

En 1897 une nouvelle mesure de contrôle est instaurée, les bibliothèques municipales classées sont créées. Les bibliothèques municipales qui acquièrent ce statut possèdent un fonds patrimonial important, nécessitant pour l'État une plus grande surveillance de leur gestion. De ce fait les municipalités qui ont la gestion d'une bibliothèque classée doivent choisir un conservateur sortant de l'École des chartes ou ayant un certificat d'aptitudes professionnelles. La bibliothèque municipale de Lyon fait partie des premières bibliothèques classées. En novembre 1906 le règlement du personnel des bibliothèques lyonnaises est modifié, les postes de bibliothécaire en chef et de bibliothécaire du Palais des Arts sont désormais soumis au concours<sup>129</sup>. Ce décret influence donc directement la gestion des bibliothèques lyonnaises. La volonté de l'État de renforcer le contrôle s'explique par le développement de la profession<sup>130</sup> que nous décrirons plus en détails dans un second temps. La professionnalisation et la technicisation des métiers des bibliothèques mettent en évidence l'insuffisance de la gestion municipale des collections en particulier pour les fonds patrimoniaux. Ce que le gouvernement cherche à mieux surveiller, c'est surtout la conservation des documents en particulier ceux qui sont rares et anciens, et l'utilisation du budget. Les questions éducatives et la logique de service interviennent peu dans cette recentralisation. Le manque d'implication des municipalités est l'argument principal de cette reprise en main de l'État. Celles-ci se défendent en soulignant le manque de budget. En effet si les municipalités tardent parfois à mettre en place des projets pour les bibliothèques pour des raisons idéologiques, choisissant de privilégier d'autres domaines culturels, il y a aussi un réel enjeu économique<sup>131</sup>. Les villes se dotent durant cette période d'équipements lourds comme le tout à l'égout, des travaux de voiries, des lignes ferroviaires, etc. qui

---

<sup>129</sup>177WP/6/2, Archives municipales de Lyon

<sup>130</sup>VADELORGE Loïc, op. cit.

<sup>131</sup>TACHEAU Olivier, op. cit.

représentent un coût très important. Le gouvernement augmente aussi les charges pesant sur les municipalités tout au long du siècle.

Ainsi le contrôle de l'État sur les politiques culturelles se renforce durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la surveillance se porte surtout sur les fonds patrimoniaux. Avec la création des bibliothèques classées une scission se forme pour les bibliothèques municipales et leur gestion. Les bibliothèques classées sont mises à part, plus contrôlées. La recentralisation culturelle lancée par l'avènement de la Troisième République influence les politiques culturelles locales, entraînant des résistances. L'inaction des municipalités vis-à-vis des bibliothèques est pointée du doigt, souvent due à un manque de budget plutôt qu'à un manque de considération. Le contrôle de l'État sur les municipalités se renforce, le contrôle des municipalités sur les bibliothèques aussi au travers du comité d'inspection et d'achat de livres. Ces transformations entraînent des évolutions dans la manière dont sont gérées les bibliothèques municipales, notamment les bibliothèques classées, ce qui est le cas pour Lyon. D'un point de vue plus général elles entraînent aussi des mutations des fonctions attribuées aux bibliothèques. La recentralisation culturelle, l'attention portée aux documents patrimoniaux et la volonté de professionnalisation des métiers des bibliothèques ouvrent de nouvelles réflexions sur le rôle des bibliothèques que nous développerons dans le point suivant.

## Réflexion nationale sur le rôle des bibliothèques

La réflexion nationale sur le rôle des bibliothèques est menée à la fois par l'État, les usagers et les professionnels. Comme nous l'avons dit précédemment, les bibliothèques sont rattachées à l'instruction publique. Elles deviennent un support du développement de l'éducation. Ce lien se renforce encore dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Après la défaite de 1871 contre la Prusse l'État français cherche à réformer son système d'enseignement, en particulier l'enseignement supérieur et la recherche, la défaite étant imputée au retard français en matière d'éducation<sup>132</sup>. Les réflexions sur le système d'enseignement influencent les bibliothèques qui portent les mêmes objectifs. On cherche à rationaliser les bibliothèques, améliorer le système pour renforcer l'instruction publique. Face à ces enjeux et à la production de plus en plus massive de documents le modèle traditionnel de bibliothèque universelle devient utopique, on s'oriente alors vers la spécialisation des bibliothèques et la mutualisation des ouvrages et des services. Le

---

<sup>132</sup>BARBIER Frédéric, *Histoire des bibliothèques*. Op. cit.

public considéré est de plus en plus large et les lecteurs de plus en plus nombreux. Ainsi, en 1905 la Grande Bibliothèque à Lyon accueille plus de 2000 lecteurs de plus qu'en 1904, c'est-à-dire un total de 45 400 lecteurs<sup>133</sup>. Outre les classes populaires on cherche aussi à toucher les enfants, à faire une place aux jeunes dans ces établissements au moins dans le discours. Dans la pratique les choses sont plus compliquées, on manque de budget pour enrichir les fonds, avoir une amplitude horaire suffisante et s'adapter aux besoins du public. Un intérêt nouveau est aussi porté aux populations rurales jusqu'alors négligées. Il s'agit à la fois de supporter l'instruction publique dans ces régions en apportant les livres nécessaires aux besoins des écoliers mais aussi de pallier à la très faible pratique de la lecture dans les zones rurales<sup>134</sup>. La circulaire Rouland de 1860 demande l'ouverture de bibliothèques dans les écoles pour répondre à ces enjeux. Ces bibliothèques deviennent en 1862 des institutions à part entière. Bien que ces projets sortent du cadre des bibliothèques municipales, il est important de le souligner. En effet la prise en compte de nouveaux publics et de nouveaux enjeux montrent l'évolution des fonctions attribuées aux bibliothèques et les réflexions qui se développent autour de leur rôle. Ces réflexions influencent le fonctionnement des bibliothèques municipales et ce même dans les grandes villes. Elles poussent en effet les bibliothèques à sortir d'un rôle purement dédié au prestige et à l'érudition locale, se dotant d'une fonction éducative et populaire<sup>135</sup>. Le public étant de plus en plus pris en compte par les bibliothèques municipales, le prêt à domicile se développe progressivement pour pallier aux horaires d'ouverture. L'amplitude horaire est en effet toujours réduite, due plus à un manque de personnel qu'à un manque de considération du public. Cependant en parallèle de cette prise en compte progressive du public, les besoins et demandes de celui-ci se multiplient et deviennent impossibles à satisfaire<sup>136</sup>. La logique de service progresse mais les bibliothèques restent fréquentées par une faible proportion de la population à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, principalement à cause du manque de budget et de personnel.

Les bibliothécaires aussi réfléchissent aux fonctions que doivent remplir les bibliothèques ainsi que leur profession. Ils développent ces idées dans les manuels de bibliothéconomie qui dispensent diverses instructions et conseils aux bibliothécaires, adaptés en fonction de la vision qu'ont les auteurs de leur rôle et de celui des bibliothèques

---

<sup>133</sup>MOREL Eugène, op. cit.

<sup>134</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

<sup>135</sup>TACHEAU Olivier, op. cit.

<sup>136</sup>KEITH BARNETT Graham, op. cit.

municipales. La plupart d'entre eux, bien qu'évoquant une logique de service et d'organisation pour répondre aux besoins du public restent centrés sur la conservation à travers le travail de catalogage en particulier. Une conception nouvelle des bibliothèques émerge tout de même à travers ces ouvrages. Le manuel de Jules Cousin<sup>137</sup> porte une attention nouvelle au public et à l'accueil de celui-ci. Celui d'Albert Maire<sup>138</sup> donne une place importante à différents modèles étrangers en particulier les modèles britannique et américain, développant donc une conception moderne des bibliothèques. Le cas de Jules Cousin est intéressant car c'est un bibliothécaire universitaire. Or, durant le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle les évolutions majeures en ce qui concerne les bibliothèques sont initiées par les bibliothèques universitaires. Celles-ci se modernisent plus rapidement, développent de nouvelles techniques de gestion et d'organisation. Elles connaissent aussi un accroissement important de leurs collections et ces acquisitions sont beaucoup plus adaptées aux demandes que celles des bibliothèques municipales. Cela démontre que les bibliothèques universitaires s'adaptent plus rapidement aux évolutions des fonctions des bibliothèques et aux attentes des usagers. Dans toutes les grandes villes universitaires la bibliothèque universitaire s'accroît plus vite que la bibliothèque municipale. C'est le cas de Lyon où les collections de la bibliothèque universitaire triplent entre 1884 et 1907, alors que la Grande bibliothèque ne s'accroît que d'un quart, un tiers pour le Palais des Arts<sup>139</sup>. Les bibliothèques universitaires sont donc les moteurs de la modernisation des bibliothèques, de l'évolution des techniques de gestion et d'organisation, un modèle que les professionnels cherchent à étendre à toutes les bibliothèques.

L'ouvrage le plus révolutionnaire reste celui d'Eugène Morel<sup>140</sup>. Sa conception des bibliothèques renverse la tendance dominante du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour la première fois le public domine sur la question de la conservation. Les bibliothèques doivent tout miser sur la logique de service, elles doivent se recentrer sur le public et ses besoins, les livres doivent être utilisés même si cela va à l'encontre des enjeux de conservation. Il est de ce fait favorable au prêt à domicile. Les ouvrages actuels doivent primer sur les livres anciens qui font des bibliothèques un cimetière de livres d'après Eugène Morel. Il encourage de ce fait le désherbage régulier des collections, l'accent doit être mis sur leur actualisation. Il raisonne en termes de circulation des documents, le but est d'obtenir

---

<sup>137</sup>COUSIN Jules, op. cit.

<sup>138</sup>MAIRE Albert, op. cit.

<sup>139</sup>MOREL Eugène, op. cit.

<sup>140</sup>Ibidem

rapidement les ouvrages d'actualité et notamment les périodiques. Il passe donc d'une logique de stockage qui domine tout le XIX<sup>e</sup> siècle à une logique de flux, de circulation. De plus, autre élément révolutionnaire, ce recentrage sur le public n'exclut pas la distraction des pratiques de lecture. Jusqu'alors lorsque l'importance du public était soulignée il s'agissait uniquement de penser à l'instruction du peuple et donc de favoriser des livres jugés utiles. Or Eugène Morel ne s'oppose pas à la lecture de romans, au contraire il l'encourage car elle attire les lecteurs et les pousse donc à lire d'autres choses par la suite. Il inclut aussi le jeune public qui d'après lui ne doit pas être mis à l'écart mais au contraire être habitué à l'usage des bibliothèques dès le plus jeune âge. Les bibliothécaires en se professionnalisant, en publiant des ouvrages techniques, développent une réflexion autour des fonctions des bibliothèques et de la profession. Ces débats font apparaître de nouvelles conceptions des bibliothèques, une place nouvelle pour le public et ses besoins. Des réflexions sur les fonctions des bibliothèques et des bibliothécaires sont ainsi menées durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, tant par le gouvernement que par les professionnels. Ces réflexions donnent une place de plus en plus importante au public lui-même de plus en plus large. La nécessité de prise en compte des besoins de ces publics variés, le statut de support de l'instruction publique que revêtent les bibliothèques, la logique de service grandissante entraînent des évolutions dans le fonctionnement des bibliothèques municipales. Ces réflexions influencent directement les pratiques des bibliothécaires, des municipalités et du ministère. Elles sont ainsi visibles dans les bibliothèques lyonnaises durant cette période, ce que nous tâcherons d'illustrer dans le point suivant.

## **Évolutions visibles dans le fonctionnement des bibliothèques lyonnaises**

Les évolutions des politiques culturelles tant à l'échelle nationale que municipale, et celles des fonctions attribuées aux bibliothèques influencent le fonctionnement des bibliothèques lyonnaises à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. On remarque bien l'importance grandissante du comité d'inspection et d'achat de livres ainsi que le contrôle de plus en plus serré de la municipalité et du ministère dans la gestion de la bibliothèque. La composition du comité souligne que les disciplines littéraires sont toujours dominantes dans le monde des bibliothèques. En 1890 sur dix-neuf membres un seul est professeur à la faculté des sciences, M. Allégret. Les autres membres sont issus de disciplines



littéraires, du monde du droit ou occupent des postes municipaux ou régionaux. On peut citer M. Bouffier, conseiller général du Rhône, M. Caillemet, doyen de la faculté de droit qui siège pendant plus d'une décennie au conseil, M. Girardot, ancien chef de division à la préfecture du Rhône, M. Guigue, archiviste en chef du département qui siège lui aussi plusieurs décennies au conseil, ou encore M. Pradier-Fodéré, conseiller à la cour d'appel de Lyon. Enfin, siègent les deux bibliothécaires lyonnais, Jean-Baptiste Saint-Lager pour la bibliothèque du Palais des Arts et Aimé Vingtrinier pour la Grande bibliothèque<sup>141</sup>. M. Saint-Lager est conservateur depuis 1879, date à laquelle il succède à Joséphin Souлары, membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon et de l'Académie, il a aussi été chef de bureau à la préfecture. M. Saint-Lager est lui botaniste et médecin, aussi membre de l'Académie, ainsi que de la Société Botanique, de la Société d'Agriculture de Lyon et de la Société Linnéenne. Ainsi même à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la bibliothèque du Palais des Arts reste dirigée par les membres éminents des sociétés savantes ayant mis à disposition leurs collections. L'importance des sociétés savantes se vérifie aussi pour les conservateurs de la Grande bibliothèque. Aimé Vingtrinier, historien et écrivain, successeur de Léon Boitel dont il achète l'imprimerie est aussi membre de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon, ainsi que de l'Académie. Son prédécesseur à qui il a succédé en 1880, Étienne Mulsant, professeur d'histoire naturelle, était président de la Société Linnéenne. Le pouvoir socio-politique et culturelle des sociétés savantes à Lyon ne faiblit pas durant le siècle, leurs membres restent les candidats de choix pour la direction des bibliothèques. En 1912, sur douze membres du comité seuls trois ne sont pas issus de formations littéraires ou de droit, M. Offret par exemple, professeur à la faculté des sciences. On peut citer M. Caillemet, doyen de la faculté de droit, toujours présent au conseil 22 ans plus tard, de même de M. Guigue, archiviste départemental. M. Cuminal, directeur de l'école primaire supérieure et M. Pecher, professeur au lycée sont aussi à citer, ils montrent l'importance des écoles lyonnaises dans le conseil municipal, composé presque intégralement de membres des universités et des écoles<sup>142</sup>. Enfin, le conservateur de la bibliothèque municipale. En 1912, les deux bibliothèques sont réunies au Palais Saint Jean, nous y reviendrons plus tard, il n'y a donc plus qu'un conservateur. Il s'agit de Richard Cantinelli, bibliothécaire ayant exercé à Marseille avant de devenir conservateur à la Grande bibliothèque en 1904. Il succède à Félix Desvernay, juriste, historien et membre de l'Académie de Lyon. Lors de la réunion

---

<sup>141</sup>177WP/2/3, Archives municipales de Lyon

<sup>142</sup> 177WP/11/2, Archives municipales de Lyon

des deux bibliothèques, il est désigné comme conservateur de la nouvelle bibliothèque, prenant ainsi la place de Marc Brisac qui assurait jusqu'alors la direction de la bibliothèque du Palais des Arts. Face à la composition des conseils, on peut dire que malgré les nouvelles fonctions des bibliothèques devant servir un public de plus en plus large nécessitant la diversification des collections, la domination des hommes de lettres reste d'actualité. On peut aussi souligner la présence importante d'hommes politiques, ce qui montre la surveillance de plus en plus forte des autorités politiques sur la bibliothèque. Enfin, quelle que soit leur spécialité, les membres du comité sont avant tout des hommes éminents, plus que des hommes formés et compétents dans le domaine des bibliothèques. Cependant comme nous l'avons dit, la bibliothèque municipale de Lyon fait partie de la première liste de bibliothèques classées, de ce fait la Grande bibliothèque comme celle du Palais des Arts doit être dirigée par un bibliothécaire soumis au concours<sup>143</sup>. La surveillance se renforce sur tous les aspects de la gestion de la bibliothèque, en particulier la gestion du budget. Ainsi en 1905 M. Rullans est désigné pour vérifier les comptes du bibliothécaire Richard Cantinelli<sup>144</sup>.

La correspondance entre la mairie de Lyon et le conservateur contient de nombreuses lettres d'autorisation d'achat de matériel, montrant que le moindre changement doit être soumis à l'accord du maire. En 1910 il autorise l'achat d'une lampe électrique portative. Même les achats semblant insignifiants et ne représentant pas de grand changement pour la bibliothèque ni de coût important sont soumis à l'approbation du maire<sup>145</sup>. En 1912 celui-ci autorise l'installation de barres de sureté aux fenêtres du rez-de-chaussée de la bibliothèque<sup>146</sup>. En 1911 le bibliothécaire demande la possibilité de refuser le prêt à domicile pour les ouvrages de moins de trois ans argumentant qu'ils sont très demandés à la bibliothèque et doivent donc être accessibles au plus grand nombre de lecteurs<sup>147</sup>. Cette demande est autorisée par le maire. Cela nous apprend que les réflexions autour de la logique de service, de l'adaptation aux besoins des lecteurs ont eu une influence à Lyon. Premièrement parce que le prêt est autorisé, deuxièmement parce que le bibliothécaire réfléchit à l'usage des livres par les lecteurs. Sa décision est motivée par la nécessité de laisser ces ouvrages accessibles à tous à la bibliothèque, et non par une

---

<sup>143</sup>177WP/6/2, Archives municipales de Lyon

<sup>144</sup>177WP/5/1, Archives municipales de Lyon

<sup>145</sup>177WP/10/1, Archives municipales de Lyon

<sup>146</sup>177WP/11/2, Archives municipales de Lyon

<sup>147</sup>177WP10/1, Archives municipales de Lyon

logique de conservation comme c'était le cas jusqu'alors lorsque les bibliothécaires s'opposaient au prêt. En 1909 le bibliothécaire passe un accord avec le libraire universitaire J. Gamber pour obtenir des réductions sur les thèses d'histoire et de lettres. La bibliothèque fait par la même occasion l'acquisition de plusieurs thèses récentes<sup>148</sup>. On remarque ainsi un intérêt plus grand porté aux ouvrages d'actualité, des préoccupations qui sont nouvelles et entrent dans la logique de service et de réflexion autour des usages et des lecteurs. On remarque cependant que la prépondérance de l'histoire et des lettres est toujours d'actualité. Malgré ce bémol les réflexions nationales se répercutent au niveau local, les bibliothécaires lyonnais anticipent les besoins des lecteurs et cherchent à satisfaire le plus grand nombre de demandes. Ces évolutions ont cependant des limites, malgré les réflexions nouvelles autour de l'adaptation des bibliothèques à un public de plus en plus large l'amplitude horaire reste réduite. D'après le règlement des bibliothèques lyonnaises de 1885, seule la bibliothèque du Palais des Arts est ouverte en soirée. Les ouvrages de la Grande bibliothèque peuvent être consultés le soir dans les bibliothèques d'arrondissement si le lecteur a fait une demande à la Grande bibliothèque au préalable. Or la population de lecteurs profitant de l'ouverture en soirée ne peut se rendre à la bibliothèque la journée et ne peut donc faire ces demandes. La Grande bibliothèque est ouverte de 9 heures à 16 heures, la bibliothèque du Palais des Arts de 10 heures à 15 heures et le soir le mercredi, jeudi et vendredi, sauf en juillet et en août. La Grande bibliothèque ferme la deuxième semaine du mois d'août, celle du Palais des Arts la troisième semaine<sup>149</sup>. La seule chose qui change réellement est la durée de fermeture annuelle, fortement réduite. Les horaires quotidiens ne connaissent pas vraiment d'évolution. L'importance accordée aux documents rares et précieux ne diminue pas tellement non plus. En 1909 le conservateur Richard Cantinelli négocie avec le maire la somme de 900 francs pour l'achat de manuscrits<sup>150</sup>. Le budget accordé aux acquisitions en 1909 n'est pas disponible, mais si l'on se base sur les années précédentes, il doit être compris entre 6000 et 7000 francs. Ce qui veut dire que le bibliothécaire alloue environ 15% du budget d'acquisition à l'achat d'un lot de manuscrits.

L'évolution des politiques culturelles municipales à Lyon est aussi liée à des variables locales. La fabrique de la soie traditionnelle se transforme en une véritable industrie mécanisée et sort définitivement du cœur de la ville. De nouvelles industries se

---

<sup>148</sup>177WP/9/1, Archives municipales de Lyon

<sup>149</sup>177WP/2/2, Archives municipales de Lyon

<sup>150</sup>177WP/9/1, Archives municipales de Lyon

développent, comme la sidérurgie, l'automobile, la chimie<sup>151</sup>. Les évolutions industrielles lyonnaises sont visibles dans l'exposition universelle organisée en 1872 au parc de la Tête d'Or. On y trouve une salle dédiée aux machines et à la métallurgie, une salle pour les métiers à tisser, une salle pour l'industrie pharmaceutique et enfin un deuxième bâtiment dédié aux œuvres artistiques régionales telles que les peintures et sculptures. On voit ainsi la volonté de Lyon de mettre en avant la pluralité de ses industries, de ses savoirs et de ses talents. La fabrique de la soie n'est plus l'élément dominant de l'identité lyonnaise. On retrouve les mêmes éléments dans l'exposition universelle internationale et coloniale de 1894, avec l'ajout de la chimie, de l'agriculture et de l'horticulture. Lyon se veut le centre d'un réseau d'échanges internationaux et valorise divers domaines de connaissances<sup>152</sup>. Or comme nous l'avons vu précédemment, la fabrique est dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle un élément fort de l'identité culturelle lyonnaise, qui se retrouve dans les politiques des bibliothèques. Les évolutions industrielles ont une influence sur l'image culturelle de la ville, et les bibliothèques étant un support promotionnel de cette image, elles s'en trouvent aussi modifiées. Ainsi les évolutions nationales et locales impactent le fonctionnement des bibliothèques lyonnaises. Avec la recentralisation culturelle opérée par la Troisième République, le contrôle du ministère, de la municipalité et du comité d'inspection et d'achat de livres sur la gestion des bibliothèques se renforce. Les conservateurs des bibliothèques lyonnaises sont désormais soumis au concours et leurs décisions même les plus insignifiantes doivent être validées par le maire et le comité. Les politiques culturelles lyonnaises évoluent aussi pour des raisons locales, les évolutions industrielles de la ville qui transforment son image culturelle, son identité, qu'elle projette notamment à travers ses bibliothèques. Les réflexions sur le rôle des bibliothèques transforment progressivement l'organisation de celles-ci, les conservateurs cherchant à s'adapter à un public de plus en plus large. Ils commencent à raisonner dans une logique de service, à s'interroger sur les usages des lecteurs et leurs besoins. Le chemin à parcourir est encore long, comme le montre la prégnance encore forte des hommes de lettres dans le monde des bibliothèques, la faible amplitude des horaires d'ouverture, l'importance encore considérable accordée aux documents rares et précieux. D'autres changements sont en cours dans la seconde moitié

---

<sup>151</sup>PELLETIER André (dir.), op. cit.

<sup>152</sup>VAISSE Pierre (dir.), op. cit.

du XIX<sup>e</sup> siècle, des réflexions internes concernant la profession et ses pratiques techniques, que nous étudierons dans la partie suivante.

## **ÉVOLUTION DES METHODES DES BIBLIOTHECAIRES, UNE NOUVELLE GESTION DES BIBLIOTHEQUES**

L'évolution des politiques culturelles et les réflexions sur le rôle des bibliothèques s'accompagnent dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle d'évolutions techniques. Ces innovations sont liées à la professionnalisation et à la technicisation du métier de bibliothécaire. La profession s'organise, acquiert une reconnaissance professionnelle et développe des réflexions autour des pratiques techniques, de la gestion des bibliothèques. Nous rendrons compte dans cette partie de cette professionnalisation, des innovations techniques qui se développent avec l'apparition notamment de la bibliothéconomie et des évolutions des bibliothèques lyonnaises qui en découlent.

### **La profession s'organise**

Jusqu'alors l'apanage d'érudits lettrés et d'hommes proches des pouvoirs politiques, les emplois en bibliothèque se professionnalisent et reposent de plus en plus sur des connaissances techniques. Les bibliothécaires acquièrent progressivement une reconnaissance professionnelle avec le développement de formations et de certificats professionnels, le premier en 1879, le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire. La professionnalisation des métiers des bibliothèques s'accroît encore avec la mise en place des bibliothèques municipales classées et la nécessité pour leur conservateur d'être chartiste ou soumis au concours. Les enseignements se technicisent, notamment à l'École des chartes. Bien que devant officiellement former des conservateurs des bibliothèques, l'École des chartes n'intègre pas au départ de disciplines liées à la gestion des bibliothèques. La formation se concentre sur les documents patrimoniaux et la conservation, en particulier celle des manuscrits. La bibliographie et la bibliothéconomie n'y sont pas enseignées, la seconde n'existant pas encore au moment de la création de l'École. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle la bibliographie se développe à l'École des chartes. Elle apparaît pour la première fois dans le sens de science de répertoire des livres en 1869. Auparavant il n'y avait pas de distinction entre livres et archives et la formation mêlait typologie, catalogage et conservation dans le même intitulé de cours.

Charles Mortet est le premier à consacrer la séparation des archives et des bibliothèques à l'École des chartes et à concevoir ce cours comme une préparation technique au métier de bibliothécaire en y introduisant la bibliothéconomie<sup>153</sup>. Outre la formation de l'École des chartes s'orientant de plus en plus vers un apprentissage technique du métier de bibliothécaire, se met en place le premier examen professionnel, le CAFB destiné aux bibliothèques universitaires. En 1880 l'examen devient obligatoire pour les bibliothèques parisiennes et en 1897 pour les bibliothèques classées. Le CAFB donne accès aux postes en bibliothèque municipale, mais le certificat des bibliothèques municipales ne donne pas accès aux postes en bibliothèque universitaire<sup>154</sup>. Ces divers examens professionnels, ces certifications devenant de plus en plus indispensables et la technicisation de la formation de l'École des chartes montrent la volonté de professionnalisation des employés de bibliothèque. Le métier se base de plus en plus sur un savoir pratique et technique, il n'est plus l'apanage d'érudits lettrés. La profession se technicise et la mise en place d'examens atteste la reconnaissance de la profession de la part de l'État. Il faut toutefois relativiser l'importance de ces formations professionnelles. Au-delà de l'École des chartes et malgré le CAFB les formations professionnelles restent rares dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. De plus l'École des chartes malgré les progrès de la formation en termes de bibliographie et de bibliothéconomie forme toujours principalement des paléographes, des archivistes plus que des bibliothécaires.

La profession se structure aussi en interne, avec la création de l'ABF en 1906. Dans les archives de correspondance de la bibliothèque<sup>155</sup> on apprend que le conservateur de la bibliothèque municipale de Lyon est invité le 2 avril 1906 par le bibliothécaire du muséum d'histoire naturelle à l'assemblée générale visant à former une association de bibliothécaires français. Les bibliothécaires cherchent à s'organiser en un seul corps administratif. Se développe aussi une presse professionnelle telle que le *Bulletin des bibliothèques* et de rencontre entre professionnels, au niveau national ou international. En 1900 par exemple se tient le congrès international des bibliothécaires à Paris. Ces rencontres, journaux professionnels et associations permettent à la profession de s'organiser, d'acquérir une reconnaissance professionnelle et de développer des progrès techniques<sup>156</sup>. Cela passe aussi par la publication de manuels et d'instructions s'adressant

---

<sup>153</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

<sup>154</sup>Ibidem

<sup>155</sup>177WP/6/2, Archives municipales de Lyon

<sup>156</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

aux bibliothécaires<sup>157</sup> tel que le manuel de Jules Cousin publié en 1882<sup>158</sup>, celui d'Albert Maire<sup>159</sup> en 1896 ou encore les instructions de Léopold Delisle<sup>160</sup>. On remarque ici encore la place des bibliothèques universitaires dans les innovations techniques et d'organisation des bibliothèques, Jules Cousin étant un bibliothécaire universitaire. Il intègre dans son manuel les pratiques bibliothéconomiques des bibliothèques universitaires qui diffèrent de celles des bibliothèques municipales et apporte ainsi des innovations techniques, nous y reviendrons dans notre second point. Ainsi les métiers des bibliothèques se professionnalisent et se technicisent. La profession acquiert une reconnaissance à travers les examens professionnels, les formations deviennent de plus en plus techniques et les certifications professionnelles de plus en plus demandées. La profession s'organise aussi en interne, cherchant à former un corps professionnel. Elle échange et se réunit à travers les associations, titres de presse professionnelle, manuels et rencontres nationales ou internationales. La professionnalisation et la technicisation du métier de bibliothécaire, la naissance de la bibliothéconomie et l'organisation de la profession engendrent des réflexions sur les pratiques, des évolutions et innovations techniques que nous détaillerons dans le point suivant.

## Réflexion nationale sur les pratiques bibliothéconomiques

Avec l'organisation de la profession se met en place une réflexion sur les pratiques techniques, sur la gestion des bibliothèques portée par toute la profession. Cela aboutit à des innovations techniques, une rationalisation de la gestion des bibliothèques, la naissance de la bibliothéconomie c'est-à-dire d'un ensemble de techniques nécessaires à l'organisation et la gestion d'une bibliothèque. Les innovations techniques et la rationalisation de la gestion des bibliothèques passent par la publication de manuels et d'instructions techniques. Le seul manuel français jusque dans les années 1880 est celui de Léopold-Auguste Constantin. Axé principalement sur le catalogage, il est représentatif des pratiques traditionnelles de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle privilégiant la conservation à la communication des ouvrages. L'ouvrage ne traite ni du personnel, ni du mobilier, ni des bâtiments, ni de l'organisation administrative de la bibliothèque. C'est donc un ouvrage traditionnel. La traduction de l'ouvrage d'Arnim Graesel par Jules

---

<sup>157</sup>KEITH BARNETT Graham, op. cit.

<sup>158</sup>COUSIN Jules, op. cit.

<sup>159</sup>MAIRE Albert, op. cit.

<sup>160</sup>DELISLE Léopold, *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1910

Laude en 1897<sup>161</sup> se place aussi dans cette ligne traditionnelle, ce qui est logique puisque c'est un ouvrage datant de la première moitié du siècle. Il y aborde cependant l'organisation matérielle de la bibliothèque à travers les bâtiments et le mobilier. Cela montre bien le retard français sur les questions bibliothéconomiques. Il est jugé utile de traduire et publier en France un ouvrage qui a plus de cinquante ans et dont les conseils devraient être dépassés. Or ils ne le sont pas et certains sont même assez novateurs comparés aux pratiques françaises. Le retard français et la modernité des pays étrangers en particulier la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les États-Unis sont bien perçus par les bibliothécaires français. Les manuels de bibliothéconomie publiés dans les années 1880 vantent les mérites des bibliothèques étrangères qu'ils prennent comme modèle. Cela se retrouve en particulier chez Albert Maire<sup>162</sup> et Eugène Morel<sup>163</sup>. Les manuels des années 1880 sont représentatifs des évolutions techniques, des changements dans les fonctions attribuées aux bibliothèques, du développement de réflexions nouvelles sur les pratiques bibliothéconomiques. On commence à accorder de l'importance aux bâtiments et au mobilier. On se rend compte de l'importance d'un bâtiment et d'un mobilier adapté tant pour la praticité d'usage que pour la bonne conservation des ouvrages. Les municipalités continuent cependant de récupérer des monuments inoccupés plutôt que de construire un édifice sur mesure<sup>164</sup>. Le manuel de Jules Cousin<sup>165</sup> y accorde une partie conséquente de même que celui d'Albert Maire<sup>166</sup>. Il souligne l'importance d'un lieu adapté et présente le matériel et le mobilier qui lui semble le plus pratique et le plus propice à la conservation des ouvrages. Il insiste ainsi sur l'importance de rayonnages en métal pour éviter l'humidité et faciliter le nettoyage, l'utilité des tablettes mobiles et de l'éclairage électrique. Enfin pour le rangement des catalogues sur cartes il propose un autre système que celui qui se trouve dans les recommandations officielles, à savoir la boîte à fiches, lui préférant un meuble à tiroirs dans lequel les cartes se placent sur des tringles mobiles. Toutes ces réflexions sur le mobilier et le matériel permettent la création d'innovations techniques, de nouveautés telles que le système Terquem cité par Albert Maire par exemple, un système de meuble pivotant. Cela mène les bibliothèques à s'équiper

---

<sup>161</sup>GRAESEL Amim, op. cit.

<sup>162</sup>MAIRE Albert, op. cit.

<sup>163</sup>MOREL Eugène, op. cit.

<sup>164</sup>VARRY Dominique (dir.), op. cit.

<sup>165</sup>COUSIN Jules, op. cit.

<sup>166</sup>MAIRE Albert, op. cit.



d'appareils et de mobilier plus modernes. Ces réflexions transforment donc les pratiques des bibliothécaires et celles des usagers. Un autre point nouveau ciblé par les manuels est la gestion administrative des bibliothèques. Les bibliothécaires cherchent à rationaliser cette gestion au travers de registres. Les collections étant de plus en plus grandes et diverses et les lecteurs de plus en plus nombreux les manuels conseillent de tenir un registre pour les périodiques, un registre de prêts, un pour les ouvrages envoyés à la reliure, un pour le récolement et un pour les ouvrages disparus. Pour la gestion purement administrative les conseils sont de tenir un registre de comptabilité, un inventaire du matériel et une copie de la correspondance de la bibliothèque. Enfin, on observe l'importance plus grande portée au public puisqu'il est conseillé de tenir un registre pour les demandes des lecteurs, et un registre statistiques sur les visites quotidiennes. Le nombre croissant de lecteurs et de livres oblige les bibliothèques à rationaliser leur gestion administrative, il devient nécessaire de tenir une organisation rigoureuse consignée dans des registres. Ces recommandations sont plutôt bien suivies à Lyon, au début du XX<sup>e</sup> siècle la Grande bibliothèque possède tous les registres et catalogues mentionnés dans ce manuel<sup>167</sup>.

Le catalogage et la classification des ouvrages n'est pas un domaine de réflexion nouveau, c'est le travail premier des bibliothécaires depuis le début du siècle. Il devient cependant essentiel de rationaliser ce travail face à la croissance des collections et des lecteurs. La description bibliographique et les systèmes de classification et de catalogage se normalisent et s'uniformisent. Il s'agit à la fois de trouver le système le plus pratique et de pouvoir échanger les catalogues facilement. En s'organisant la profession uniformise et rationalise les pratiques<sup>168</sup>. Le système de classification communément adopté est celui de Brunet qui comprend cinq classes, théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Les manuels conseillent la tenue d'un registre entrée inventaire, d'un catalogue alphabétique et d'un catalogue méthodique. Ces recommandations n'évoluent pas vraiment par rapport au début du siècle, les méthodes de catalogage non plus mais elles s'uniformisent. On insiste cependant d'avantage sur la nécessité de la foliotation, de l'estampillage et du numérotage des ouvrages. Avec l'accroissement des collections et des lecteurs, marquer la propriété de la bibliothèque et garder une trace organisée des collections devient indispensable. En la matière, les

---

<sup>167</sup>177WP/3/3, Archives municipales de Lyon

<sup>168</sup>BARBIER Frédéric, *Histoire des bibliothèques*. op. cit.

instruction de Léopold Delisle<sup>169</sup> deviennent la référence à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle. Pour ce qui est de la conservation des ouvrages aussi les choses évoluent peu, les principales mesures restant la reliure et le catalogage. Des conseils de soin et de propreté sont cependant développés dans les manuels et la reliure devient de plus en plus systématique et professionnalisée en particulier pour les documents anciens. La Bibliothèque nationale développe des ateliers de réparation d'ouvrages portant principalement sur la reliure<sup>170</sup>. C'est donc à la Bibliothèque nationale que se développent les innovations techniques à ce sujet, c'est là qu'on trouve les experts du domaine. Le maire de Lyon autorise en 1909 l'envoi d'un manuscrit grec à la Bibliothèque nationale pour qu'il soit relié et restauré<sup>171</sup>. Enfin, ce qui change véritablement c'est l'importance accordée au public et les fonctions attribuées aux bibliothèques. Les manuels soulignent de plus en plus qu'une bibliothèque n'existe pas sans lecteurs et que la valeur des livres se fonde sur leur contenu. Dans les chapitres dédiés à la constitution et à l'accroissement des collections les bibliothécaires insistent sur l'importance de couvrir tous les champs de la connaissance, de s'adapter aux demandes et besoins des lecteurs. Le personnel acquiert un rôle de conseiller qui prend le dessus sur son rôle de conservateur. Plusieurs manuels soulignent la nécessité de tenir des statistiques sur les visiteurs de la bibliothèque. Tous ces progrès, que ce soit l'importance donnée au public, les innovations en termes de matériel et de mobilier, la rationalisation et l'uniformisation des systèmes de catalogage, de classement et de gestion administrative s'appuient en partie sur les progrès des bibliothèques universitaires. L'État a beaucoup statué sur ces bibliothèques, permettant l'existence d'instructions plus claires et précises. La modernité dans la gestion des bibliothèques universitaires est vue par plusieurs bibliothécaires dont Jules Cousin comme un modèle pouvant être mis au service des autres bibliothèques. Ces innovations techniques, cette volonté de rationalisation et d'uniformisation des pratiques des bibliothécaires transforment la gestion des bibliothèques lyonnaises, comme nous le verrons dans le point suivant.

---

<sup>169</sup>DELISLE Léopold, op. cit.

<sup>170</sup>ARNOULT Jean-Marie, « La restauration du patrimoine écrit et graphique en France : état des lieux », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n° 1, p. 20-27

<sup>171</sup>177WP/9/1, Archives municipales de Lyon

## Des évolutions visibles dans les pratiques lyonnaises

Les réflexions menées par la profession autour des pratiques bibliothéconomiques, la technicisation du métier de bibliothécaire et l'organisation de la profession entraînent des évolutions dans la gestion et l'organisation de la bibliothèque municipale de Lyon. Nous voyons tout d'abord que les réflexions autour des pratiques techniques et du matériel utilisé poussent les bibliothécaires lyonnais à acquérir du matériel moderne, des technologies nouvelles. Ces achats témoignent aussi de la plus grande importance accordée au nettoyage, au rangement et au confort des lecteurs. En 1912 par exemple, grâce à la correspondance de la bibliothèque avec une entreprise de vente d'appareils de nettoyage, on apprend que la bibliothèque a acquis un appareil de nettoyage par le vide<sup>172</sup>. Cela nous montre donc que les bibliothécaires lyonnais ont connaissance des réflexions autour de l'importance de la propreté pour la conservation des ouvrages, mais aussi le confort des usagers. Cela montre aussi que la bibliothèque de Lyon se tient au courant des innovations technologiques, des appareils nouveaux mis en vente. De plus, l'appareil en question est un modèle américain, les bibliothécaires lyonnais sont probablement influencés par les ouvrages qui vantent les bibliothèques américaines, modèles de modernité. En 1904 la bibliothèque fait l'acquisition d'un meuble pour fiches pour la somme de cinquante francs<sup>173</sup>. Les discussions de la profession autour des meilleurs systèmes de rangements ont ainsi un impact à Lyon. La bibliothèque cherche à mettre en place une meilleure organisation, plus pratique. En 1910 la bibliothèque acquiert une lampe électrique portative et fait photographier plusieurs documents notamment des cartes de géographie<sup>174</sup>. La bibliothèque s'appuie donc sur des technologies nouvelles pour la gestion de la bibliothèque, l'entretien et la conservation. Elle se tient au courant des innovations et des réflexions portées par la profession autour du matériel à acquérir et de l'organisation la plus efficace et rentable.

L'intérêt porté aux reliures comme principale mesure de conservation est visible dans le budget de la bibliothèque municipale de Lyon à partir des années 1890. Le budget accordé aux reliures passe de moins de 500 francs au début des années 1890 à plus de 3000 francs pour le reste de la décennie<sup>175</sup>. Cette augmentation est d'autant plus remarquable que le budget total de la bibliothèque n'augmente pas significativement

---

<sup>172</sup>177WP/11/2, Archives municipales de Lyon

<sup>173</sup>177WP/3/3, Archives municipales de Lyon

<sup>174</sup>177WP/10/2, Archives municipales de Lyon

<sup>175</sup>177WP/2/2 à 177WP/11/2, Archives municipales de Lyon

durant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ce qui implique qu'une plus grande part de celui-ci est accordée à la reliure. Les discours de la profession sur les pratiques de conservation ont donc un impact sur les pratiques lyonnaises. L'exigence de plus en plus grande vis-à-vis des catalogues est aussi visible à Lyon. En 1905 Richard Cantinelli, conservateur, reçoit du ministère une lettre de félicitations pour son travail dans laquelle sont mentionnés les points à améliorer. Le catalogue alphabétique sur fiches ainsi que les catalogues méthodiques sont jugés défectueux et insuffisants, des efforts sont à faire<sup>176</sup>. Cela témoigne encore une fois de la plus grande ingérence du ministère dans la gestion des bibliothèques municipales. Mais cela montre aussi le plus grand intérêt porté au travail de catalogage, l'exigence plus grande vis-à-vis de ceux-ci résultant des réflexions autour des pratiques bibliothéconomiques. Mise à part cette remarque du ministère sur les quelques erreurs, la Grande bibliothèque suit les recommandations ministérielles et professionnelles sur le catalogage. Elle tient un registre d'entrée-inventaire avec un volume spécifique aux périodiques, un registre de prêt, un registre pour les ouvrages envoyés à la reliure, un catalogue alphabétique et un catalogue méthodique. Le catalogage se fait d'abord sur fiches, inscrites dans un registre provisoire, puis dans le registre entrée-inventaire et les différents catalogues. Les fiches sont classées par ordre alphabétique et rangées dans un meuble à fiches<sup>177</sup>. En 1907 la bibliothèque reçoit la visite de l'Inspection générale jugeant que l'état des catalogues est satisfaisant<sup>178</sup>. Ainsi, l'organisation de la profession à partir des années 1880, les réflexions sur la gestion des bibliothèques, tant sur la conservation et le catalogage que le matériel et l'organisation de la bibliothèque, les innovations techniques, la modernisation des pratiques bibliothéconomiques ont un impact sur la bibliothèque municipale de Lyon. Les bibliothécaires se tournent vers du matériel nouveau, plus moderne et qui sert les nouvelles préoccupations des bibliothèques, la propreté, la praticité, l'organisation. La bibliothèque consacre aussi un plus grand budget à la reliure, étant une des principales mesures de conservation mise en avant par les manuels de bibliothéconomie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, malgré ces améliorations, cette lente modernisation ne suffit pas à répondre aux nouvelles attentes. Tant sur le rôle attribué aux bibliothèques que sur les pratiques bibliothéconomiques, la bibliothèque municipale de Lyon ne suit plus les évolutions nationales. Ainsi se

---

<sup>176</sup>177WP/5/1, Archives municipales de Lyon

<sup>177</sup>177W/3/3, Archives municipales de Lyon

<sup>178</sup>177WP/6/2, Archives municipales de Lyon

développent des critiques sur l'organisation des bibliothèques lyonnaises, critiques qui font écho à des critiques nationales portées tant par les usagers que la profession elle-même. Nous développerons ces critiques tant nationales que locales, les limites des bibliothèques à Lyon qui aboutissent à une réorganisation au début du XX<sup>e</sup> siècle avec la réunion des deux bibliothèques au Palais Saint Jean.

## **LIMITES ET CRITIQUES DES BIBLIOTHEQUES, REUNION DES DEUX BIBLIOTHEQUES LYONNAISES**

Avec les évolutions nationales de la conception du rôle des bibliothèques et des pratiques professionnelles se développent des critiques sur le fonctionnement des bibliothèques municipales tant de la part des usagers que des membres de la profession. Ces critiques se posent en faveur de la lecture publique, de la fonction de communication des bibliothèques en opposition à la fonction de conservation. On reproche aux bibliothèques de ne s'adresser qu'aux érudits, en particulier lettrés. Le manque d'ouvrages récents, de périodiques, l'accès limité aux collections à cause des horaires d'ouverture, de la difficulté du prêt à domicile, les locaux et le matériel dégradés et non adaptés aux besoins des bibliothécaires comme des lecteurs, le manque de budget etc. sont décriés par les professionnels et les usagers. Ces critiques nationales sont visibles à l'échelle locale, à Lyon, où s'ajoute une critique de la rupture entre les deux bibliothèques. L'existence de deux lieux distincts, auparavant un atout, devient un défaut. On obtient deux bibliothèques incomplètes et non fonctionnelles. Ces critiques, les limites des bibliothèques lyonnaises, leur incapacité à répondre aux nouvelles attentes aboutissent à la réunion des deux bibliothèques au Palais Saint Jean en 1912, que nous développerons dans cette dernière partie.

### **Critiques des bibliothèques municipales, la situation lyonnaise fait écho à un échec national**

La technicisation de la profession, la naissance de la bibliothéconomie aboutissent à une uniformisation et une rationalisation des pratiques de gestion des bibliothèques et à une professionnalisation du personnel. Les réflexions nouvelles sur les fonctions des bibliothèques transforment aussi les attentes vis-à-vis de ces établissements. Cela engendre donc de nouvelles contraintes, une nécessité de réforme, de modernisation de l'organisation et de la gestion des bibliothèques. Or ces changements tardent à venir, ce

qui mène à de nombreuses critiques tant des usagers que des professionnels à l'égard des bibliothèques municipales françaises jugées en retard. Malgré les réflexions menées autour des besoins des lecteurs, de la nécessité de posséder des livres récents et de couvrir toutes les disciplines ce qui nécessite de combler le retard des collections concernant les sciences, les choses évoluent peu. La conservation reste le souci premier des bibliothèques municipales au grand désarroi de bibliothécaires tels qu'Eugène Morel ou encore Jules Laude<sup>179</sup>. Les bibliothécaires universitaires sont particulièrement actifs dans cette lutte pour la modernisation des collections et de la gestion des bibliothèques car les changements ont été plus rapides dans les bibliothèques universitaires, ils cherchent à les étendre à toutes les bibliothèques. Eugène Morel est une des plus grandes voix parmi les critiques visant les bibliothèques municipales en France. Il dénonce le manque d'ouvrages actuels et de périodiques, reproche la faible amplitude horaire, la difficulté du prêt à domicile. Il milite pour l'accès en libre-service aux ouvrages, le désherbage fréquent des collections et surtout s'oppose à la séparation entre bibliothèques populaires et bibliothèques municipales. Il insiste sur le fait que les livres doivent servir et qu'il ne sert à rien d'accumuler des ouvrages anciens que personne ne lit. Les bibliothèques doivent être recentrées sur le public, on doit donc chercher à l'attirer grâce aux périodiques et à la lecture plaisir. Une sélection de romans fera venir les lecteurs qui se tourneront ensuite vers d'autres ouvrages. Il critique avec véhémence les bibliothèques françaises qu'il ne qualifie même pas comme telles. Pour lui il n'y a pas en France de bibliothèques publiques, il n'y a que des cimetières de livres. Il prend pour exemple les bibliothèques en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, et se bat pour la modernisation des bibliothèques en France, de leur organisation et de leurs collections<sup>180</sup>.

Avec la création de l'ABF en 1906 les membres lancent une enquête nationale qui montre l'ampleur du retard français : bâtiments non adaptés et trop étroits, manque de confort pour les lecteurs, manque de budget et de personnel, la situation est catastrophique<sup>181</sup>. De plus en plus de professionnels dénoncent le retard français, l'état déplorable des bibliothèques, le manque de budget, la dégradation des bâtiments. Si l'on s'intéresse aux lecteurs, la situation est claire, les bibliothèques populaires sont celles qui fonctionnent le mieux, sont les plus fréquentées. Cela témoigne de l'échec des

---

<sup>179</sup>KEITH BARNETT Graham, op. cit.

<sup>180</sup>MOREL Eugène, op. cit.

<sup>181</sup>KEITH BARNETT Graham, op. cit.

bibliothèques municipales qui n'ont pas su s'adapter aux nouveaux besoins, aux nouvelles attentes, à ce nouveau public. Elles restent bloquées à la situation du début du siècle où la fonction de conservation est prédominante et où le public cible est un public d'érudits lettrés. Malgré les réflexions, les évolutions du discours, les pratiques stagnent et les critiques sont de plus en plus fortes. Une étude statistique de l'évolution du budget et de l'accroissement des collections des bibliothèques municipales françaises permet de mettre en lumière cette stagnation et la position lyonnaise parmi les autres bibliothèques. Eugène Morel présente dans son ouvrage *Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*<sup>182</sup> un tableau statistique des principales bibliothèques françaises à l'exception des bibliothèques parisiennes. On remarque tout d'abord que Lyon a le budget le plus élevé. Une distinction nette tant dans les collections que le budget se remarque entre les villes universitaires et les autres. Les villes universitaires ont des collections plus importantes dans leurs bibliothèques municipales que les autres villes, la plupart ont des collections dépassant les 100 000 ouvrages alors que seules six villes non universitaires dépassent ce nombre, la plus grande collection étant celle de Versailles avec 162 000 ouvrages. Il faut aussi noter que les villes universitaires donnent beaucoup plus de budget à leur bibliothèque universitaire qu'à la bibliothèque municipale, trois fois plus à Lyon par exemple. Le budget augmente aussi plus vite pour les bibliothèques universitaires que pour les bibliothèques municipales. Ce sont aussi les bibliothèques universitaires qui augmentent le plus rapidement leurs fonds. Si l'on compare les évolutions lyonnaises avec les évolutions d'autres villes universitaires de plus de 100 000 habitants, en observant uniquement le budget et l'augmentation des collections Lyon semble la mieux lotie. Les collections lyonnaises augmentent de 124% entre 1845 et 1884, et encore de 26% entre 1884 et 1907. Les autres villes universitaires telles que Marseille, Bordeaux ou Toulouse voient leurs collections augmenter d'environ 60% entre 1845 et 1884, et 35% entre 1884 et 1907. Nancy en revanche suit plutôt la courbe d'évolution lyonnaise. Pour le budget matériel, entre 1884 et 1907 il augmente de 116% à Lyon, 50% pour Toulouse et Bordeaux, 100% pour Nancy. Cependant, lorsqu'on rapporte le nombre de livres aux nombres d'habitants, Lyon est la moins performante. 0,8 livres par habitant à Bordeaux, 1 à Nancy et Toulouse, contre 0,7 à Lyon. Ainsi si le budget et les acquisitions semblent plus efficaces à Lyon, rapportées au nombre d'habitants ces évolutions ne sont pas assez rapides. Ces éléments sont d'autant plus

---

<sup>182</sup>MOREL Eugène, op.cit.

flagrants lorsqu'on observe les évolutions des plus petites villes. Pour les villes non universitaires de plus de 100 000 habitants d'abord, les collections augmentent autant voire plus que celles de Lyon. Ainsi à Saint-Étienne entre 1884 et 1907 les collections augmentent de 872%, 110% pour Le Havre, 106% à Reims. Le budget en revanche stagne, les petites villes ayant moins de moyens celui-ci augmente en moyenne de 20% entre 1884 et 1907. Le nombre de livres par habitants est très hétérogène, 0,25 à Saint-Étienne, 1,5 à Nantes, 1,3 à Rouen, 0,5 au Havre. Les petites villes de moins de 50 000 habitants telles que Bourges ou Cherbourg triplent leurs collections entre 1845 et 1907. Ces comparaisons nous permettent de tirer plusieurs conclusions. Tout d'abord, les villes universitaires ont tendance à fournir plus de budget et augmenter plus rapidement les collections de la bibliothèque universitaire plutôt que de la bibliothèque municipale. Cela montre bien le rôle que l'on accorde à ces différentes bibliothèques. Les bibliothèques universitaires doivent être utiles et à jour sur les connaissances, les bibliothèques municipales conservent toujours malgré les évolutions leur vocation patrimoniale, de conservation. Ensuite, d'une manière générale le budget matériel des bibliothèques municipales augmente peu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle que ce soit pour les grandes comme les petites villes. Les collections augmentent partout, l'augmentation est plus rapide dans les petites villes. Cela s'explique par le fait qu'il n'y a peu voire pas de personnel payé dans les petites bibliothèques, ainsi le budget bien que restreint peut facilement être employé aux acquisitions. Cela s'explique aussi par les ouvrages visés par les petites bibliothèques, des ouvrages utilitaires plutôt que prestigieux, qui coutent donc moins cher. Enfin, rapportées au nombre d'habitants les collections lyonnaises ne sont finalement pas les plus importantes. Les efforts lyonnais ne sont pas suffisants face à l'augmentation de la population, d'autres villes s'en sortent mieux comme Nantes, Rouen ou Toulouse. Cependant, les collections dont le nombre est impressionnant font la réputation de la bibliothèque et rares sont les professionnels à pointer du doigt le faible ratio entre celles-ci et la population comme le fait Eugène Morel. Ces statistiques montrent aussi que la séparation entre la bibliothèque du Palais des Arts et la Grande bibliothèque devient de plus en plus un handicap. Au milieu du siècle, Lyon pouvait se vanter de posséder deux bibliothèques importantes, une spécialité lyonnaise valorisante. Mais à la fin du siècle, la séparation des collections rend l'accroissement de celles-ci, et celui du budget plus difficile et moins visible. La réunion des deux bibliothèques semble inévitable pour régler ce problème et continuer de se démarquer des autres villes. Lyon a construit au milieu du siècle sa réputation sur deux bibliothèques distinctes et efficaces



pour les besoins et attentes de l'époque. À la fin du siècle, elle doit changer de stratégie pour continuer de se démarquer, ne pas se fondre dans la stagnation globale des bibliothèques municipales. Ce changement est d'autant plus indispensable que les nouvelles attentes mettent en lumière de nombreuses limites pour les bibliothèques lyonnaises, incapables d'y répondre, comme nous le verrons dans le point suivant.

### **Limites des bibliothèques lyonnaises, nécessité de réorganisation**

Avec l'émergence d'une fonction éducative toujours plus forte, l'élargissement du public visé, les lecteurs toujours plus nombreux et les nouvelles exigences techniques liées à l'organisation de la profession et la naissance de la bibliothéconomie, les bibliothèques lyonnaises peinent à suivre les changements. L'organisation confuse des bibliothèques, en particulier celle du Palais des Arts représente une première limite. La direction du Palais des Arts est organisée en quatre services distincts sans lien entre eux, le musée d'art, le museum d'histoire naturelle, l'école des Beaux-Arts et la bibliothèque<sup>183</sup>. Cela engendre une mauvaise gestion de l'organisation du bâtiment, des locaux et de l'accueil des visiteurs. La commission sensée détenir la direction générale du Palais des Arts n'a aucun réel pouvoir. Léopold Niepce déplore cette organisation et souligne que le préfet souhaite réorganiser ces services et mettre en place une commission qui ne dépendrait que du chef de l'administration et aurait donc le réel pouvoir décisionnel. Cependant, par manque de budget notamment, les réformes sont lentes, insuffisantes. La mauvaise organisation administrative a des conséquences sur le fonctionnement de la bibliothèque. Faute d'une autorité forte pour le faire respecter, le règlement est souvent ignoré, contourné. La situation administrative du Palais des Arts entrave son fonctionnement et par conséquent le service aux lecteurs. Le manque de budget est un second frein empêchant les bibliothèques d'acquérir de nouveaux ouvrages. Or, ceux-ci sont devenus indispensables pour répondre aux nouvelles fonctions attribuées aux bibliothèques et l'élargissement du public. Cela empêche aussi de développer les services nécessaires à ces nouveaux publics par manque de personnel. Entre 1892 et 1902 le budget évolue peu comme on peut l'observer dans ce tableau<sup>184</sup>.

---

<sup>183</sup>MOREL Eugène, op. cit.

<sup>184</sup>Tableau réalisé à partir des données de MOREL Eugène op. cit. et des archives 177WP/1/2 à 177WP/3/3, Archives municipales de Lyon

**Seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle, évolutions des bibliothèques et de la vision de la ville sur celles-ci**

Années	Personnel	Reliures	Achats/abonnements	Total (en francs)
1892	16 000	320	6 317	30 642
1894	15 740	4 107	5 742	26 560
1895	15 900	3 202	6 631	26 777
1896	16 120	3 307	6 586	27 343
1897	16 120	3 200	7 008	27 284
1898	16 120	3 225	6 623	27 420
1889	16 120	3 200	6 629	27 548
1900	16 300	3 234	6 630	27 729
1901	16 300	3 200	6 629	28 248
1902	16 800	3 090	5 999	27 717
1907				14 400 sans le personnel
1908	16 505			25 000

**Tableau : Budget de la Grande bibliothèque entre 1892 et 1908**

À part pour l'année 1892 qui bénéficie d'un budget de plus de 30 000 francs, ce qui semble exceptionnel si l'on observe les années précédentes et suivantes, le budget se trouve entre 26 et 28 300 francs. Dans ce budget plus de la moitié est destinée au personnel. Le budget destiné aux abonnements et achats de livres augmente fortement entre 1871 et 1892, passant de 226 francs à plus de 6000. Il se stabilise ensuite, entre 6 et 7000 francs selon les années. De plus la plus grande part de ce budget est destinée aux abonnements plutôt qu'aux acquisitions nouvelles. Les collections s'accroissent très lentement, la bibliothèque du Palais des Arts acquiert environ 1000 volumes par an. Cela semble beaucoup mais c'est en fait la même chose qu'en 1845<sup>185</sup>. En plus d'un demi-siècle la bibliothèque n'a pas augmenté son rythme d'accroissement alors que les demandes ne font qu'augmenter. Cette relative stagnation du nombre d'ouvrages est visible dans toutes les bibliothèques municipales, c'est un problème national que les bibliothèques n'arrivent pas à résoudre. Ainsi entre 1884 et 1907 la Grande bibliothèque n'accroît ses collections que d'un quart, un tiers pour le Palais des Arts<sup>186</sup>. La majorité des ouvrages nouveaux dans les bibliothèques municipales sont issus de dons et ne sont donc pas nécessairement adaptés aux demandes. En 1905, sur les 2500 ouvrages acquis

<sup>185</sup>MOREL Eugène, op. cit.

<sup>186</sup>Ibidem

par la Grande bibliothèque seuls 500 ont été achetés. Le nombre de volumes acquis par an est d'autant plus faible qu'en dehors de Paris et Marseille, Lyon est la ville avec le plus grand nombre d'habitants et d'étudiants au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le montant du budget de la bibliothèque, son accroissement et le fait qu'elle possède les plus grandes collections en additionnant celles du Palais des Arts et de la Grande bibliothèque, à savoir 340 000 en 1907 est donc à relativiser<sup>187</sup>. En rapportant le nombre de livres au nombre d'habitants les collections semblent insuffisantes. La proportion du budget accordée à l'acquisition de livres est très faible par rapport au nombre d'habitants et au budget total. Enfin, le budget attribué à la reliure connaît une augmentation importante entre 1892 où seuls 320 francs y sont destinés et 1894, date à partir de laquelle le budget de reliures se situe entre 3 et 4000 francs<sup>188</sup>. L'augmentation des budgets de reliure et d'achats et abonnements entre les années 1870 et les années 1890 est remarquable et témoigne de la prise en compte de ces besoins nouveaux. Les années 1890 semblent cependant marquer un pallier, le budget n'augmente plus alors que les attentes et le public continuent de croître, ainsi entre 1904 et 1905 le public de la Grande bibliothèque augmente de plus de 2000 lecteurs<sup>189</sup>. Ce manque de budget est un frein pour les bibliothèques lyonnaises qui ne peuvent plus suivre l'évolution des besoins des lecteurs et des fonctions qui leur sont attribuées.

Les difficultés de la bibliothèque à répondre aux nouvelles attentes du public sont visibles dans les statistiques. En 1905 à la Grande bibliothèque seuls 52 300 ouvrages sont lus sur place, sur une collection de 250 000 ouvrages. La majorité des livres n'intéressent donc pas les lecteurs, ce qui s'explique par le faible budget accordé aux acquisitions. Le prêt à domicile se développe progressivement mais reste peu répandu, seuls 443 personnes ont emprunté un livre en 1905 à la Grande bibliothèque et seuls 250 volumes ont été prêtés. Cela montre encore une fois qu'un grand nombre d'ouvrages ne sont pas adaptés aux demandes des usagers, mais aussi que peu d'ouvrages sont éligibles au prêt. Or le prêt à domicile, avec une plus grande amplitude des horaires d'ouverture est une des principales demandes du public afin de convenir aux travailleurs et étudiants. Un dispositif est mis en place permettant en théorie aux bibliothèques d'arrondissement de profiter des collections de la Grande bibliothèque, organisant le transport des ouvrages demandés dans les bibliothèques d'arrondissement. Or ce dispositif fonctionne mal en

---

<sup>187</sup>MOREL Eugène, op. cit.

<sup>188</sup>177WP/1/2 à 177WP/3/3, Archives municipales de Lyon

<sup>189</sup>MOREL Eugène, op. cit.

réalité. Un lecteur envoie ainsi une lettre à la bibliothèque se plaignant du manque de personnel ralentissant les demandes et le transport des ouvrages. Il souligne aussi que les lecteurs ne peuvent pas demander un ouvrage s'ils ne savent pas qu'il se trouve à la Grande bibliothèque, or pour le savoir il faut y aller. De ce fait, il n'y a plus d'intérêt à un tel dispositif puisque les lecteurs doivent s'y rendre malgré tout<sup>190</sup>. Tant dans les services proposés que le contenu des collections les bibliothèques lyonnaises n'arrivent pas à répondre aux nouvelles attentes des lecteurs.

Enfin, le manque de budget est aussi responsable de la dégradation des bâtiments, les bibliothèques finissent par se trouver dans un état déplorable. Léopold Niepce dit ainsi qu'« à Lyon on sait *construire*... mais pas *entretenir*. »<sup>191</sup> Il devient urgent d'agir, la dégradation des bâtiments étant un danger pour la conservation des collections et nuisant au confort des lecteurs. On sait notamment qu'au grenier du Palais des Arts logeaient certains employés mais aussi leur famille. La présence de nombreuses personnes provoque une agitation d'autant plus dangereuse pour les collections qu'elles doivent se chauffer, se nourrir, et donc utiliser des combustibles entraînant un risque important d'incendie. Ce risque est encore accentué par le stockage de paille dans les greniers. L'état des locaux est ainsi dangereux pour la conservation des collections. Face à ce problème Léopold Niepce suggère la réunion des deux bibliothèques dans des locaux plus grands, en meilleur état et mieux adaptés<sup>192</sup>. Cette proposition a d'autant plus de poids que la répartition des collections dans deux bibliothèques ne semble plus être un atout, mais un objet de confusion pour les lecteurs. Cet élément est d'autant plus important que la bibliothèque du Palais des Arts est trop petite pour accueillir tous les lecteurs. Possédant les collections les plus utiles aux travailleurs et étudiants, le public s'y présente sur une amplitude horaire faible et il est très nombreux alors même que les locaux sont étroits. Réunir les collections dans un bâtiment adapté, plus grand est donc urgent afin de satisfaire les besoins des lecteurs et les impératifs de conservation des collections. La séparation des deux bibliothèques perd aussi de son intérêt avec les évolutions culturelles qui se mettent en place à Lyon dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Auparavant la vitrine de l'identité culturelle lyonnaise s'appuyant sur la fabrique de la soie, la bibliothèque du Palais des Arts ne répond plus aux attentes liées à la diversification des industries

---

<sup>190</sup>177WP/9/1, Archives municipales de Lyon

<sup>191</sup>NIEPCE Léopold, « Le palais St-Pierre », op. cit.

<sup>192</sup>Ibidem

lyonnaises. La fabrique de la soie n'étant plus l'élément principal que la ville souhaite mettre en avant, l'existence de la bibliothèque du Palais des Arts n'est plus indispensable. Face aux difficultés des bibliothèques lyonnaises à répondre aux nouvelles attentes du public, aux nouvelles exigences de l'État et de la profession, mais aussi parce que le contexte socio-culturel a changé, l'existence de deux bibliothèques à Lyon n'est plus un atout, mais un inconvénient tant pratique qu'économique. La réunion des deux bibliothèques en une seule devient inévitable. L'établissement de la nouvelle bibliothèque municipale au Palais Saint Jean constitue l'objet de notre dernière sous-partie.

### **La réunion des deux bibliothèques au Palais Saint-Jean**

Le choix de réorganisation des bibliothèques lyonnaises se porte sur la réunion des deux bibliothèques en un seul lieu, au Palais Saint Jean. Plusieurs objectifs guident ce choix. Il s'agit d'installer les bibliothèques dans des locaux plus grands pour permettre à plus de lecteurs de s'y rendre, de réunir les collections pour en faciliter l'accès et la gestion. Il s'agit aussi de simplifier la direction, l'organisation et la gestion des bibliothèques lyonnaises dont la division est source de confusion. Le déménagement doit donc permettre à la bibliothèque municipale de Lyon de remplir les nouvelles fonctions qui lui sont attribuées, à savoir une fonction éducative de plus en plus forte, de répondre aux attentes nouvelles d'un public toujours plus large et nombreux. Elle doit pouvoir accueillir plus de lecteurs et mieux les servir. Enfin, elle doit mieux répondre à l'identité culturelle lyonnaise, la bibliothèque étant un moyen de promotion de l'image que Lyon souhaite renvoyer. Le Palais Saint Jean a été choisi pour sa localisation jugée accessible, mais aussi par facilité. Il a en effet été libéré avec la loi de séparation de l'Église et de l'État, puisqu'il était jusqu'alors le palais de l'archevêché. C'est donc un bâtiment vide qu'il convient d'occuper. Le déménagement est décidé en 1910 mais il n'est effectif qu'en 1912. Le déménagement représente un coût important pour la municipalité. En 1910, le maire accorde un budget de 100 000 francs pour l'aménagement du Palais Saint Jean destiné à accueillir la nouvelle bibliothèque et une somme de 2000 francs est allouée pour le classement des ouvrages de l'ancien archevêché<sup>193</sup>. Cependant cette décision est en fait très rentable pour la municipalité, qui n'aura à terme qu'une seule bibliothèque à entretenir au lieu de deux comme elle l'a fait pendant près d'un siècle. Le choix de posséder deux bibliothèques distinctes n'était pas économiquement intéressant. Si la

---

<sup>193</sup>177WP/10/2, Archives municipales de Lyon

municipalité l'a fait pendant si longtemps, c'est parce que cela répondait aux attentes des lecteurs, aux besoins culturels lyonnais et à l'image que la ville souhaitait se construire. Ces paramètres ayant changé, il devient absurde de continuer à entretenir deux bibliothèques.

Le déménagement est l'occasion de moderniser la bibliothèque. Il permet de mettre en place des innovations qui n'étaient pas possibles dans les anciennes bibliothèques, faute de place. En 1910 le maire autorise la création d'une salle de revues dans la nouvelle bibliothèque<sup>194</sup>. C'est une grande avancée, la salle de revue étant un élément très demandé par les lecteurs et défendu par des bibliothécaires comme Eugène Morel, à la recherche de modernisation dans les bibliothèques municipales. En 1912 le maire valide la demande du bibliothécaire d'installer des postes téléphoniques dans la nouvelle bibliothèque. La bibliothèque fait aussi faire un devis à la Maison Sylvestre pour l'installation de matériel photographique dans les nouveaux locaux de la bibliothèque<sup>195</sup>. Ce matériel doit permettre à la bibliothèque de ne plus faire appel à des entreprises extérieures pour photographier ses documents. En effet depuis plusieurs années la bibliothèque fait régulièrement photographier des cartes, estampes etc., principalement des documents iconographiques. Cela doit aussi permettre aux lecteurs de demander la photographie de documents qu'ils souhaitent conserver. Ces décisions montrent bien que ce déménagement est lié à la volonté de répondre aux évolutions tant nationales que locales des attentes envers les bibliothèques. Le changement de locaux permet aussi l'installation de technologies nouvelles, une nouvelle organisation plus moderne, rationalisée. La nouvelle bibliothèque cherche à mieux répondre aux attentes des lecteurs et à simplifier son fonctionnement et le travail des bibliothécaires grâce à un matériel nouveau et moderne. Le déménagement est aussi une source d'enrichissement pour les collections de la bibliothèque. En 1910 le maire décide que les ouvrages qui appartenaient à l'archevêché doivent être incorporés aux collections de la bibliothèque municipale<sup>196</sup>. En 1912 la bibliothèque du Grand Théâtre est intégrée au fonds musical de la nouvelle bibliothèque<sup>197</sup>. La municipalité profite ainsi du déplacement des collections pour y intégrer de nouveaux fonds, la bibliothèque s'en trouve enrichie. Si ce déménagement semble répondre aux attentes nouvelles et mettre fin aux limites des bibliothèques

---

<sup>194</sup>177WP/10/2, Archives municipales de Lyon

<sup>195</sup>177WP/11/2, Archives municipales de Lyon

<sup>196</sup>177WP/10/2, Archives municipales de Lyon

<sup>197</sup>177WP/11/2, Archives municipales de Lyon

lyonnaises, il n'est cependant pas dénué de problèmes. Il est en effet source de difficultés et de désaccords. La bibliothèque du Palais des Arts est composée en grande partie des bibliothèques des sociétés savantes et de l'Académie, la municipalité doit donc s'accorder avec celles-ci pour le déménagement des collections. Tout semble bien se passer au départ, en 1911 l'Académie accepte de transférer ses collections à la nouvelle bibliothèque et de laisser ses collections ouvertes au public comme le stipule le testament Adamoli à l'origine de cette bibliothèque<sup>198</sup>. Les choses se gâtent dès 1912, d'abord avec l'Académie qui adresse au Palais des Arts une réclamation à propos du fonds Adamoli. Elle considère en effet que le fonds lui appartient alors que pour la municipalité, avec la première dissolution de l'Académie ce fonds est devenu propriété d'État et la reformation de l'Académie n'implique pas sa restitution<sup>199</sup>. Le conflit s'étend ensuite à d'autres collections. Le bibliothécaire du Palais des Arts souhaite déménager les ouvrages portant une double estampille, celle de la bibliothèque et celle de l'Académie, ainsi que les ouvrages ayant été reliés aux frais de la ville peu importe leur estampille. L'Académie s'y oppose, elle souhaite établir l'origine de chaque livre et ne pas tenir compte de l'origine de la reliure<sup>200</sup>. Les autres sociétés savantes commencent aussi à s'opposer à la municipalité, les Sociétés Linnéenne et de Botanique demandent à déplacer elles-mêmes les collections qui leur appartiennent dans leur nouveau local ne souhaitant pas que la municipalité se charge de leurs ouvrages<sup>201</sup>. La municipalité finit cependant par obtenir gain de cause, les collections sont transférées au Palais Saint Jean. Une nouvelle ère commence pour la bibliothèque municipale de Lyon, avec la réunification en un seul lieu des deux bibliothèques.

Durant le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle de nombreuses évolutions sont en marche pour les bibliothèques municipales. Le contrôle de l'État sur les politiques culturelles municipales se renforce avec la Troisième République, obligeant les municipalités à réorienter leurs actions et leur rôle dans la gestion des bibliothèques. Des évolutions locales influencent aussi les politiques culturelles lyonnaises avec la fin de la prépondérance de la fabrique de la soie dans les sphères économiques et culturelles. Ces changements sont accompagnés de réflexions sur les fonctions à attribuer aux

---

<sup>198</sup>177WP/10/2, Archives municipales de Lyon

<sup>199</sup>177WP/11/2, Archives municipales de Lyon

<sup>200</sup>Ibidem

<sup>201</sup>Ibidem

bibliothèques. La fonction éducative se renforce, le public s'élargit, est de plus en plus nombreux et occupe une place de plus en plus importante dans les préoccupations des bibliothèques. Ces éléments culturels influencent la gestion des bibliothèques lyonnaises qui recentrent progressivement leurs pratiques sur les besoins du public. Les évolutions de cette période sont aussi techniques. La profession s'organise, les pratiques se technicisent et se rationalisent notamment avec les manuels de bibliothéconomie. Ces réflexions s'accompagnent d'innovations techniques, de pratiques rationalisées qui se développent dans les bibliothèques lyonnaises. Cependant malgré les changements visibles dans les pratiques lyonnaises, la configuration des bibliothèques ne leur permet plus de répondre aux nouveaux besoins, aux nouvelles attentes et aux nouvelles exigences. Les bibliothèques lyonnaises ne sont pas les seules, la critique envers les bibliothèques municipales est nationale avec des auteurs comme Eugène Morel notamment. À Lyon, les limites des bibliothèques ne peuvent être dépassées en conservant la configuration du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour répondre aux nouvelles attentes, pour moderniser le fonctionnement des bibliothèques, la municipalité décide de réunir la bibliothèque du Palais des Arts et la Grande bibliothèque au Palais Saint Jean. Les mutations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, tant nationales que locales marquent donc la fin d'une époque pour la bibliothèque municipale de Lyon, la fin d'une spécificité. Désormais, comme ailleurs, Lyon possède une bibliothèque municipale unique, ainsi que des bibliothèques d'arrondissement. Le déménagement de 1912 marque le point final de plus d'un siècle d'évolutions pour les bibliothèques lyonnaises.



## CONCLUSION

---

Après l'étude de l'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon entre 1789 et 1911 nous pouvons conclure que celle-ci est à la fois représentative d'une évolution nationale des bibliothèques durant le XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi de l'évolution culturelle lyonnaise. Comme pour le reste du territoire national, ce sont les événements révolutionnaires qui marquent le début de l'histoire des bibliothèques, les saisies révolutionnaires introduisant la notion de patrimoine livresque et une politique de conservation nationale. Mais dans le contexte national s'imbrique un contexte culturel local. La mémoire traumatique des événements révolutionnaires à Lyon, l'existence d'une bibliothèque publique à Lyon dès l'Ancien Régime, la volonté de Lyon de mettre en avant sa culture, son histoire locale et son importante collection livresque sont à l'origine de la précocité de l'ouverture de la bibliothèque municipale après le décret de 1803. Son développement est ensuite facilité par le contexte économique et culturel favorable du Second Empire et de la Restauration pour la ville de Lyon. La naissance de la bibliothèque municipale de Lyon résulte donc d'un contexte national, mais aussi de spécificités locales. Pour le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle des changements ont lieu à l'échelle nationale dans le rôle attribué aux bibliothèques, une fonction nouvelle éducative, avec leur rattachement au ministère de l'Instruction publique. La logique de service et la prise en compte des besoins des usagers se développent, alors qu'au début du siècle les bibliothèques cherchaient plutôt à posséder et inventorier. À Lyon le développement de l'instruction publique et son lien avec les bibliothèques se traduit par le développement des études d'arts et de sciences, devant servir l'industrie textile, partie intégrante de l'identité lyonnaise. Alors que d'un point de vue culturel et politique les choses évoluent rapidement, l'état de la Grande bibliothèque ne change pas. Cette stagnation empêche la bibliothèque de suivre les évolutions nationales et de répondre aux besoins locaux et à l'image culturelle que la ville de Lyon cherche à produire. Tous ces éléments aboutissent à la création d'une seconde bibliothèque au Palais des Arts, spécialisée dans les arts et les sciences. L'existence d'une seconde bibliothèque municipale est un cas unique en France, c'est une particularité lyonnaise, née sous l'influence de changements nationaux et d'évolutions culturelles locales, là encore les deux cadres s'entremêlent. Les évolutions nationales se poursuivent durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle. Le contrôle de l'État sur les politiques culturelles se renforcent, la bibliothèque municipale de Lyon est classée,

et donc plus contrôlée. La fonction éducative se développe, le public s'élargit, la logique de service s'accroît. La profession s'organise et les pratiques deviennent de plus en plus techniques, s'uniformisent autour d'évolutions techniques. Des critiques nationales s'élèvent contre ces établissements qui préfèrent la conservation à la communication des ouvrages. Outre ce contexte national, le contexte culturel local évolue lui aussi, les industries se diversifient, la fabrique de la soie n'est plus l'élément central de la culture lyonnaise. Face à ces évolutions, les bibliothèques lyonnaises montrent de nombreuses limites. Les deux bibliothèques sont alors réunies, une fois de plus sous l'influence d'évolutions nationales et de changements culturels locaux. Ainsi s'achève plus d'un siècle d'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon, qui après avoir maintenu pendant près de 100 ans deux bibliothèques municipales change de stratégie pour continuer de se démarquer dans le paysage culturel français. Les évolutions de la bibliothèque municipale de Lyon, de la Révolution au début du XX<sup>e</sup> siècle sont le produit de l'adaptation locale à des changements nationaux, et des transformations culturelles lyonnaises. Cependant, à la veille de la seconde guerre mondiale, à Lyon comme sur le reste du territoire national, les bibliothèques sont encore à la recherche de leur identité, de leur rôle et du meilleur fonctionnement. Pour que l'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon soit complète, il conviendrait de poursuivre cette étude au siècle suivant, suivre les mutations du XX<sup>e</sup> siècle menant à la bibliothèque telle que nous la connaissons aujourd'hui.

# SOURCES

---

## 1. Archives :

### 1.1. Archives municipales de Lyon :

Fonds 177WP, Bibliothèque municipale : fonctionnement, personnel, administration et correspondance.

-177WP/1/1 : Création et fonctionnement de la bibliothèque : arrêtés , rapports, correspondance, budget 1818. 1792-1818.

-177WP/1/2 : Fonctionnement, budget (1871), personnel (nomination de M. Delandine en 1820, états de service de M. Montfalcon en 1874), correspondance, rapports, arrêtés. 1795-1889.

-177WP/2/2 : Fonctionnement, correspondance, reçus, rapports, circulaires, affiches. 1867-1885.

-177WP/2/3 : Fonctionnement, correspondance, rapports, notes de service, circulaires, arrêtés, statistiques mensuelles, mémoire, rapports. 1888-1891.

-177WP/3/3 : Courriers provenant de la mairie et des particuliers, budget, prêt, reliure, bâtiment, mobilier, souscriptions, abonnements, matériel, arrêtés, circulaires, rapports annuels, notes de service, registres 1893-1895. 1897-1904.

-177WP/5/1 : Dons, prêt, restaurations, souscriptions, acquisitions, échanges, personnel, adjudication, concours, abonnements, Comité des bibliothèques (circulaires, listes de livres, correspondance, questionnaire, mémoire). 1905.

-177WP/6/2 : Reliure, restauration, souscriptions, acquisitions, abonnements, prêts, adjudications, Commission des bibliothèques. 1906-1907.

-177WP/8/1 : Désinfection des livres, acquisitions, souscriptions, prêts, abonnements, dons, adjudications, budget, bâtiment, personnel, correspondance, circulaires, reçus, arrêtés. 1908.

-177WP/9/1 : Restauration, reliure, récolement, abonnements, prêt, dons, acquisitions, souscriptions, échanges, factures, arrêtés. 1909.

-177WP/10/1 : Restauration, reliure, dons, prêt, acquisitions, souscriptions, mobilier, personnel, Commission de la bibliothèque, correspondance, circulaires, devis, arrêtés, notes de service. 1910.

-177WP/10/2 : Catalogage, acquisitions, prêt, dons, souscriptions, abonnements, fournitures, personnel, budget, attribution à l'État des documents appartenant à l'Église

métropolitaine de Saint Jean-Baptiste, circulaires, arrêtés, correspondance, notes de service, coupures de presse, rapport. 1911.

-177WP/11/2 : Echanges, abonnements, prêt, souscriptions, dons, adjudications, , budget, acquisition d'appareils photographiques, Commission d'inspection et d'achat, Commission des bibliothèques, Commission du Vieux Lyon, aménagement de l'ancien Archevêché, déménagement de la Grande bibliothèque au palais de l'Archevêché, correspondance, circulaire, note de service, arrêtés. 1912.

## 1.2. Archives de la bibliothèque municipale de Lyon :

Archives historiques et statistiques du département du Rhône.

-« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* 1828, cote 373125

-« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* 1829, cote 373127

-« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* 1832, cote 373130

-« Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* 1833, cote 373131

Rapports d'Antoine-François Delandine.

-DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque depuis le 1<sup>er</sup> messidor an XI jusqu'au 1<sup>er</sup> nivôse an XII*, cote 373111

-DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque depuis le 1<sup>er</sup> nivôse an XII jusqu'au 1<sup>er</sup> vendémiaire an XIII* cote 373112

-DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1805*, cote 373113

-DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1806*, cote 373114

-DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1807*, cote 373115

-DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1808*, cote 373116

-DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1809*, cote 373117

- DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1810*, cote 373118
- DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1811*, cote 373119
- DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1812*, cote 373120
- DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1813*, cote 373121
- DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1814*, cote 373122
- DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1815*, cote 373123
- DELANDINE Antoine-François, *Rapport sur l'état de la bibliothèque au cours de l'an 1816*, cote 373124

## **2. Ouvrages anciens et périodiques :**

### **2.1. Histoire de Lyon et ses bibliothèques :**

- BOITEL Léon (dir.), *Lyon ancien et moderne [Tome 1]*, Lyon, Éditeur Léon Boitel, 1838
- FRAISSE Charles, « notice sur la bibliothèque du Palais des Arts de Lyon » *Gazette médicale de Lyon*, 31 mai 1851
- MONFALCON Jean-Baptiste, *Histoire de la ville de Lyon [Tome 3]*, Lyon, Imprimerie Louis Perrin, 1851
- NIEPCE Léopold, « Le palais St-Pierre, observations sur la réorganisation des musées et de l'école des beaux-arts de Lyon », *Revue du Lyonnais*, juillet 1874
- NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon, Librairie générale Henri Georg, 1876

### **2.2. Bibliothéconomie :**

- CONSTANTIN Léopold-Auguste, *Bibliothéconomie, nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris, Librairie encyclopédique de Roret, 1841

- COUSIN Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées, manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris, Éditeurs A. Durand et Pedone-Lauriel, 1882
- COUSIN Jules, *Bibliographie et bibliothéconomie, de la classification des bibliothèques*, Paris, Éditeurs G. Pédone-Lauriel, 1884
- DELISLE Léopold, *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèques*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1910
- GRAESEL Arnim, *Manuel de bibliothéconomie*, traduction par LAUDE Jules, Paris, Éditeur H. Welter, 1897
- MAIRE Albert, *Manuel pratique du bibliothécaire, Bibliothèques publiques, Bibliothèques universitaires, Bibliothèques privées*, Paris, Éditeurs Alphonse Picard et Fils, 1896
- MOREL Eugène, *Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes [vol. 1 et 2]*, Paris, Mercure de France, 1908

### 2.3. Histoire des bibliothèques :

- DACIER Emile, NEVEUX Pol, *Richesse des bibliothèques provinciales de France*, Paris, Éditions des Bibliothèques Nationales de France, 1932
- DUPRE Alexandre, *Notice sur la bibliothèque municipale de Blois*, Blois, Imprimerie E. Dézairs, 1852
- HARMAND Auguste, *Notice sur la bibliothèque de Troyes*, Troyes, Imprimerie de Bouquot, 1845
- ROBERT Ulysse, *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires*, Paris, Libraire H. Champion, 1883
- WICQUOT Auguste, *Notice sur la bibliothèque communale de la ville d'Arras*, Arras, Imprimerie Sueur-charrue et Delville, 1885

# BIBLIOGRAPHIE

---

## 1. Histoire des bibliothèques :

- BARBIER Frédéric, *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Éditions Armand Colin, 2013
- BERTRAND Anne-Marie, ALIX Yves, *Les bibliothèques*, Paris, Éditions La Découverte, 2015
- CARBONE Pierre, *Les bibliothèques*, Paris, Éditions Presses Universitaires de France, 2012
- KEITH BARNETT Graham, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, traduit de l'anglais par LEFEVRE Thierry, SARDAT Yves, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1987
- POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises [Tome 4], Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle, 1914-1990*, Paris, Éditions du cercle de la librairie, 1992
- VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises [Tome 3], Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, Éditions du cercle de la librairie, 1991

## 2. Histoire de Lyon :

- PELLETIER André (dir.), *Histoire de Lyon, des origines à nos jours*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007
- Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon, *Fragments Pour l'histoire de Lyon, Actes du colloque du bicentenaire de la Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon, 1807-2007*, Lyon, Société historique, archéologique et littéraire de Lyon, 2008
- VAISSE Pierre (dir.), *L'esprit d'un siècle, Lyon 1800-1914*, Lyon, Éditions Fage, 2007

## 3. Politiques culturelles et patrimonialisation :

- ARNOULT Jean-Marie, « La restauration du patrimoine écrit et graphique en France : état des lieux », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n° 1, p. 20-27

- BARBIER Frédéric, « Patrimoine, production, reproduction », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2004, n° 5, p. 11-20
- JOURDAN Annie, « Politique artistique et Révolution française (1789-1800) : la régénération des arts, un échec ? », *Annales historiques de la Révolution française*, 1997, n°309, p. 401-421
- MELOT Michel, « Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2004, n° 5, p. 5-10
- POIRRIER Philippe, « L'histoire des politiques culturelles des villes » *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 1997, n°53, p. 129-146
- TACHEAU Olivier, « Bibliothèques municipales et genèse des politiques culturelles au XIX<sup>e</sup> siècle : Dijon et Besançon entre 1816 et 1914 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1995, n° 4, p. 44-51
- VADELORGE Loïc, *Rouen sous la IIIe république, politiques et pratiques culturelles*, Rennes, Éditions Presses universitaires de Rennes, 2005

#### 4. Sitographie :

- Bibliothèque municipale de Lyon « Historique de la BML » *dans à propos de la bibliothèque*, lien : <https://www.bm-lyon.fr/16-bibliotheques-et-un-bibliobus/a-propos-de-la-bibliotheque-municipale-de-lyon/memoire-de-la-bml/article/historique-de-la-bml> consulté le 10/10/2020
- « La bibliothèque municipale de Lyon et ses collections : 16 siècles d'histoire lyonnaise », *Numélyo*, lien : [https://numelyo.bm-lyon.fr/f\\_view/BML:BML\\_02MNSO00101THMbml](https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_02MNSO00101THMbml) consulté le 10/10/202



# TABLE DES MATIERES

---

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>REVOLUTION ET PREMIER QUART DU XIX<sup>e</sup> SIECLE, NAISSANCE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. DES TROUBLES DE LA REVOLUTION À LA POLITIQUE FAVORABLE DU PREMIER EMPIRE ET DE LA RESTAURATION .....</b>	<b>17</b>
<b>Contexte révolutionnaire À Lyon, saisies et dépôts littéraires (1789-1803).....</b>	<b>18</b>
<i>La Révolution et les bibliothèques, contexte national.....</i>	<i>18</i>
<i>La révolution à Lyon et les conséquences sur les dépôts littéraires .....</i>	<i>23</i>
<i>L'organisation et la composition des dépôts littéraires et de la bibliothèque de l'École centrale à Lyon .....</i>	<i>26</i>
<b>La mise en place de la Grande bibliothèque en 1803, difficultés et précocité .....</b>	<b>28</b>
<i>Le décret du 8 pluviôse an XI, contexte national.....</i>	<i>28</i>
<i>La création de la Grande bibliothèque, précocité lyonnaise.....</i>	<i>31</i>
<i>Les débuts du fonctionnement de la Grande bibliothèque.....</i>	<i>33</i>
<b>Accalmie sous l'Empire et la Restauration, le développement de la grande bibliothèque (1804-1830) .....</b>	<b>36</b>
<i>Les politiques impériales et royales concernant les bibliothèques et vis-à-vis de la ville de Lyon.....</i>	<i>36</i>
<i>Le développement de la Grande bibliothèque, le travail de catalogage.....</i>	<i>39</i>
<i>Le développement de la Grande bibliothèque, le travail de classement et d'organisation.....</i>	<i>43</i>
<b>SECOND QUART DU XIX<sup>e</sup> SIECLE, L'ETABLISSEMENT DU PALAIS DES ARTS ET LE CONTEXTE CULTUREL LYONNAIS.....</b>	<b>47</b>
<b>Évolution du rôle des bibliothèques et des besoins lyonnais dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>48</b>
<i>Évolutions nationales des fonctions des bibliothèques dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle.....</i>	<i>49</i>
<i>Évolutions des besoins lyonnais .....</i>	<i>51</i>
<b>Nécessité d'une seconde bibliothèque publique.....</b>	<b>53</b>
<i>État de la Grande bibliothèque entre 1825 et 1850 .....</i>	<i>53</i>
<i>Les limites de la Grande bibliothèque .....</i>	<i>56</i>
<b>La création de la bibliothèque du Palais des Arts.....</b>	<b>58</b>
<i>Mise en place et fonctionnement de la bibliothèque du Palais des Arts.....</i>	<i>58</i>

<i>Buts et fonctions de la bibliothèque du Palais des Arts</i> .....	61
<b>SECONDE MOITIE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE ET DEBUT DU XX<sup>e</sup> SIECLE, EVOLUTIONS DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA VISION DE LA VILLE SUR CELLES-CI</b> .....	<b>65</b>
<b>Évolution progressive du rôle et des fonctions des bibliothèques</b> .....	<b>66</b>
<i>Évolution des politiques culturelles nationales et municipales</i> .....	67
<i>Réflexion nationale sur le rôle des bibliothèques</i> .....	69
<i>Évolutions visibles dans le fonctionnement des bibliothèques lyonnaises</i> .....	72
<b>Évolution des méthodes des bibliothécaires, une nouvelle gestion des bibliothèques</b> .....	<b>77</b>
<i>La profession s'organise</i> .....	77
<i>Réflexion nationale sur les pratiques bibliothéconomiques</i> .....	79
<i>Des évolutions visibles dans les pratiques lyonnaises</i> .....	83
<b>Limites et critiques des bibliothèques, réunion des deux bibliothèques lyonnaises</b> .....	<b>85</b>
<i>Critiques des bibliothèques municipales, la situation lyonnaise fait écho à un échec national</i> .....	85
<i>Limites des bibliothèques lyonnaises, nécessité de réorganisation</i> .....	89
<i>La réunion des deux bibliothèques au Palais Saint-Jean</i> .....	93
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>97</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>99</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>103</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>105</b>